
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 16 novembre 2015

La séance est ouverte à 16 heures 10 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO - Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTAIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - Mme Marie-Neige BLANC - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH - Mme Chafia TIFRA - Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Frédéric VERMEULIN - M. Jean-Paul CHICH - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jean-Wilfried MARTIN - Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA - M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET - Mme Michelle MOREL - M. Michel CASOLA - Mme Béatrice VESSILLER - M. Olivier GLUCK - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - M. Mathieu SOARES

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

Mme Yasmina SALHI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

Mme Pascale CROZON (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Hector BRAVO)

Mme Zemorda KHELIFI (pouvoir à Mme Béatrice VESSILLER)

- : -

M. LE MAIRE.- Mesdames et messieurs, chers collègues, notre Conseil Municipal se réunit aujourd'hui dans un douloureux contexte d'exception. Nous avons à affronter une situation grave inégalée. La France est en deuil national en hommage aux victimes et l'état d'urgence a été décrété sur l'ensemble du territoire.

En ma qualité de maire, j'ai assuré le préfet de région dès samedi matin de notre collaboration et de notre engagement à décliner au mieux les mesures nationales. Depuis, je suis en lien avec les représentants de l'État pour adapter nos dispositions à celles qui sont prises par le président de la République et par le gouvernement.

Les drapeaux sont en berne depuis samedi au fronton de l'Hôtel de Ville, les mesures de sécurité sont renforcées à la mairie, vous l'avez peut-être constaté en pénétrant dans cette enceinte, et dans les équipements municipaux.

Plusieurs manifestations sportives et culturelles ont été annulées.

Les écoles, pour lesquelles nous avons une interrogation samedi encore, sont ouvertes sur tout le territoire national dès ce lundi mais toutes les sorties scolaires de la semaine sont suspendues, en particulier celles qui étaient prévues au centre de plein air de Chamagnieu.

Le Conseil de Municipalité que j'ai réuni samedi à la mi-journée m'a permis de mesurer l'implication des élus à la fois pour transmettre des informations fiables aux habitants et aussi pour m'alerter, si besoin était, sur toute situation qui mériterait une vigilance particulière. Ceci est toujours vrai aujourd'hui. Je les en remercie et je salue le sens des responsabilités dont ils font preuve.

Tout comme je remercie également les élus d'opposition qui m'ont témoigné de leur soutien, que ce soit au lendemain des attentats ou au moment de l'échange qui vient de précéder ce Conseil Municipal auquel j'avais convié l'ensemble des présidents de groupe.

Au-delà de l'horreur que ces actes nous inspirent, je suis convaincu que la première des réponses doit être celle d'une République qui ne cède pas, d'une République vivante et digne.

C'est le sens du moment de recueillement que nous avons organisé à midi sur le parvis de l'Hôtel de Ville en même temps que la minute de silence qui était observée dans toute la France.

Elle a réuni un très grand nombre de Villeurbannais et Villeurbannaises qui sont à la fois venus rendre hommage aux victimes et témoigner de leur rejet de la barbarie, de leur refus de se laisser effrayer par l'obscurantisme qui, sous couvert d'une religion qui n'existe pas, les amène à agir sans foi ni loi.

J'ai souhaité que la séance du Conseil Municipal soit maintenue. Toutes les assemblées de la République doivent continuer à se tenir et à délibérer, et cela à tous les niveaux, du Conseil Municipal où nous sommes jusqu'au Congrès qui se réunit presque au même moment que nous aujourd'hui à Versailles.

Je souhaite aussi que la qualité de nos débats qui portent sur des sujets essentiels soit à la hauteur de la gravité de la situation. En tant qu'élus, nous avons un devoir de responsabilité, d'unité et de vérité.

Au-delà de ce Conseil Municipal, je souhaite que l'esprit de rassemblement et le sang-froid qui guide nos actions et nos attitudes soient présents. En tout cas, c'est ce à quoi je m'emploierai dans mes fonctions de maire de Villeurbanne.

Je vous propose maintenant de nous recueillir quelques instants pour rendre hommage aux victimes des attaques terroristes du vendredi 13 novembre et témoigner à leurs proches de notre soutien.

(Il est respecté une minute de silence.)

Merci à toutes et à tous.

Nous allons procéder à l'appel nominal.

(M. Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Je donne l'information que beaucoup connaissent : Madame Khelifi a été victime d'un sérieux accident de la circulation, une fracture du tibia, des dommages également aux reins ou à la rate, en tout cas des organes de cette nature si je puis m'exprimer ainsi. Elle sera absente quand même assez longtemps, au moins un mois d'après ce que m'a dit Mme Vessiller. Le pronostic vital n'est pas engagé, je le dis tout de même pour ne pas dramatiser plus qu'il ne faut mais c'est d'un sérieux accident dont elle a été victime.

Vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans nos rangs.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance précédente du 12 octobre 2015.

Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance d'un certain nombre d'actes que j'ai accomplis à travers ma délégation en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités locales. Ils sont portés simplement à connaissance.

Nous passons à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je vous indique la date du prochain Conseil Municipal qui n'est pas celle...

(Bruit parmi le public)

(Dans la salle.- Excusez-moi Monsieur le Maire !)

M. LE MAIRE.- Je ne vous excuse pas Monsieur, vous vous asseyez et vous vous taisez !

(Dans la salle.- A vos ordres chef !)

Si des personnes de cette salle ont la capacité d'intervenir sur cette personne, il me semble qu'il serait bien de lui signaler qu'il a mieux à se tenir qu'il ne le fait actuellement.

(Brouhaha - Bruit parmi le public)

M. LE MAIRE.- Je continue en espérant ne pas avoir à faire appel à mon pouvoir de police pour demander à cette personne de quitter la salle.

(Bruit parmi le public)

M. LE MAIRE.- Monsieur, s'il vous plaît, on vous a demandé de vous taire, vous continuez. À la prochaine observation, on vous demandera de quitter la salle.

(Bruit parmi le public)

J'avais annoncé le prochain Conseil Municipal le mardi 15 parce qu'il y avait initialement une séance de la Communauté urbaine le lundi, ce qui nous obligeait à décaler d'une journée. Finalement, la séance de la Communauté urbaine n'a pas lieu ce jour-là, elle est avancée à la semaine précédente.

Je l'ai dit lors de la conférence des présidents qui s'est déroulée normalement la semaine dernière, j'ai pensé que nous pouvions revenir à une date ordinaire si l'on peut dire, même s'il y a quelquefois des exceptions. Ce sera donc le lundi 14 décembre à 16 heures. Ce sera le Conseil Municipal au cours duquel nous examinerons le budget primitif de la Ville pour 2016.

Nous allons donc passer à l'ordre du jour. C'est moi qui commence.

1 – **PROJET DE PACTE MÉTROPOLITAIN** – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je l'ai dit en conférence des présidents, nous avons quatre rapports pour lesquels l'ensemble des groupes se sont inscrits pour intervenir. Cela signifie que notre séance va durer un peu, ce qui est normal mais j'espère que chacun s'en tiendra à son temps de parole et en tout cas essaiera de donner le maximum de concision à ses propos, sachant que les propos concis sont souvent ceux qui sont le mieux entendus.

Je vais quand même prendre quelque temps pour vous présenter ce premier rapport parce qu'il est essentiel pour notre collectivité. C'est le projet de pacte métropolitain.

Je vais d'abord contextualiser un peu ce qui nous amène aujourd'hui à nous prononcer sur ce rapport.

Vous savez que la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles), votée depuis un certain temps, vise à simplifier l'organisation territoriale et à faire émerger de nouveaux lieux d'intercommunalité propres aux principales agglomérations urbaines, les Métropoles.

En ce sens, et au-delà des trois cas particuliers que sont Paris, Marseille et Lyon, elle aboutit à la création de Métropoles de droit commun par transformation obligatoire des EPCI existants (Établissements publics de coopération intercommunale), ce qui était le cas de la Communauté urbaine avant de devenir Métropole.

Dans ce cadre législatif, la Métropole de Lyon constitue une originalité institutionnelle puisqu'elle forme une nouvelle collectivité locale qui fusionne les compétences de l'intercommunalité qu'elle était auparavant en tant que Communauté urbaine et du Département.

Cette originalité est également formelle puisque le processus de la création de Métropole de Lyon est marqué par une période intermédiaire qui voit un EPCI se transformer en collectivité locale avant l'élection au suffrage universel direct qui aura lieu en 2020. Dans cette période, bien qu'elle soit collectivité locale dès maintenant, elle reste marquée par un aspect intermédiaire.

Cette organisation institutionnelle, et je vais arriver à ce qui fait sujet d'information et de débat aujourd'hui, nécessite de redéfinir les rapports entre la Métropole et les Communes membres, et c'est principalement l'objet du pacte de cohérence métropolitain qui est un document prévu par la loi, qui doit être élaboré dans les six mois qui suivent les élections municipales.

Une première liberté a été prise puisque nous sommes à plus de six mois après les élections municipales mais, finalement, la date qui a été retenue comme référence est celle de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015. Nous sommes quand même au-delà des six mois même si nous en sommes moins éloignés.

Ce projet doit être présenté pour avis -c'est la séance d'aujourd'hui- à l'ensemble des conseils municipaux de la Métropole. Il sera délibéré au Conseil de la Métropole le 10 décembre prochain lors de la séance dont j'ai parlé tout à l'heure prévue initialement le 14 décembre.

Le rappel de quelques principes rapidement avant de passer au pacte de cohérence.

Les Communes situées sur le territoire de la métropole sont inchangées, il n'y a pas de modification dans leur territoire, il n'y en a pas non plus dans leurs compétences, elles continuent de disposer de la clause de compétence générale.

La conférence métropolitaine des maires est une instance de coordination prévue dans la loi MAPTAM, c'est une instance de coordination entre la Métropole et les Communes qui sont situées sur son territoire. Cette

conférence métropolitaine rassemble le président de la Métropole et l'ensemble des maires des Communes situées sur son territoire, donc des 59 maires, le président de la Métropole étant lui-même maire.

Cette conférence métropolitaine doit élaborer un pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes.

Ce projet, pour le qualifier rapidement (il a été joint à la délibération que vous avez) confié à la conférence métropolitaine l'élaboration du pacte de cohérence métropolitain. Ce projet a été élaboré par l'ensemble des maires qui constituent la conférence métropolitaine.

Il propose une stratégie de délégation de compétences de la Métropole de Lyon aux Communes situées sur son territoire ; dans les mêmes conditions, celui-ci propose ou peut proposer une stratégie de délégation de certaines compétences des Communes à la Métropole.

Sur le plan formel du fonctionnement de nos assemblées, ce pacte doit être approuvé par la conférence métropolitaine à la majorité simple des maires représentant 50 % de la population totale des Communes. Cela a été fait à la fin du mois d'octobre. La conférence métropolitaine des maires a adopté ce pacte à l'unanimité, en tout cas il n'y a pas eu de vote contre même si un certain nombre se sont abstenus ou n'ont pas participé au vote.

Il devra être arrêté par délibération du Conseil de la Métropole après consultation des 59 conseils municipaux (pour nous, c'est aujourd'hui) le 10 décembre prochain.

Quelques mots sur son élaboration.

Cette élaboration a été conduite avec une large association des maires et des élus. Il y a eu quatre commissions Métropole qui rassemblaient 50 élus (majorité et minorité) en novembre, février, mai et septembre. Un conseiller délégué, M. Renaud George, qui par ailleurs est maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, s'est vu confier par le président une tâche de rencontre, de travail avec l'ensemble des maires. Il a rencontré les 59 maires entre mars et septembre et aussi les groupes politiques de la Métropole.

Il y a eu quatre conférences métropolitaines, quatre réunions de l'ensemble des maires : une en mai pour l'installation, une en juin, une en septembre et une en octobre qui a vu l'adoption du projet de pacte.

Des groupes de travail thématiques (six thématiques) se sont réunis deux fois de juillet à septembre, avec des maires mais aussi des adjoints représentant les Communes, ce qui a fait plus de 200 personnes qui ont pu y participer. Pour ce qui nous concerne, au-delà des conseillers métropolitains qui participent à la conférence des maires, un certain nombre d'adjoints ont été concernés.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase de consultation des conseils municipaux avant l'adoption par la Métropole le 10 décembre prochain.

Je le précise aussi, notamment par rapport à un groupe qui a proposé des amendements, une dernière réunion de la commission Métropole (50 membres de la majorité et de la minorité) aura lieu le 26 novembre. Nous adoptons un projet qui pourra encore être modifié même si, dans les faits, il ne le sera qu'à la marge car cette élaboration ayant été longue et complexe, je pense que nous sommes quasiment au bout du processus mais, formellement, la commission Métropole pourra se saisir encore d'un certain nombre d'améliorations, en tout cas de changements. Formellement, le Conseil de la Métropole adoptera ensuite le projet de pacte métropolitain qui ne sera plus un projet mais qui deviendra le pacte métropolitain.

Quelques mots sur le contenu de ce pacte métropolitain.

Vous l'avez, je ne serai pas trop long. Il a un préambule, il précise ensuite le sens de la Métropole, notamment à travers un certain nombre de valeurs partagées. Il évoque un certain nombre d'instances de décision et de dialogue : le Conseil de la Métropole, la conférence métropolitaine, les conférences territoriales des maires (pour Villeurbanne, nous sommes dans la conférence territoire des maires de Lyon et de Villeurbanne), les conseils municipaux et le conseil de développement.

Son objectif :

- Optimiser l'exercice des compétences avec ce que l'on appelle l'exercice articulé des compétences. C'est largement évoqué dans le document.
- Les délégations Métropole-Commune, champ ouvert à l'appel à manifestation d'intérêt. Je vous expliquerai tout à l'heure de manière plus pédagogique.
- La contractualisation des relations entre la Commune et la Métropole.
- Les parties prenantes.
- Le contenu des contrats.
- L'organisation au service du pacte, une organisation à l'intérieur de la Métropole avec l'organisation et le périmètre des services, des projets et des expérimentations.

Sur l'exercice des compétences de la Commune et de la Métropole, il y a eu une large demande des élus pour une meilleure coordination dans l'exercice des compétences de chacune. Cela me semble aller de soi mais cela a été formulé très largement.

Il y a une volonté partagée aussi de contenir ou de voir baisser la dépense publique globale dans un contexte de diminution forte des moyens des collectivités. Nous y reviendrons avec le DOB, nous en avons déjà parlé dans le budget précédent. Il y a ainsi la possibilité d'y parvenir grâce à davantage de mutualisation, d'échanges de pratiques, d'achats partagés, ce que nous faisons déjà dans des délibérations qui n'ont pas à voir directement avec la Métropole, voire d'équipements mutualisés.

Chacun assume ses responsabilités, en particulier si une compétence lui est déléguée.

Je ne les citerai pas toutes mais il existe 21 propositions que les Communes pourront travailler ou pas avec la Métropole. Elles pourront se saisir dans ces champs soit de demandes de délégations, soit de délégations partagées, soit d'exercices articulés des compétences, même au-delà de ce champ. Les Communes ont trois mois pour se manifester après le vote, c'est-à-dire après le 10 décembre, sachant qu'il ne s'agit pas de régler le contenu de la contractualisation avant le 10 décembre mais il faut manifester son intention d'avancer.

Le temps qui suivra ces trois mois au 10 décembre sera le temps consacré à travailler ce problème de délégation des compétences s'il est porté par les Communes, sachant que toutes n'auront pas à se situer dans un cadre commun. Ce sera pour nous en particulier un certain nombre de profils et de champs sur lesquels nous souhaitons que les choses changent.

Dans l'exercice articulé des compétences, certaines compétences sont exercées légitimement tant par les Communes que par la Métropole. L'exercice articulé des compétences recouvre forcément des formes multiples de collaboration entre la Métropole et les Communes. Cela peut aller d'un simple échange régulier d'informations qu'il faut peut-être davantage formaliser, d'une coordination plus étroite jusqu'à une meilleure articulation des services de la Métropole et des Communes pour produire tout ou partie d'une même prestation.

La délégation de compétence, l'autre façon de partager un certain nombre de choses, peut se faire de la Métropole vers les Communes ou des Communes vers la Métropole. C'est énoncé dans la loi MAPTAM.

Cela consiste à charger l'autre collectivité, la Commune ou la Métropole, d'une compétence dont la collectivité délégante est attributaire aux termes de la loi. Nous l'avons déjà mis en pratique, une délibération était passée sur l'exercice des pouvoirs de police. Il peut y en avoir d'autres dans le futur.

C'est un mécanisme à la carte avec une convention qui fixe le cadre réglementaire d'exercice de la compétence et les conditions financières parce que, quand on exerce une compétence, il y a des contreparties financières (c'est le cas notamment de la police) et aussi les transferts de personnels correspondants éventuellement.

Ensuite, je n'y reviens pas, vous les avez dans le document, il existe 21 champs qui délimitent là où peuvent se faire des délégations de compétence.

Ces délégations de compétence s'inscrivent dans une logique de contractualisation avec des engagements réciproques pour organiser les complémentarités entre les Communes et la Métropole. Elles supposent un travail entre la Métropole et chaque Commune ou groupe de Communes puisque, dans un certain nombre de cas, les conférences territoriales des maires dont j'ai parlé peuvent être l'unité territoriale qui contractualise avec la Métropole, dans le respect des choix de chacun. Cela n'a jamais un caractère d'obligation.

Elles doivent être formalisées avec des objectifs partagés, des moyens consacrés et des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Nous sommes convenus que le pacte métropolitain serait soumis à révision en 2018. On écrit un certain nombre de choses, pour autant, elles ne sont pas gravées dans le marbre et pour l'éternité, il y a nécessairement à expérimenter et à voir comment les choses se passent pour pouvoir éventuellement les réviser au bout d'un certain temps.

Cela suppose :

- Une organisation des services métropolitains qui s'adaptent.
- Une organisation de l'administration de la Métropole davantage déconcentrée pour plus de proximité et de réactivité. C'est un principe affirmé, encore faut-il ensuite que les choses se passent.
- Des plates-formes de service pour aider les Communes en fonction de leurs besoins (expertises, diagnostics territoriaux partagés, mutualisation d'équipements). Un exemple qui ne nous concerne pas : beaucoup de petites Communes n'ont pas la capacité d'instruire leurs permis de construire. Auparavant, c'était l'État, puis les directions de l'État se sont retirées. Certaines Communes n'ont pas les ressources techniques et humaines pour faire cela, ce qui n'est pas le cas à Villeurbanne. Elles peuvent le confier à la structure Métropole moyennant finances puisque ce travail est facturé à ceux qui font appel à cette expertise.

Voilà pour situer ce que peuvent être des plates-formes de service.

Ceux qui comme moi et comme un certain nombre d'entre nous ici travaillent sur ce sujet depuis plus d'un an ont acquis un peu d'agilité mais je conçois que ce soit un objet un peu difficile.

Je voulais maintenant voir la façon dont nous nous sommes positionnés et les différentes contributions que nous avons apportées lors des différentes phases de la construction de ce pacte métropolitain.

D'abord, et cela a été reconnu assez largement, nous avons eu une part très active à l'élaboration du pacte en privilégiant une approche qui soit à la fois constructive et exigeante.

Vous le verrez, nous avons amélioré les choses, en tout cas dans le sens que nous souhaitons, sur de nombreux points. Pour autant, il reste un certain nombre de points sur lesquels nous pouvons exprimer encore sinon de l'insatisfaction tout au moins le fait que nous pouvons progresser, et la période jusqu'en 2018 devra être mise à profit pour avancer si nous le pouvons dans ce sens.

Nous avons proposé dès le départ des améliorations précises. Nous avons un projet politique qui est maintenant bien posé. Nous avons contribué à cette écriture. C'est plutôt le préambule pour conjuguer à la fois l'attractivité et le bien-être des habitants de la Métropole. J'ai été amené à porter la deuxième partie à plusieurs reprises. Je le dis sans esprit de polémique vis-à-vis du président de la Métropole mais les premières présentations ont été souvent une vision presque mondialiste ou en tout cas consistant à dire qu'il fallait que la Métropole soit vue de loin. J'avais utilisé la formule qui avait eu un certain succès, disant que certes, il fallait que la Métropole soit vue de la lune mais que ce n'était pas forcément l'objectif principal. On peut y opposer le bien-être des habitants, c'est-à-dire le principe même de l'action politique, mais cela a été écrit et pris en compte. Je n'ai pas été le seul non plus à dire cela.

Autre point sur lequel nous avons beaucoup insisté, nous nous sommes inscrits dans la continuité de la dynamique intercommunale de la Communauté urbaine. Nous avons quelquefois l'impression, lorsque les choses étaient énoncées du côté de la Métropole, que la Métropole surgissait *de novo* comme un objet de plaisir. Nous avons la caractéristique d'avoir une Communauté urbaine qui existe depuis les années 60 et dans laquelle la construction qui ne s'appelait pas métropolitaine mais d'agglomération avait beaucoup progressé. Entre ce que la Métropole était au début et ce qu'elle est aujourd'hui, avant même qu'elle soit métropole, les transports, l'urbanisme, les réseaux, l'eau, la propreté, un certain nombre de compétences ont été transférées progressivement à la Communauté urbaine, mais ce sont les Communes qui, d'une certaine manière, ont construit avec ce qu'était la Communauté urbaine ce processus.

Cela s'est fait dans un mouvement général et d'adhésion même si certains ont pu se situer différemment par rapport à cela. Cela a même été une construction ensemble et c'est ce qui est rappelé dans le préambule, en tout cas dans un certain nombre de textes pour souligner le fait que la Métropole n'arrive pas comme cela et qu'il n'y avait pas rien avant. Il est important de le dire.

Cela vise aussi (j'en arrive à la partie plus nouvelle) à corriger les dysfonctionnements de certaines politiques départementales. C'est un point de vue que nous avons défendu, qui trouve une certaine répercussion dans le texte.

Comment dire cela de manière imagée ? La Métropole, sur le plan de la loi, c'est la Communauté urbaine d'hier plus le Département, c'est en ce sens que c'est une collectivité territoriale à part entière.

Ce n'est pas simplement mettre les deux ensemble sans se poser la question, c'est pour améliorer ce que pouvait être notamment le fonctionnement du Département, dont nous avons eu souvent ici à nous plaindre, à remarquer quelques insuffisances. Il faut se saisir de cette nouvelle collectivité pour faire en sorte que nous puissions transformer les dysfonctionnements des politiques départementales et faire en sorte qu'ils existent moins ou pas du tout.

Il doit être donné une place plus affirmée aux Communes dans la gouvernance du projet, un pouvoir réel de décision et d'impulsion. C'est un sujet à remettre perpétuellement sur la table. L'énoncer, c'est bien, le faire vivre ensuite, c'est mieux, mais le dire avant, c'est important.

Je continue sur les points sur lesquels nous nous sommes positionnés.

- Une mise en œuvre des compétences qui ne soit pas déterminée par des modalités d'action prédéterminées ou homogènes.

Comment le dire plus simplement ? On n'entre pas dans un cadre centralisateur, on pourrait le dire ainsi. C'est le cas des politiques départementales, nous nous sommes heurtés à des déclinaisons de politiques que nous menions. J'ai souvent cité l'exemple des personnes âgées pour lesquelles le Département avait élaboré un schéma de coordination déontologique sans que nous soyons concernés, qui a été une véritable régression pour nous qui en avons conçu un et dont nous pensions qu'il était en situation d'être plus efficace.

- Élargir des champs de compétence concernés, en faisant reposer cette collaboration sur des diagnostics partagés.

J'insiste sur « partagés » parce que, là aussi, les premières écritures faisaient référence à un diagnostic qui était celui de la Métropole. Pour avancer ensuite, il vaut mieux que le diagnostic ait été fait par les deux parties. S'il est seulement celui de la Communauté urbaine ou de la Métropole, il est davantage un état des lieux et nous souhaitons, quand on partage un diagnostic, que cela conduise à élaborer des solutions qui résultent de ce diagnostic.

- Donner la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes de collaboration.
- Une approche qui reste encore descendante.

Je le dis assez franchement, le propos du président de la Métropole n'a pas été jacobin mais plutôt girondin. Les comparaisons valent ce qu'elles valent mais, dans les faits, la Communauté urbaine est une technostructure importante et il peut y avoir des résistances en quelque sorte de la structure elle-même, quelle que soit la position des élus. Il faut savoir en tenir compte.

- Une étape intermédiaire en tant qu'outil démocratique peu assumé.

C'est le fait que le président n'est pas encore élu au suffrage universel. Je n'en dis pas plus pour l'instant mais cela pourra être énoncé plus précisément tout à l'heure en réponse à certaines questions.

- Des outils de collaboration dont l'évolution n'est pas abordée.

À voir. Cela fait partie des champs sur lesquels nous aurons à avancer.

- La question des relations financières qui n'est pas ou peu prise en compte.

C'est un sujet un peu complexe. Je l'illustre à travers quelques exemples. Nous avons aujourd'hui, de la part de la Communauté urbaine, deux grandes ressources :

- L'attribution de compensation qui est fixe, elle a été faite au moment où la Communauté urbaine a repris l'ensemble de la taxe professionnelle unique qui est maintenant la contribution économique des entreprises. L'attribution de la Communauté urbaine est de 9 M€, elle a été fixée à ce moment-là, elle est fixe. Il ne devrait pas y avoir d'évolution sur ce sujet-là.
- La dotation de solidarité communautaire qui est moins fixe, même si elle est encadrée dans ses variations, qui n'a pas été modifiée par la Communauté urbaine jusqu'à maintenant, elle l'a même un peu augmentée. Il est évident que les contraintes financières qui pèsent sur la Communauté urbaine font que c'est un endroit où demain nous n'aurons peut-être pas ce que nous avons aujourd'hui. Je ne le dis pas pour le souhaiter, c'est une question qui peut se poser.

De la même manière, sur un certain nombre de taxes, sur la taxe d'aménagement pour laquelle nous avons aujourd'hui une part relativement modeste puisque 1/8^{ème} est reversé par la Communauté urbaine. Dans le cadre de ce pacte financier, nous verrons si le curseur ne peut pas évoluer puisque cette taxe d'aménagement

est liée au dynamisme foncier des Communes, cela entraîne aussi des charges. L'idée est d'avoir une meilleure répartition de cette taxe mais cela suppose de la discussion. C'est un sujet qui est sur la table et qui est entendu aujourd'hui, même si la répartition n'est pas faite.

- La question de la répartition des moyens et équipements n'est pas présente.

On peut ne pas s'en désoler dans l'immédiat mais c'est quand même un sujet ouvert. Nous l'avons souvent évoqué pour ce qui venait du Département, notamment à travers les crédits d'éducation spécialisée ou quelquefois pour d'autres équipements.

J'ai essayé de vous dresser un tableau objectif dans la première partie de mon énoncé parce que j'ai essayé d'expliquer ce que cela entraînait. La deuxième partie, c'est pour vous montrer là où nous avons agi de façon constructive, sur lequel nous avons des avancées importantes. La Ville et le groupe qui lui correspond ont été pour partie parmi les plus actifs à la Métropole. Pour autant, nous pensons qu'il y a encore matière à avancer.

Je reviens à du concret. L'étape suivante que j'ai évoquée dans mon propos, c'est ce que l'on appelle la manifestation d'intérêt et l'expérimentation. J'ai évoqué les 21 champs tout à l'heure sans les citer mais ils sont clairement énumérés dans le pacte. Si nous le souhaitons bien sûr mais, pour un certain nombre d'entre eux, nous les avons fait inscrire (il y en avait 5 au début et maintenant 21, le spectre s'est élargi), nous aurons d'abord à manifester notre intérêt, à dire si nous voulons que les choses évoluent sur ce plan, changent dans les relations contractuelles.

Nous avons trois mois, nous le savons déjà un peu à l'avance.

Ensuite, sur certaines choses qui deviennent plus compliquées, plus complexes, le travail commence, même si nous avons quelques idées sur la façon de le conduire, surtout de l'endroit où nous voulons aller.

Quelques exemples que j'ai souvent été amené à évoquer lors des différentes réunions : les bilans de santé, c'est un sujet très concret. Actuellement, dans les écoles maternelles, c'est la PMI, c'est-à-dire le Conseil général, qui intervient jusqu'à l'âge de 4 ans. Comme nous avons un service de santé scolaire (ce n'est pas le cas de beaucoup de villes, simplement Lyon, Villeurbanne et Vénissieux, c'est historique), nous pensons que nous pourrions assurer une vraie continuité médicale de 2 à 3 ans jusqu'à 11 ans.

Cela ne veut pas dire remplacer la PMI mais que nous revendiquons un rôle un peu moteur et de coordination sur ce secteur où il y avait souvent non-passage des dossiers, une certaine étanchéité entre ce qui était fait hier par le Conseil général, aujourd'hui par la Métropole et ce que faisait la Ville. Cela s'est traduit notamment dans le texte par un énoncé qui permet cela.

Dans le premier énoncé, la Métropole faisait tout. Nous revendiquons de le conduire en coordination. Nous n'allons pas gérer les médecins de PMI mais nous souhaitons pouvoir coordonner le travail en lien avec ce que nous faisons ensuite pendant toutes les années à l'école.

Deuxième exemple concret, la formation et le suivi des assistantes maternelles. Bien sûr, l'agrément restera de compétence réglementaire du président de la Métropole, c'était autrefois le président du Conseil général, c'est normal, cela suppose une certaine distance entre l'autorité qui ordonne et l'agrément. On peut concevoir que ce ne soit pas le maire qui donne l'agrément, il faut une instance un peu décalée si l'on peut dire. En même temps, pour tout ce qui concerne la formation et le suivi, comme nous faisons déjà, au niveau de nos relais assistantes maternelles, de la formation et du suivi, nous pensons que ce serait peut-être plus efficace si nous en assurions la totalité.

Tout cela se discute financièrement parce que, si nous le faisons, il faut que nous puissions récupérer, en tout cas utiliser les crédits du Conseil général pour la formation et le suivi.

Troisième exemple que j'ai souvent cité, je l'ai dit au début de mon propos, la coordination gérontologique parce que la Ville de Villeurbanne est en pointe depuis de nombreuses années sur ces sujets. Nous avons une action reconnue, citée même en exemple, Mme Montois l'a souvent dit. Nous nous sommes heurtés à une coordination gérontologique mise en place par le Conseil général d'une manière particulière, en tout cas sans coordination, voici quelques années. Nous pensons que nous pourrions tout à fait exercer dans de meilleures conditions pour l'action publique, parce que c'est ce qui nous guide, ce n'est pas vouloir le faire à la place de ; nous pensons que, dans ce domaine, notre rapport avec les institutions nous donne une capacité à mener l'action publique de manière plus efficace. C'est toujours ce qui nous guide, pas une volonté hégémonique de faire à la place de.

Autre exemple encore : la coordination sur l'ensemble du territoire des structures financées au titre de l'accompagnement socioprofessionnel, que ce soit dans le cadre du RSA ou des autres dispositifs. Je sors d'une réunion à laquelle participaient Mme Thouvenot et quelques cadres de l'Hôtel de Ville sur un travail que nous souhaitons engager dans ce domaine.

L'affirmation qui est souvent énoncée par le président est qu'aujourd'hui la Métropole, ayant la compétence économique, doit être plus efficace pour exercer la compétence sociale et notamment celle du RSA. Encore faut-il lui donner corps. À Villeurbanne, parce que nous avons un budget qui est assez important, même si ce n'était pas notre compétence, nous avons des personnels qui travaillent à cela, et nous pensons que la façon dont doit travailler la Métropole demain, cela ne doit pas être la réplique de ce que faisait le Conseil général qui s'occupait beaucoup du RSA mais qui pouvait provoquer une césure entre les personnes qui géraient le RSA et celles qui géraient l'insertion professionnelle, ce que nous ne souhaitons pas faire. Comment établir une meilleure coordination entre ces deux actions ?

Enfin, nous demandons depuis longtemps l'engagement rapide d'un diagnostic sur la mutualisation d'un accueil social de proximité de premier niveau. Aujourd'hui, il existe différents dispositifs : l'accueil au sein des MDR, l'accueil au CCAS, l'accueil que nous faisons quelquefois à l'Hôtel de Ville directement. Nous ne demandons pas de tout faire mais au moins qu'il y ait un travail pour que quelqu'un qui vient ne soit pas renvoyé à la Métropole parce que ces actions sont souvent très segmentées et l'on voit bien que l'action publique perd en efficacité. Ce sont des tâches difficiles mais nous devons au moins engager ce travail.

Excusez-moi d'avoir été peut-être un peu long mais c'est un sujet complexe, sur lequel nous travaillons depuis de nombreuses années, qui sera voté sûrement par la Métropole, même s'il reste un vote. Sans être grand politologue, on peut penser qu'il sera voté le 10 décembre prochain. C'est un sujet qui engage notre collectivité dans son travail, dans la façon de rendre l'action publique pour les années à venir, d'où l'importance de l'engagement que nous lui avons consacré.

Voilà mes chers collègues. Je vais donc vous donner la parole.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le pacte de cohérence métropolitain qui nous est proposé est effectivement un document qui scelle le mode de fonctionnement de la Métropole. C'est aussi un exemple de beau discours, mais nous restons sur notre faim concernant les objectifs réels.

De nature toujours constructive, nous soulignons deux idées fort intéressantes :

- l'expérimentation,
- le travail en mode projet.

Sur les valeurs fondatrices et les principes, il est rappelé notamment ceux de l'égalité et de l'équité, mais il s'agit davantage de dogmatisme et de vue de l'esprit car, par exemple, l'accès au « haut débit numérique » est aujourd'hui une inégalité pour les entreprises et les habitants de banlieue. Certes, à Villeurbanne, nous ne souffrons pas vraiment de ce problème, mais nous n'avons pas la qualité de vie et par exemple la fraîcheur naturelle obtenue en banlieue les soirs de canicule.

La Métropole est faite de diversités voire d'inégalités qu'il serait vain de vouloir gommer par esprit égalitaire. La Métropole doit toutefois avoir pour mission d'en réduire les impacts.

La subsidiarité est un excellent principe, difficile à appliquer, qui met en évidence les limites du « pacte » en matière d'équilibre budgétaire. Ainsi peut-on lire : « Les activités déléguées par la Métropole ne sauraient entraîner pour elle de surcoût financier. » Comme quoi certains se sont inquiétés de possibles dérives financières.

La participation citoyenne est aussi mise en avant, mais quand on voit les dysfonctionnements manifestes des simples conseils de quartier où, justement, le principe de subsidiarité devrait prendre toute sa place, nous sommes pour le moins réservés sur l'effectivité de la participation citoyenne.

Le problème est qu'il ne s'agit pas de lieu d'échange. Les citoyens s'expriment mais n'ont pas de réels retours. Cela limite grandement l'intérêt, donc la fréquentation de ces conseils. Où sont les lieux de « débat et de proposition » quand on voit les limites du cadre institutionnel (conseil municipal ou de métropole) et l'échec des conseils de quartier alors qu'il y avait une vraie opportunité à saisir ?

Nous verrons bien ce que donnera le conseil de développement. Notons au passage une forme bien plus efficace de participation citoyenne comme les consultations épistolaires avec réponses rendues publiques : cette pratique à l'avantage de la transparence.

Mais il est vrai que la démocratie est un exercice fort difficile comme l'a fort justement dit M. Winston Churchill, la démocratie est le pire système de gouvernement, à l'exception de tous les autres...

Malheureusement, concernant les objectifs fixés, on retrouve bien l'égalité, l'équité... mais pas la maîtrise budgétaire et la réduction des coûts de fonctionnement qui devraient être un objectif fondateur de ce texte. Au mieux, nous trouvons dans un paragraphe sur la responsabilité dans l'usage des deniers publics : « La Métropole veille à l'utilisation optimale de ses ressources pour mener à bien son action ». L'utilisation optimale peut souvent s'interpréter comme : « On fera ce que l'on peut du mieux que l'on peut ! »

Rien non plus concernant l'évaluation a posteriori de l'efficacité des politiques menées. C'est pourtant un point-clé de l'efficacité et bon nombre de métropoles internationales publient des études indépendantes et a posteriori sur l'efficacité (ou non) des politiques qu'elles ont menées. Ce n'est pas le cas de Lyon !

Plus concrètement, sur l'exercice articulé des compétences, rien n'est prévu sur la maîtrise des dépenses. Nous pouvons lire : « La Métropole comme les Communes restent responsables des compétences qu'elles décideraient de déléguer... Elles assumeront les conséquences budgétaires de leurs décisions dans ce cadre. ». Dans la vraie vie, c'est-à-dire les contrats privés :

- Le responsable est le payeur !
- L'exécutant s'engage, par contrat, notamment sur la base d'un cahier des charges.

Le cahier des charges est le garde-fou pour les dépassements : il doit prévoir les dépassements qui seront à la charge du donneur d'ordre et ceux qui incombent à l'exécutant, par exemple en cas de retard. Ce n'est pas prévu ici. Les dérapages budgétaires sont donc prévisibles.

Comment cela se passe-t-il dans les grandes métropoles du monde ? Pour vous faire plaisir, Monsieur le Maire, j'ai regardé le cas de la cité de Boston.

(Brouhaha)

Je le savais !

Elle possède notamment une commission permanente d'audit a posteriori et de supervision. Cette commission transversale a notamment pour but de traquer les gains possibles en coût de fonctionnement et de surveiller le budget et les finances. Évidemment, dans une cité gérée par la gauche en France, à la place, on préfère augmenter les impôts chaque fois que cela devient utile. Mais les Français viennent de passer en mode rejet sur les impôts.

Pour finir, nous rappelons pour mémoire, puisque nous ne pourrons pas voter, quelques-uns des amendements du groupe UDI à la Métropole.

Premièrement, pour asseoir le principe de subsidiarité sur une réalité concrète, nous souhaitons que la conférence territoriale des maires puisse demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole un débat sur un sujet impactant son bassin de vie.

Deuxièmement, la création d'un groupement de commandes entre la Métropole et les 59 Communes pourrait permettre de réduire les budgets de fonctionnement. Les Communes restant libres d'utiliser ou non les services de ce groupement.

Troisièmement, pour maîtriser les dépenses, nous souhaitons l'inscription dans le pacte de cohérence métropolitain (PCM) d'un engagement collectif des 59 Communes et de la Métropole à ne pas augmenter globalement leurs effectifs au cours de ce mandat.

Comme le groupe UDI à la Métropole, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Avec le pacte métropolitain s'engage une nouvelle étape de la mise en œuvre de la Métropole de Lyon créée le 1^{er} janvier 2015.

C'est un dispositif nouveau, non seulement dans notre agglomération mais dans la façon dont peuvent être mises en œuvre les politiques publiques d'agglomération avec ce concept nouveau d'exercice articulé des compétences. Écrire cette nouvelle page est forcément un exercice difficile puisqu'il faut inventer en marchant et nécessairement imparfait. Il faudra l'évaluer et le réajuster au fil des mois et des années de mise en œuvre pour atteindre les objectifs auxquels nous tenons d'un meilleur service public et d'un meilleur accompagnement de l'utilisateur, du citoyen, de l'allocataire.

Dans ce sens, nous soulignons différents points positifs :

- Des orientations stratégiques et des politiques publiques à travers des schémas métropolitains qui restent définies par la Métropole, garante de valeurs fondatrices, et votées par le Conseil de la Métropole.
- Le droit et le soutien, y compris financier, à l'expérimentation en matière de mutualisation, de conception de nouveaux services publics.

- La recherche de transversalité et de complémentarité dans les politiques publiques, notamment pour éviter les doublons et le « nomadisme administratif » pour les usagers.
- « L'exercice articulé des compétences » pour ajuster les interventions à la bonne échelle et rechercher les complémentarités entre la Métropole et le niveau de proximité que constitue la Commune.

Toutefois, nous regrettons que plusieurs grands enjeux de la Métropole pour une transition écologique, démocratique et solidaire soient insuffisants dans ce pacte alors qu'ils pourraient constituer des axes forts :

1. « Renforcer la démocratie et la place des citoyens » : le conseil de développement est la seule instance mentionnée dans le pacte, cité comme le « principal outil d'expression de la société civile ». Nous sommes au contraire favorables à mettre en place des conférences territoriales de citoyens pour co-construire les politiques qui les concernent à l'échelle d'un territoire, avec des outils numériques comme vecteurs vertueux de la démocratie participative (voire des référendums d'initiative citoyenne).

Nous sommes aussi favorables à la mise en place de collèges d'usagers dans tous les services publics, comme cela avait été initié par le Conseil général sur le RSA avec des représentants des allocataires. Cela pourrait être développé et étendu à d'autres politiques : à la fois à l'échelle métropolitaine dans la définition des politiques publiques mais aussi à l'échelle de la Ville de Villeurbanne dans l'exercice articulé des compétences.

2. « Investir dans le fonctionnement » : une formule inhabituelle dans le jargon des finances publiques mais à laquelle nous tenons. Dans le contexte contraint des finances publiques, notamment de baisse des dotations de l'État, la métropole a fait le choix de maintenir une forte capacité d'investissement et, pour cela, elle se fixe un objectif important de réduction de ses dépenses de fonctionnement (25 M€/an) comme le savent les conseillers métropolitains.

Si nous partageons l'objectif du bon usage des deniers publics, des principes de mutualisation et d'efficacité des politiques, notamment avec cet « exercice articulé des compétences », nous voulons ici réaffirmer que l'accompagnement social et la prévention sont indispensables à la réussite de la Métropole inclusive et solidaire.

Dans une période de crise économique et de précarisation croissante, c'est justement sur le champ des nouvelles compétences sociales et sur l'effet « levier » des différentes politiques publiques entre elles que la Métropole doit être résolument volontariste pour ne pas aggraver la fracture sociale et territoriale.

De ce fait, les moyens mis sur la prévention peuvent éviter par la suite des dépenses d'investissement ou de plus grandes dépenses de fonctionnement : prévention des expulsions de logement, prévention de la dépendance des personnes âgées, prévention du décrochage scolaire, prévention de la délinquance, prévention de l'isolement, prévention de la grande pauvreté (notamment la lutte contre le non-recours au droit), prévention de la précarité énergétique... Autant d'exemples qui nous conduisent à réaffirmer cette nécessité d'investir dans le fonctionnement que le pacte pourrait porter plus.

3. « Évaluer le « bien-vivre » pour mieux prioriser les politiques publiques » : nous sommes favorables à la construction de nouveaux indicateurs de richesse tels que la santé, l'environnement, le logement, les services publics dans nos territoires afin de ne pas réduire la richesse aux seules données quantitatives du PIB mais de le mesurer également en vitalité et en bien-être. Mieux évaluer, c'est se donner les moyens ainsi de mieux orienter les politiques publiques vers une véritable transition écologique et solidaire.

Concernant les propositions contenues dans la délibération pour l'expérimentation et l'exercice articulé des compétences par la Ville de Villeurbanne, certaines ne font qu'acter une pratique déjà en place, notamment les cellules de veille sur les questions de prévention, d'autres sont en effet innovantes, dans le domaine social, compte tenu des nouvelles compétences de la Métropole, mais aussi en matière de propreté où la proximité

doit apporter une plus grande réactivité aux besoins. Tout cela nous paraît intéressant et nous soutenons ces propositions avec quelques points de vigilance :

- Une convention entre la Métropole et la Ville définira précisément ces dispositions. Nous souhaitons que cette convention puisse identifier précisément les missions qui seront exercées par les personnels « Ville » et non plus « Métropole » et réciproquement, et que les éventuels emplois dégagés d'un côté ou de l'autre puissent être réaffectés à des missions aujourd'hui insuffisamment satisfaites dans l'objectif d'un meilleur service à l'usager ou au citoyen. et bien sûr la nécessité de consulter et d'associer assez tôt les organisations syndicales des deux collectivités pour élaborer ces nouveaux dispositifs.
- La consultation des usagers à Villeurbanne sur les propositions. J'en ai parlé de manière générale dans le pacte qui était insuffisant sur ce point. Sur les propositions que vous formulez, que ce soit sur la santé scolaire, sur la question des différents modes de garde, sur les prestations vis-à-vis du handicap ou des personnes âgées, l'action sociale, il y a sans doute à inventer de nouvelles formes de dialogue avec les citoyens ou usagers bénéficiaires.

Après l'ensemble de nos remarques, dont vous avez compris qu'elles se veulent constructives pour un pacte ambitieux, nous voterons la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Poncet pour le groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le projet de pacte métropolitain est un document stratégique important car il va fixer le cadre général des relations entre la Métropole et chacune des Communes qui la composent. C'est donc le document fondateur de la Métropole et, à ce titre, il bouleversera le rôle dévolu aux Communes ainsi qu'aux conseils municipaux.

La Métropole va à la fois déléguer des compétences aux Communes mais surtout exercer des compétences qui lui seront déléguées par ces dernières. Le projet qui nous est soumis est donc censé apporter des réponses précises sur le partage des compétences ainsi que sur les modalités de collaboration entre cette collectivité et les Communes qui la composent.

Or, ce document n'est qu'une version provisoire d'un projet qui va évoluer.

De plus, après lecture, beaucoup de questions restent en définitive sans réponse. Le processus de décision politique pour chaque type de compétence n'est pas transparent, tout comme la mise en œuvre des différents objectifs.

Nous ne savons d'ailleurs même pas comment et par qui sont pris en compte les différents amendements proposés par des Communes.

On nous propose donc une organisation que l'on veut pérenne alors qu'elle reste assez floue dans le texte.

Au moment de la mise en place de la Métropole, nous avons indiqué ce que devaient être les objectifs de cette nouvelle collectivité :

- une nouvelle manière d'orchestrer l'action publique pour la rendre plus efficace et plus coopérative ;
- des économies d'échelle ;
- la mise en place d'un exécutif restreint ;
- une gouvernance équilibrée de notre territoire dans le respect des droits des Communes.

Or, depuis un an, que constatons-nous ?

- une hausse importante de la fiscalité et aucune économie d'échelle ;
- un exécutif pléthorique afin de satisfaire une majorité composite ;
- une gouvernance de plus en plus autocratique ;
- une absence totale de vision à long terme.

À ces critiques vient à présent s'ajouter la dissolution des Communes.

En effet, à la lecture de ce projet, on s'aperçoit que l'organisation qui va se mettre en place n'aura en réalité plus que deux niveaux de gouvernance : les conférences territoriales des maires, échelon d'action territorialisé de la Métropole, la Métropole toute-puissante qui sera le niveau décisionnel et aura en charge les actions transversales plus globales.

Une telle organisation concrétise l'effacement du pouvoir des Communes puisque les possibilités offertes de se positionner sur un certain nombre de compétences s'avèrent en réalité très limitées.

Cette organisation ne garantit plus une proximité renforcée entre citoyens et élus et encore moins l'efficacité accrue de l'action publique.

Au final, nous risquons de perdre la légitimité de proximité qui se situe uniquement au niveau des Communes. Notons d'ailleurs que les conférences territoriales des maires ne disposeront pas d'un droit de veto, en conséquence, les élus locaux ne pourront pas s'opposer à des décisions métropolitaines non satisfaisantes pour leur territoire ou leurs administrés.

Enfin, les rapports que va entretenir la Métropole, donc nos Communes, avec la Région ne sont toujours pas clarifiés. Ainsi la loi NOTRe vient de renforcer la compétence économique de la Région alors que, dans le même temps, la Métropole affiche des ambitions concurrentes dans ce domaine.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, vous comprendrez que nous ne pouvons qu'être inquiets sur le devenir des droits et des pouvoirs des Communes et qu'en conséquence nous ne pouvons pas approuver ce projet de pacte républicain... métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Dommage pour le lapsus !

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui pour avis le projet de pacte de cohérence métropolitain arrêté lors de la conférence métropolitaine du 12 octobre dernier.

Ce pacte doit être adopté après avis des 59 conseils municipaux de la Métropole lors de la prochaine session de la Métropole de Lyon prévue le 10 décembre 2015.

Sans remettre en cause l'intérêt d'avoir un pacte métropolitain, pacte définissant le projet de notre Métropole et le renouvellement de ses relations avec les Communes, nous vous avons fait part, au travers d'amendements, des modifications que le groupe des élus Les Républicains souhaitait apporter.

Ces propositions ont été faites dans l'esprit du courriel de la direction des Assemblées et de la Vie des Institutions de la Métropole de Lyon adressé le 4 novembre 2015 aux 59 directeurs généraux des services des Communes constituant la Métropole de Lyon.

Ce courriel invitait les conseils municipaux à formuler non seulement leur avis sur le projet de pacte, mais aussi leurs propositions éventuelles afin que ces dernières soient examinées en vue du Conseil de la Métropole du jeudi 10 décembre 2015.

Vous n'avez pas souhaité, lors de la conférence des présidents, mettre au vote les amendements déposés par notre groupe, mais aussi par les groupes souhaitant apporter leur pierre à cet édifice. Soit !

Venons-en maintenant aux modifications que nous souhaitons apporter.

Premièrement, notre groupe estime que ce pacte doit avoir une rédaction courte, simple, pour que ce dernier donne les grandes directions générales sans imposer une architecture juridique trop forte. Globalement, c'est une sorte de constitution que nous souhaitons : des grands principes et un mode de fonctionnement.

Or, le texte proposé est tout autre. Il est trop long, d'une densité telle que verbiages et redites sont sa consistance. On y voit bien la patte d'une organisation administrative et non pas d'une vision politique.

Deuxièmement, la notion de maire est clairement occultée dans ce pacte. Si le maire est cité, on ne trouve aucun élément sur son rôle et sa définition.

Il faut garantir une expression des citoyens au travers de leurs représentants. Cela passe par l'organisation institutionnelle de base qu'est la Commune et son représentant qu'est le maire.

Troisièmement, notre groupe constate l'absence d'orientations politiques sur l'organisation de la Métropole. Vers quelle construction métropolitaine souhaitons-nous tous aboutir ? Quelle notion d'équité alors que l'unité métropolitaine n'est pas clairement énoncée ?

Aucun engagement concret.

Aucune référence à l'accompagnement financier tant cela paraît tabou dans ce pacte.

De quoi sera faite la mise en œuvre des politiques dans notre Métropole ? De 59 conventions négociées et signées individuellement avec chaque Commune ? Cela augure mal de la création d'une entité métropolitaine partagée par tous. Et l'on comprend bien aujourd'hui que si toutes les Communes sont égales, elles le sont par catégorie uniquement.

Aussi, comme je l'ai dit dans l'énoncé de mon propos, nous vous avons proposé des modifications.

Ces propositions avaient pour but de faire correspondre les valeurs fondatrices aux besoins d'organisation institutionnelle. Il ne doit pas s'agir là de déclarations de bons sentiments. Pour cela, nous vous avons demandé d'ajouter la notion de transparence qui est pour nous essentielle et consubstantielle à la notion de confiance. Cette transparence doit permettre la mise en place de procédures garantissant le respect du débat démocratique que l'on doit garantir aux maires des 59 Communes.

Ces propositions avaient aussi pour but d'indiquer que le pacte doit faire un choix clair sur l'administration de la Métropole. Pour nous, elle doit être fondée sur la déconcentration des pouvoirs, que ce soit par la répartition territoriale des services métropolitains ou par l'intermédiaire des services communaux dans le cadre des conventions. Cela permet de se désengager du centralisme qui perle tout au long de ce pacte. Car, même si la déconcentration de la Métropole est évoquée dans la version 2 ter du pacte, nous ne souhaitons pas que cela reste un vœu pieu.

Ces propositions avaient pour but de renforcer la position des représentants élus, que ce soit le maire dans les conférences territoriales des maires ou les conseillers métropolitains qui doivent pouvoir assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques métropolitaines. Pour cela, nous proposons différentes évolutions comme la possibilité pour un maire de débattre du périmètre du territoire de sa conférence territoriale des maires.

Nous vous proposons aussi de limiter le conseil de développement au rôle qui est le sien et de ne surtout pas en faire un organe de propagande en faveur de la Métropole auprès de nos concitoyens.

N'oublions pas que la démocratie représentative est plus efficace et plus légitime face à la démocratie participative.

Nos propositions avaient enfin, et plus particulièrement dans le point 5 du pacte, pour but de mettre en garde contre la sur-administration des relations politiques. On sent bien dans ce pacte la volonté de vouloir enfermer toutes les discussions dans des procédures bien formalisées, avec des conventions, des comités de pilotage, des contrats, un contrat d'engagement. Si cela peut rassurer, cela peut surtout asphyxier. Le choix politique doit rester possible. L'administration doit être au service du politique et non l'inverse.

La rédaction proposée ce soir à notre avis n'est pas anodine. Au final, elle tend à faire glisser les relations politiques dans le champ administratif et à faire des Communes, principal échelon connu de la démocratie dans notre pays, des relais de l'action politique et de ne plus être LE décideur de cette action politique.

Ceci ne correspond pas à nos valeurs, à notre engagement.

Aussi, comme les amendements proposés ne seront pas soumis au vote, notre groupe donnera un avis défavorable au pacte de cohérence métropolitain présenté dans cette version.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Belaziz pour le groupe Radical, Génération Écologie, Citoyens ?

Mme Samia BELAZIZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le projet de pacte métropolitain qui nous est présenté aujourd'hui est un document adopté le 12 octobre 2015 par l'ensemble des maires qui composent la Métropole de Lyon.

Comme vous nous l'avez rappelé, il définit les prérogatives de fonctionnement de cette dernière ainsi que le cadre des relations entre la Métropole et chaque Commune qui en fait partie.

Ce projet a su voir le jour grâce au travail actif de nombreux élus au travers de commissions et de groupes thématiques de travail. Il est un outil fondamental de construction d'une base commune et cohérente dans la mise en œuvre de la Métropole.

Pour y parvenir, c'est l'association et la collaboration de tous qui permettront un fonctionnement démocratique de la Métropole. C'est aussi s'assurer du respect de l'identité des territoires, de l'équité territoriale et de l'ensemble des habitants métropolitains au regard des diverses spécificités locales.

Aussi, sur le papier, nous pouvons saluer la volonté de ce projet d'optimiser l'exercice des compétences entre la Métropole et les Communes mais également entre les Communes elles-mêmes dans le but d'aboutir à un juste équilibre entre l'échelon métropolitain et communal. Il est toutefois de notre devoir de nous assurer du respect de cette volonté pour ne pas tomber dans une tyrannie de la majorité, quelle que soit sa couleur politique, qui gouvernerait seule des territoires dont elle ne saisit pas les réalités du terrain.

Ce projet de pacte recense également 21 propositions de coopération possible entre les territoires de la Métropole dans différents champs de compétence comme le social, le nettoyage des espaces publics, le rapprochement des entreprises et des personnes en insertion, la prévention santé, la collecte sélective, la politique de la ville.

Nous sommes amenés à nous positionner sur tout ou partie de ces propositions pour ensuite établir un contrat territorial avec la Métropole qui fixera la manière dont les compétences seront articulées ou déléguées sur notre territoire.

Ce contrat est important car il déterminera également les objectifs qualitatifs et quantitatifs ainsi que le cadrage financier nécessaire à leur réalisation. Nous devons protéger l'altérité de notre territoire tout en inscrivant dans une logique de solidarité, de coopération et de synergie avec les autres Communes pour donner à la Métropole de Lyon toute sa cohérence au nom de l'intérêt général et des habitants métropolitains.

Pour mener ce pacte à bien, nous devons nous concerter et construire ensemble la Métropole de Lyon à l'image de ses habitants, de ses entreprises, de ses territoires, de ses forces et de ses faiblesses.

Notre groupe approuvera ce projet.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe communiste, Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Ce qui nous est aujourd'hui soumis pour avis n'est ni plus ni moins que la poursuite du projet gouvernemental de réorganisation du territoire national, le parachèvement du rêve Collomb-Mercier, la concrétisation d'une nouvelle collectivité territoriale et de son mode de fonctionnement. Elle s'inscrit dans la vision euro-fédéraliste où le triptyque issu de 1789 Etat-Nation, Département, Communes sera remplacé à terme par celui d'Europe, Régions et Métropoles. Nous y sommes farouchement opposés car elle nie ce que sont nos territoires et les réalités locales ainsi que notre histoire. Elle met en concurrence les territoires au niveau national mais aussi européen.

Le groupe Front de Gauche à l'Assemblée nationale s'est opposé à cette loi et a voté contre la création de cette nouvelle collectivité et la partition du Département du Rhône. Nous déplorons que la création d'une telle collectivité, unique dans l'organisation territoriale, se soit faite en écartant systématiquement les populations, et dans le plus grand secret des états-majors. Il aurait été légitime d'engager un grand débat national, mais à aucun moment il n'a été envisagé de donner la parole au peuple.

Nous ne cesserons de dire que cette réforme territoriale poursuit et aggrave la mise en concurrence des territoires. Elle organise un bouleversement institutionnel sans précédent qui accroîtra les inégalités entre les territoires. Elle remet en cause les principes constitutionnels d'unité et d'indivisibilité de la République et d'égalité des citoyens devant la loi pour installer en quelque sorte une autre République technocratique, fédéraliste et concurrentielle. La Métropole devenant pour ainsi dire « un État dans l'État ».

Le cap fixé par le gouvernement est clair : concentrer les pouvoirs locaux entre les mains des grandes intercommunalités, organiser l'évaporation des Communes et des Départements, renforcer les compétences des Régions, restreindre la libre administration des collectivités territoriales, tenter de les hiérarchiser, réduire leurs ressources et mettre sous contrôle leurs dépenses. Sur chacun de ces points, notre désaccord est total.

Ce cap est éclairé de manière encore plus précise par le rapport du commissariat général à l'égalité des territoires qui écrit ce que le gouvernement s'efforce de dire à voix basse : diviser le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale par deux, transférer la compétence générale des Communes à l'intercommunalité, transférer la DGF des Communes à l'intercommunalité et élire celle-ci au suffrage universel direct, ce qui signifie bien évidemment, à terme, la mort des Communes.

Messire Collomb ne dit pas autre chose : « Dans trente ans, la métropole de Lyon ne sera plus que Lyon. », l'engloutissement sera alors total et Villeurbanne la laborieuse, qui s'est construite en rivalité à Lyon la bourgeoise, sera définitivement absorbée. Augagneur et Herriot en rêvaient, Collomb l'aura fait.

Le projet de pacte s'inscrit dans cette perspective et si quelques retouches y ont été apportées, il ne fait quand même pas l'unanimité ! Pour notre part, nous regrettons vivement que ce texte soit proposé au Conseil Municipal pour avis en l'état, sans qu'ensemble nous ayons pu travailler à une version amendée qui soit commune et partagée à la majorité municipale, ce qui d'ailleurs se pratique dans d'autres Communes de l'agglomération.

Si l'enjeu de ce texte est de tenter tant bien que mal l'affiliation des Communes à un rôle supplétif et de subordination ou encore subsidiaire, nous pensons que, dans le contexte actuel, il peut porter des mentions claires qui permettent aux Communes de jouer un véritable rôle en partenariat avec la Métropole :

1. Dès son introduction, le ton est donné en réalisant une relecture de l'histoire de France et du monde dont nous ne partageons nullement l'analyse. Si 50 % du PIB mondial est réalisé dans 300 villes, il n'en demeure pas moins que 60 % de ce PIB est réalisé par 500 multinationales. Pourquoi présenter la Métropole comme LA revanche des villes contre l'Etat-nation et la République, alors que c'est la révolution française qui a inventé les Communes ? Quels que soient les avis de chacun sur cette histoire, cette introduction ne peut servir un pacte de cohérence largement soutenu. Il ne fait qu'exaspérer les tensions et les craintes. C'est pourquoi nous demandons une rédaction fortement allégée sur les seuls éléments factuels, dont le titre doit intégrer la nécessaire relation avec les Communes.

2. Les valeurs fondatrices présentent la Métropole comme si elle se créait elle-même sur des valeurs partagées, alors que ces valeurs ne sont même pas en lien avec les objectifs du pacte qui, lui, concerne l'organisation des compétences. Ouvrir le débat de valeurs supposerait au minimum de les situer par rapport aux valeurs fondatrices de la République, le pacte ne pouvant pas être un texte constituant !

Si chaque collectivité fonde son existence sur des valeurs qui lui sont propres, quel sens pourrait avoir l'enchevêtrement de valeurs communales, métropolitaines, régionales ? Au contraire, la Métropole se crée par la mise en œuvre d'une loi et les valeurs de la République sont les mêmes dans la Métropole et dans le nouveau Rhône ! Cet article ne répond au fond qu'à une vision de mégalopole. Nous demandons sa suppression pure et simple, sans compter qu'il ne sert à rien dans l'objectif du pacte.

3. Le paragraphe « 1.2 *Des principes d'actions fédérateurs* », article sur « *la subsidiarité* » : la subsidiarité devrait confier aux Communes ce qu'elles peuvent faire, et à la Métropole ce qui ne peut être fait au niveau communal. Le principe d'égalité de traitement des citoyens évoqué dans cette rédaction ne peut s'apprécier en dehors de la réalité de politiques communales diversifiées et de politiques métropolitaines elles-mêmes déjà adaptées aux situations locales. Si la Métropole doit réussir « avec les Communes », les histoires municipales qui se traduisent par des politiques publiques diverses ne doivent pas être mises en cause par la recherche d'une homogénéisation, notamment sur les compétences « articulées ». Dans la notion de « subsidiarité », il faut tenir compte des histoires communales et de la légitimité de leurs choix politiques.

4. Paragraphe « 1.3 *Les objectifs du Pacte* » : la loi définit clairement l'objet du pacte de cohérence comme l'organisation de compétences entre Communes et Métropole. Or, ce simple principe n'apparaît pas ici. Il faut compléter afin que soient « organisées les délégations de compétences des Communes à la Métropole ou de la Métropole aux Communes en toute transparence. »

5. Paragraphe « 2.3 *Les Conférences Territoriales des Maires* » : pour donner de la lisibilité et ne pas complexifier le processus de décision qui se substituerait à leur relation, la conférence territoriale ne peut devenir un niveau

intermédiaire entre Communes et Métropole mais doit, au contraire, être au service de la relation entre Communes et Métropole. Elle doit donc contribuer à l'efficacité de ces relations et aider chaque maire à la faire vivre. Elle relaie ainsi les demandes des maires auprès de la Métropole. Cela doit être précisé.

Je passe mon paragraphe 6 car je suis déjà assez long.

7. Le paragraphe « 2.4 *Les conseils municipaux* » : cet article tient pour nous d'une pure provocation. Le projet de pacte reconnaît que « les Communes sont libres dans l'exercice de leurs compétences », mais il ne connaît les conseils municipaux que pour la relation aux usagers et le suivi des conditions et niveaux de qualité des prestations produites ou coproduites par la Métropole. Les Communes deviennent ainsi le service après-vente de la Métropole ! Il est essentiel de dire en quoi les Communes sont associées dans les processus décisionnels de la Métropole ! À l'exemple de la politique de la ville, de l'urbanisme ou de la propreté, il y a des compétences métropolitaines qui peuvent faire l'objet de délibérations des conseils municipaux qui éclairent et permettent la délibération métropolitaine.

Je m'arrête là car il y aurait beaucoup à dire sur ce texte, nous avons beaucoup d'amendements à faire passer, les huit principaux dont je n'en ai cité que quelques-uns sont suffisants pour nous pour ne pas voter ce texte. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Merci.

M. MAIRE.- Merci. Vous avez très largement dépassé votre temps de parole. Nous avons convenu en conférence des présidents de six minutes et vous étiez à un peu plus de huit à neuf minutes. Je vous le signale comme je le signalerai à d'autres, je souhaite que l'on ne suive pas votre exemple sur ce plan.

Monsieur Chabrier pour le groupe socialiste ?

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Même si la tragédie de vendredi soir à Paris est dans l'esprit de chacun, même si l'effroi et la sidération nous ont étreints, même si nous sommes encore dans le temps du recueillement et du deuil, la République doit continuer à vivre. Vous avez fait le choix de maintenir ce Conseil Municipal et je vous en félicite car cela illustre à notre niveau la volonté de continuer à faire vivre notre République, nos valeurs et celles de l'État de droit.

Face à la douleur insondable des victimes, nos débats ont peu de poids mais il est nécessaire qu'ils aient lieu car la vie va reprendre et une partie de nos discussions d'aujourd'hui nous engage pour les années à venir. C'est bien le cas pour cette première délibération.

Le 1^{er} janvier dernier, notre agglomération est entrée dans une nouvelle aire institutionnelle, celle de la Métropole de Lyon. Aujourd'hui c'est à une nouvelle étape de cette révolution que nous participons.

Le pacte de cohérence métropolitain est un document important qui fixe le cadre des relations entre la Métropole et les Communes. Dans son introduction, il énonce également les principes de cette nouvelle collectivité, principes auxquels nous souscrivons volontiers. Pour être simple et concis, il exprime la plus-value de cette nouvelle institution pour les habitants de l'ensemble de l'agglomération.

Créée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Métropole de Lyon est une des déclinaisons de la grande réforme territoriale lancée par le gouvernement, réforme illustrée cette année par la loi de délimitation des régions du 16 janvier et la loi NOTRe du 9 août dernier.

Si cette réforme territoriale aurait pu être plus aboutie sans le conservatisme et la frilosité d'une partie de la majorité sénatoriale, elle a le mérite d'ancrer la France et son architecture institutionnelle dans le XXIème siècle.

Nous connaissons à l'heure actuelle des changements majeurs qui affectent l'organisation de nos sociétés et de nos économies globalisées. Ces changements que certains appellent métropolisation constituent en une concentration des activités et des habitants dans des villes elles-mêmes intégrées dans des réseaux économiques transfrontaliers. À cela, il faut ajouter la mobilité plus accrue des habitants, la dématérialisation des activités et des services, l'essor de l'économie de la connaissance, toutes ces révolutions sociales et technologiques qui modifient notre quotidien.

Ces changements réels tardaient en France à se répercuter au niveau de nos institutions. Tout l'enjeu était donc d'élaborer des institutions adaptées à cette nouvelle configuration de la société et de l'économie, des institutions adaptées et renouvelées qui pouvaient répondre efficacement aux besoins des habitants et aux défis posés par l'économie mondialisée.

Il y a donc une vraie pertinence à ce que les politiques publiques portées anciennement par le Grand Lyon et le Conseil général soient davantage articulées et prennent mieux en compte les enjeux liés à l'urbanité.

Aujourd'hui, l'agglomération attire les habitants mais aussi les activités de production, de réflexion, d'innovation, de création. Bref, tout ce qui fait la richesse d'un territoire.

Créer une institution capable de gouverner à cette échelle était une nécessité. La Métropole de Lyon adapte la géographie institutionnelle à la réalité sociale et économique des habitants. Qu'il s'agisse des questions de logement, de transport, d'emploi, de solidarité, d'éducation mais aussi de culture ou de loisirs, la Métropole dispose des compétences directes pour améliorer le bien-être des populations.

La Métropole est également juste, elle dispose d'une assise territoriale suffisamment large pour enclencher les politiques publiques qui assurent la solidarité entre les habitants et l'équilibre des territoires les plus riches et les territoires les plus pauvres.

Elle est juste car elle assurera mieux que le Département des compétences sociales et une solidarité territoriale qui prenait très peu en compte le fait urbain. Cependant, conjuguer dynamisme économique et attractivité, solidarité et bien-être des habitants n'est pas chose aisée. Ce succès passera ainsi par une voie équilibrée entre stratégie d'agglomération et politique de proximité, entre simplification administrative et partage des rôles entre Communes et Métropole.

La Métropole de Lyon devra être capable d'articuler une ambition économique, sociale et urbaine avec un projet de territoire solidaire.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, elle doit respecter plusieurs exigences en matière de démocratie, de gouvernance et d'organisation du service public. Pour éviter une centralisation excessive, il faut associer pleinement les Communes et leurs élus, il faut reconnaître la plus-value apportée par l'identité et la spécificité des territoires, il faut laisser à ces derniers une capacité à élaborer des politiques publiques, tant dans la proximité qu'à l'échelle plus globale.

Ainsi, les réponses à certains besoins doivent être apportées au plus près des habitants pour être efficaces, tel est le cas de la petite enfance, de la politique en faveur des seniors ou de l'action sociale.

Si la Métropole peut être juste et efficace, c'est avec le pacte de cohérence métropolitain qu'elle sera également démocratique. En attendant l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct en 2020 qui consacra l'expression démocratique métropolitaine, ce texte comporte des principes qui fondent un

gouvernement équilibré de la Métropole. Ces principes sont le rôle reconnu aux Communes, la subsidiarité ou le respect de la diversité des territoires. Ils ont été consacrés dans le pacte à travers, par exemple, la possibilité d'exercer des compétences articulées et le droit à l'expérimentation.

C'est à la mise en œuvre de ces principes qu'ont travaillé et travailleront les élus du groupe La Métropole Autrement ; c'est par le respect à ces principes que la Métropole sera une formidable opportunité pour redéfinir la ville de demain et restaurer la confiance dans l'action publique.

Le groupe socialiste et apparentés donnera bien évidemment un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier, d'abord d'avoir respecté absolument les six minutes, par comparaison avec un autre...

Il est difficile d'avoir des propos conclusifs et, en vous écoutant toutes et tous, si nous avons dû élaborer un pacte métropolitain dans des assemblées générales de la population de l'agglomération, je ne suis pas sûr que nous y serions arrivés. En tout cas, si cela avait été simplement avec le Conseil Municipal, nous n'y serions pas arrivés tant des points de vue divergents et opposés sont énoncés. C'est un premier constat de la difficulté de faire la synthèse dans une assemblée démocratique comme la nôtre.

Il y a aussi des niveaux de connaissance. Je ne veux pas faire la leçon mais certaines lectures de ce pacte sont un peu sommaires, on veut le réduire souvent à ce que l'on veut dire plus qu'à un examen objectif de ce qu'il contient et de ce qu'il permet.

Nous retrouverons ces débats là où sera voté véritablement ce pacte puisque, ici, nous ne sommes amenés qu'à donner un avis qui est favorable ou défavorable. M. Martin l'a presque dit tout à l'heure en le regrettant mais il l'a dit.

L'UDI nous donnera un avis sur le conseil métropolitain. Pour M. Morel, nous avons toujours un avis qui me semble très personnel et je doute que l'UDI au niveau de la Communauté urbaine utilise beaucoup de vos propos. Il y a toujours un tropisme bostonien qui vous aveugle. (*Rires*)

Certes, vous l'avez élargi à la perfide Albion avec Winston Churchill mais on a quand même de la peine à vous suivre. Peut-être parce que nous ne sommes pas suffisamment intelligents mais, tout de même, je rappelle que c'est un document cadre et que l'on ne peut pas à la fois lui demander de faire un certain nombre de choses et vouloir qu'il soit prescriptif.

Quand vous dites qu'il faudrait que l'on demande aux Communes de ne pas augmenter les impôts, nous vivons avec le code général des collectivités locales et la libre administration des Communes. Si certaines veulent le faire, vous pouvez les critiquer. Si d'autres ne le font pas, vous pouvez les critiquer aussi.

Ce n'est pas dans le pacte de cohérence métropolitain que l'on va fixer la responsabilité des Communes en ce qui concerne les recettes qu'elles prélèvent, y compris celles de la fiscalité. Ce serait une vraie révolution de faire ceci, je ne vous suivrais pas et je ne suis pas sûr que beaucoup vous suivraient sur ce terrain. Quelquefois, on a peine à vous suivre tant vous passez d'un point de vue à un autre.

Madame Vessiller, malgré quelques critiques obligatoires, je retiendrai votre point de vue positif puisque vous avez dit que les domaines d'expérimentation ou de délégation que nous avons retenus, sur lesquels nous avons progressé, vous semblaient intéressants. Je m'en tiendrai à cela.

Monsieur Poncet, là encore, votre groupe n'a sans doute eu qu'une lecture un peu approximative de ce pacte tant je pense la conclusion était contenue dès le départ dans ce que vous êtes. À partir de là, il fallait trouver un certain nombre de propos justifiant cette conclusion au risque de manquer un peu de cohérence.

Par exemple, vous nous dites regretter que, dans le champ du pacte, il n'y ait pas l'organisation entre la Région et la Métropole mais on ne peut pas demander au pacte tout et n'importe quoi. Le pacte métropolitain, c'est entre les Communes et la Métropole, ce n'est pas au pacte de fixer quelles sont les relations entre les Régions et les Métropoles. Ce n'est même pas directement aux Régions et à la Métropole, c'est à la loi NOTRe. Ensuite, il y aura un champ d'expérimentation. On sait bien que la loi décrit mais ne dit pas tout.

On voit que votre propos doit conduire à une conclusion négative. Vous dites qu'on est entré dans la dissolution des Communes. Dire cela de cette manière, mais cela vaut peut-être pour d'autres qui le disent aussi et M. Bravo l'a dit autrement mais a dit des choses qui ressemblaient sur le plan de la disparition des Communes, c'est avoir des lunettes un peu déformantes parce qu'il est dit dans le pacte que les Communes gardent leur clause de compétence générale. On peut toujours dire que ce n'est pas parce que c'est écrit que cela le sera mais il existe un code général des collectivités locales, des élections des Communes au suffrage universel qui ne disparaîtront pas en 2020.

Après, sur les mouvements de la société française et l'idée que le fait métropolitain et l'intercommunalité s'imposent davantage dans le paysage institutionnel de la France, c'est une réalité. Je dis souvent qu'il y a une vraie réalité du fait métropolitain et ce n'est pas en le niant ou en restant sur des positions que je peux qualifier de rétrogrades, figées, réactionnaires au sens propre du terme, disons simplement rétrogrades, qu'on accompagne le mouvement de notre société.

En revanche, ce que j'ai dit souvent, c'est que le fait d'être dans une Communauté urbaine, aujourd'hui dans une Métropole, ne devait pas nous conduire à ignorer la richesse d'un territoire, et je le dis souvent pour Villeurbanne. La richesse de la Métropole, c'est aussi la richesse des territoires qui la composent.

C'est un mouvement de balancier dans lequel nous avons en permanence à nous situer, particulièrement à Villeurbanne, et parfois certains m'en font le reproche. Il me semble que dans mon rôle de maire, depuis de nombreuses années, j'ai été amené plutôt à souligner le rôle de la Commune de Villeurbanne, non pas son indépendance mais son esprit d'indépendance, la capacité de son territoire à exister en tant que tel. Je ne le fais pas en étant comme si nous étions dans un village gaulois en mettant des frontières qui n'existent pas et que les gens ne comprendraient pas, mais en montrant les richesses de ce territoire et en montrant que garder les richesses, les cultiver dans un territoire comme Villeurbanne, c'est cultiver les richesses de toute l'agglomération. La dialectique n'est pas tout à fait la même que celle que j'ai entendue ici.

Pour conclure, avant de dire un mot à l'adresse de Jean-Wilfried Martin, j'ai l'impression, dans ce que nous avons fait collectivement avec quelques-uns ici, certains plus que d'autres suivant la position où ils se trouvaient dans le débat sur le pacte métropolitain, que nous avons fait avancer beaucoup de choses dans ce pacte pour la dimension communale et en particulier la dimension de Villeurbanne parce que c'est une grande ville et le point de vue n'est pas le même que celui des petites Communes qui parfois sont assez contentes de se mettre à l'abri de la Métropole. Je pense aux 0-12 ans, certains trouvent très bien que la Métropole s'en occupe.

Nous n'avons pas ce même point de vue parce que nous avons un territoire, une taille, une histoire, une identité, et je pense vraiment que dans la discussion autour de ce pacte, nous avons fait avancer un certain nombre de points de vue. Si nous n'avions pas été là (excusez-moi ce péché d'immodestie), je ne suis pas sûr que beaucoup auraient travaillé d'une façon aussi forte et entraînée pour faire de ce pacte ce qu'il est aujourd'hui par rapport à ce qu'il aurait pu être.

Pour M. Martin, sans céder à la polémique, je pourrais dire que lors d'une réunion de la conférence des métropoles à laquelle l'UMP ou Les Républicains étaient présents, j'avais été amené à réagir vigoureusement aux propos de M. Forissier qui avait dit que, demain, nous serions un guichet de la Métropole. En plus, il ne l'a pas dit de manière négative mais il considérait que cela se passerait ainsi, que la Commune serait un guichet, certes ce serait territorialisé. J'ai dit que les maires n'avaient pas vocation à devenir les préfets de la Métropole comme le disait M. Forissier.

Les points de vue tels qu'ils peuvent être exprimés ici ou là sur les bancs, y compris du groupe Les Républicains, présentent parfois des contradictions que je voudrais relever après vous avoir entendu.

Sur les amendements, mais c'est un point de vue de forme, Monsieur Martin, vous l'avez regretté mais vous ne l'avez pas proposé. Nous sommes ici pour donner un avis, excusez-moi de faire référence au code des collectivités locales et, dans le processus, la consultation des conseils municipaux vise à obtenir leur avis sur le texte du pacte, cet avis peut être favorable ou défavorable mais on ne voit pas comment il pourrait avoir pour objet de modifier directement le texte proposé.

Le conseil métropolitain pourra examiner les amendements dont les vôtres.

Je constate que dans une Commune dans laquelle vous êtes majoritaires, Caluire, on s'est livré à un exercice pour le moins curieux puisque c'est le texte amendé par l'UMP que l'on a proposé au vote des conseillers, ce qui est un peu le monde à l'envers. Ce sont des pratiques qui relèvent davantage de la posture que du souci constructif, d'autant plus que j'ai entendu parfois l'UMP exprimer un certain nombre d'amendements, tout au moins d'ajouts sur la transparence qui ont été assez largement entendus et pris en compte.

Quand on veut faire avancer les choses, on le fait dans des assemblées un peu fermées, et quand on se retrouve dans son Conseil Municipal, on entre dans le domaine de la posture parce qu'il est impossible d'imaginer que l'on puisse voter un texte proposé par l'opposition.

Je trouve que cela relativise un peu ce genre de critique.

En tout cas, beaucoup des élus de Villeurbanne, à l'exception de certains (je retiens ce qu'ont dit M. Chabrier et Mme Belaziz), nous voterons ce texte mais j'aurai l'occasion de réaffirmer ce jour-là, comme je l'ai déjà fait à trois ou quatre reprises lors de la conférence métropolitaine des maires, les avancées que nous avons vues, ce sur quoi nous avons fait progresser et ce sur quoi nous souhaiterions aller de l'avant.

En tout cas, notre satisfaction n'est pas au zénith en quelque sorte pour les prochaines années mais le temps est devant nous, nous ne votons pas quelque chose gravé dans le marbre.

Je le dis à Hector Bravo en toute amitié, le groupe communiste n'a pas voté la création de la Communauté urbaine voici quarante ans, il s'est toujours situé à côté. Il n'empêche qu'il a bien fonctionné avec la Communauté urbaine et qu'elle-même, de son propre fait, a été créée par la loi en 1966 et qu'après, c'est sous l'action des Communes elles-mêmes que se sont ajoutées un certain nombre de compétences.

On a bien eu ce mouvement entre quelque chose qui était décrété par la loi, qui n'est pas antidémocratique pour autant, et un mouvement d'intercommunalité qui avait pour cadre la Communauté urbaine qui a vu les transports, ce que j'ai cité tout à l'heure parce que, à l'échelle d'une agglomération, on peut quand même considérer que le fait d'avoir des transports communs et que chaque ville n'ait pas son propre système de transport relève un peu du bon sens.

Sur ce plan, nous avons avancé de façon assez unanime au moins au niveau des différentes collectivités. On ne peut pas avoir un point de vue aussi négatif par rapport à la construction de l'intercommunalité et aujourd'hui du fait métropolitain.

Je vais solliciter pour avis.

- Adopté à la majorité (36 pour - 9 contre - 10 abstentions) –

2 – SIGNATURE DE LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention du groupe communiste.

M. Hector BRAVO.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Je propose que Mme Thouvenot en dise un mot quand même. L'égalité femmes/hommes souffre un peu de la densité de notre ordre du jour !

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération marque la première étape de la politique en faveur de l'égalité femmes/hommes que la municipalité s'apprête à mettre en route. La charte que nous vous proposons d'adopter est portée par l'association des conseils et communes d'Europe et elle permet de formaliser notre engagement en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Travailler à la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, c'est affirmer que l'égalité est un droit fondamental mais si le principe fait consensus, le rendre effectif est plus complexe car les obstacles et les discriminations entravent cette égalité de manière multiple, de façon très ancrée dans les mentalités et souvent de manière invisible.

Le plan d'action qu'a élaboré la collectivité vise à répondre à trois objectifs principaux :

- Travailler sur les inégalités structurelles et la répartition des rôles sociaux encore très stéréotypés.
- Irriguer nos politiques publiques pour changer nos pratiques.
- Développer une culture commune de l'égalité en luttant contre toutes les formes de sexisme.

Rapidement, je prendrai trois exemples d'actions qui sont inscrites dans le plan d'action :

- La prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans les politiques de ressources humaines. En tant que collectivité employeur, nous avons une responsabilité vis-à-vis des agents que nous employons. Nous allons, comme la loi du 4 août 2014 nous l'impose, réaliser notre rapport de situation comparée et nous travaillerons sur l'articulation des temps de vie et aussi la pénibilité en lien avec les partenaires sociaux.
- L'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons. C'est un axe fondamental du projet éducatif de territoire Grandir à Villeurbanne. Nous allons accompagner la formation des éducateurs mais aussi celle des animateurs, du personnel de crèche, parce que l'assignation à des rôles sexués se transmet dans les actes de la vie quotidienne de manière invisible et souvent insoupçonnée.
- La lutte contre le sexisme comme enjeu de l'égalité de droit. Le sexisme prend de multiples formes : le sexisme ordinaire au sens banalisé, le harcèlement moral, la discrimination, la violence physique, le viol, le meurtre. La lutte contre le sexisme doit être prise en compte dans toutes ses formes. L'objectif du plan est de sensibiliser les agents de la collectivité mais aussi les Villeurbannaises et les Villeurbannais pour faire connaître les dispositifs pour agir, alerter et faire valoir ses droits.

Cette politique d'égalité s'inscrit bien dans la dynamique développée depuis de nombreuses années par la Ville de Villeurbanne sur la lutte contre les discriminations car travailler sur l'égalité femmes/hommes, c'est bien construire une égalité pour toutes et pour tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Il n'y a pas de demande d'intervention puisque celle de M. Bravo est retirée. Je vais mettre cette charte aux voix, étant entendu qu'elle sera accompagnée d'un plan d'action. Au-delà de la signature de cette charte qui décline des intentions, nous le ferons de manière concrète à travers un plan d'égalité qui est d'ores et déjà prêt mais que nous aurons l'occasion de présenter le 25 novembre.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

3 – RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un rapport sans vote, comme le sera le DOB, sur un rapport que nous avons chaque année en même temps que le DOB. Il y a une certaine logique à les présenter simultanément. Mme Reveyrand nous fera une présentation très belle de ce rapport.

Mme Anne REVEYRAND.- Une présentation illustrée !

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous présente ce rapport habituel puisque, depuis 2010 (c'était la loi de 2010 qui le rendait obligatoire pour les Communes de plus de 50 000 habitants), vous est présentée de manière synthétique l'action forte et pérenne de la Ville pour faire évoluer ses politiques au regard des enjeux du développement durable.

Comme le disait M. le Maire, ce rapport est présenté en lien avec le débat sur le budget prévisionnel 2016 et permet d'avoir un regard particulier sur les objectifs fixés.

Tout comme le bilan des gaz à effet de serre de la Commune réactualisable tous les trois ans et le plan climat énergie territorial qui est désormais volontaire pour une commune comme la nôtre, membre d'une Métropole, mesure renforcée par la loi du 17 août 2015 pour la transition énergétique pour une croissance verte, ce rapport fait un bilan au regard des cinq finalités du développement durable des actions conduites par la collectivité au titre de la gestion de son patrimoine, fonctionnement et activités internes, bilan aussi de ses politiques publiques et programmes d'action mis en œuvre sur le territoire.

C'est depuis maintenant plus de dix ans que la Ville de Villeurbanne s'est engagée en faveur du développement durable. Les actions de la Ville sur son propre patrimoine, son fonctionnement, et à travers les politiques qu'elle met en place, nous pouvons citer l'adhésion à la charte des villes européenne pour la durabilité, dite charte d'Aalborg, en 2003, puis l'adhésion à la convention des maires pour une énergie locale durable en 2009 au plan européen, la convention des maires pour l'adaptation au changement climatique en 2015 toujours au plan européen, puis, tout récemment, la signature du pacte des maires pour le climat au plan mondial par Jean-Paul Bret aux côtés d'une centaine de villes dans le monde à ce jour, pacte initié par Michael Bloomberg, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations-Unies, sont un réel témoignage de l'activité de la Ville dans ce domaine.

Cette signature intervient dans un contexte particulier de négociation contre le réchauffement climatique en vue d'un accord destiné à limiter l'augmentation des températures moyennes de la planète. Les villes sont particulièrement responsables des risques qu'encourent aujourd'hui les écosystèmes. Elles abritent la majorité de la population mondiale et contribuent à 70 % aux émissions de gaz à effet de serre de la planète. C'est au niveau local qu'il est urgent d'agir, c'est ce que nous faisons pour un effet planétaire, et c'est à cette échelle que l'action est pertinente.

Parmi les hommes et les femmes politiques, les maires sont sans doute ceux qui bénéficient le plus de la confiance des citoyens et cette relation leur confère le pouvoir de porter leur parole et d'agir dans leur intérêt parmi les voix diverses : pays, ONG, organismes de financement mondiaux et entreprises internationales.

Pour ce rapport, nous retrouvons les cinq enjeux habituels du développement durable : changement climatique, biodiversité, qualité de vie, cohésion sociale, production et consommation responsable.

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Les efforts cumulés de la Ville sur son patrimoine ont permis de limiter l'émission de 1 300 tonnes de CO₂ entre 2010 et 2014.

Le plan climat air énergie territorial rendra plus visibles les mesures d'adaptation au changement climatique.

Le plan local santé environnement prendra des mesures qualité de l'air au-delà de la simple information.

La mise à jour du bilan carbone confirme aujourd'hui une diminution de 5 % en trois ans et, à périmètre constant, de 8 % des gaz à effet de serre.

Toujours plus de performance énergétique dans les bâtiments communaux : la nouvelle école Jean Zay qui est une rénovation que nous avons inaugurée en novembre 2014, permettra de faire des économies de consommation à hauteur de 70 %.

Nous avons inauguré récemment d'autres groupes scolaires dans leur rénovation comme Saint-Exupéry avec de l'électricité photovoltaïque et un mur végétal.

Je voulais citer sur ce volet l'achat d'électricité verte à hauteur de 20 % et le travail qui est mené sur l'éclairage public qui enregistre une diminution de 83 % des consommations d'énergie.

Le challenge de la mobilité, il s'agit des agents de la Ville et de leurs déplacements pour se rendre sur leur lieu de travail, pour lequel nous avons eu la deuxième place cette année.

- La préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux

À noter l'attribution du deuxième prix national « zéro pesticide 100 % bio » par les collectifs « Générations Futures », « Agir pour l'environnement » et « Bio consom'acteurs ». Je n'oublie pas le fait que nous avons aussi signé une charte « 0 pesticide dans nos villes et nos villages » cette année, nous avons continué à déployer le plan d'action de végétalisation des façades sur les bâtiments communaux.

Je voulais aussi souligner une chose visible dans le document que vous avez sous les yeux : une très jolie courbe en page 24 qui est la consommation d'eau de la Ville en baisse et divisée par deux depuis 2006.

À noter pour les cimetières l'arrachage de l'herbe à la main et une tonte qui permet de satisfaire aussi à l'aspect paysager qui est demandé par les usagers qui visitent ces cimetières. Cela représente un matériel spécifique, un investissement très important du personnel des cimetières.

- Qualité de ville/qualité de vie pour l'épanouissement de tous les êtres humains

Je citerai les deuxièmes assises de la lutte contre les discriminations qui se sont tenues à Villeurbanne l'année dernière et aussi, en 2014, le nouveau chantier qui s'est déployé au sein de la ville avec le sujet de l'égalité hommes/femmes et avec la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée.

Nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons, les taux ne sont pas à 100 % mais ils sont vraiment très intéressants au regard d'autres communes et les interrogent :

- pratiquement 50 % sur le taux moyen d'accessibilité des équipements municipaux existants
- 57 % sur le taux moyen d'accessibilité des écoles primaires

La rénovation des groupes scolaires permet aujourd'hui d'associer des travaux pour l'accessibilité à ceux de l'isolation thermique et toutes les rénovations qui peuvent être de confort également.

Un exemple : un défilé de mode lors de la « Semaine du handicap pour changer de regard ». Les mannequins pour le défilé sont des personnes déficientes visuelles.

Je suis passée sur les modes doux, vous avez plusieurs pages très intéressantes à lire dans le rapport.

- Cohésion sociale et solidarités

Nous sommes sur le dispositif « Énergie de la ville », des aides et une plate-forme de rénovation énergétique en avant-première pour aider les plus modestes. Quatre types d'aide ont été mis en place dont un qui vient en appui aux personnes les plus modestes pour de la rénovation énergétique mais aussi, sur les quartiers Politique de la Ville, des audits énergétiques qui sont proposés et une rénovation thermique pour 731 logements sociaux récemment (isolation thermique des Gratte-Ciel).

- Promotion des modes de consommation et de production durables

Aujourd'hui, sur Villeurbanne, nous sommes sur 14 points de vente en circuit court, nous avons une montée en puissance de ces circuits courts qui satisfont la population.

« Le petit marché » du square Pellet sur le cours Émile Zola fait aussi le bonheur de certains consommateurs avec des producteurs qui sont présents sur ce marché.

Sur la montée en puissance de l'économie sociale et solidaire, je voulais souligner :

- Le Relais qui a pu réaliser l'installation de 19 containers pour la récupération de textile dans le quartier du Tonkin.
- L'implantation d'Elycoop et Emmaüs récemment sur Villeurbanne.
- Prochainement, l'épicerie sociale et solidaire au 231, cours Émile Zola, pour laquelle vous avez eu à voter récemment.
- La première récolte de compost sur les Buers et les Gratte-Ciel des composteurs collectifs qui permettent de réduire considérablement -là où ils sont implantés- et qui réduiront à l'avenir considérablement le tonnage de déchets ménagers.

Au-delà de ces différentes citations, je vous invite à lire de manière détaillée ce rapport développement durable si vous ne l'avez déjà fait parce qu'il est très riche, il a fait l'objet d'un travail considérable et rassemble une bonne part des actions de la collectivité avec un regard très particulier.

Pour finir, en matière de sensibilisation des publics, la Ville n'est pas en reste puisqu'elle propose pendant 9 jours, du 8 au 16 décembre, durant la COP 21, une exposition interactive pour petits et grands qui s'appelle

« Ma planète, ma maison et moi : apprendre à diminuer ses impacts sur la planète. » Je vous invite tous à venir la visiter. D'ores et déjà, une dizaine de classes se sont proposées pour une visite.

Par ailleurs, pour accompagner nos propos concernant la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, un mini *Viva* habitat durable sera diffusé, il parlera autant de procédés constructifs que de la manière de faire la ville.

Enfin, nous organisons une conférence par un architecte urbaniste sur la question de quartier durable et la manière de réenchanter la ville si tant est que l'on puisse aujourd'hui être dans ces dispositions, le mardi 8 décembre en fin d'après-midi. Je vous invite à y être présents.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Reveyrand.

J'ai des demandes d'intervention de presque tous les groupes.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport doit naturellement être rapproché de la conférence sur le climat (COP 21) qui va sans doute se tenir tout prochainement en France.

La France essaie ainsi de s'acheter une conscience sur sa contribution à l'effort mondial pour lutter contre le réchauffement climatique. Je ne sais pas si l'on peut efficacement lutter contre le réchauffement climatique. En revanche, il est certain que nous ne pouvons pas consommer en quelques dizaines d'années les ressources notamment en énergies fossiles que la terre a accumulées en quelques millions d'années. Il est donc nécessaire de réduire fortement la consommation en énergies fossiles, ce qui impliquera une réduction des émissions de gaz à effet de serre dont le CO2 fait partie, qui, je le précise, n'est pas toxique.

Ma première remarque est l'hypocrisie des objectifs actuels qui seront très certainement renforcés par la COP 21. Lutter contre le réchauffement climatique est nécessairement un objectif à long terme. Or, nous pouvons lire dans votre rapport : « Les objectifs fixés par la loi de transition énergétique, à savoir, pour 2050, la confirmation du facteur 4, c'est-à-dire la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre et une réduction de 50 % de la consommation énergétique finale. »

Je ne peux que rappeler la réponse qui a été donnée par l'expert de l'ADEME à la question d'un élu lors de la formation au Grand Lyon, le 29 septembre dernier, sur la réhabilitation thermique de l'habitat. Selon lui, il faudrait de 50 à 150 ans pour atteindre l'objectif fixé pour 2050 dans notre loi, soit sur les 35 prochaines années.

Je partage son point de vue et, comme la plupart des experts, je considère que nous ne respecterons pas nos engagements.

Il est donc d'autant plus indispensable de bien évaluer l'efficacité des actions entreprises. Je crains, en tant que scientifique, que les audits effectués manquent de précision.

Naturellement, la municipalité respecte les obligations légales et va sans doute un peu au-delà de ce que l'on lui demande. En revanche, je pense que les méthodes, certes transparentes, élaborées par l'ADEME manquent de précision, notamment pour l'évaluation de la durée de retour sur investissement énergétique que d'ailleurs nous n'avons toujours pas.

Je propose donc, de façon concrète, pour les bâtiments gérés par la Ville, que nous fassions en plus du bilan proposé aujourd'hui le bilan des consommations énergétiques globales annuelles de nos bâtiments divisé par le bilan des mètres carrés effectifs pour voir au fil des années l'évolution de notre efficacité globale.

Selon l'ADEME, elle était de 186 KWh par mètre carré en 2011 pour le résidentiel en France. Cela aurait au moins l'avantage d'être simple et concret.

Malheureusement et pour terminer, je rappelle que nous émettons plus de gaz à effet de serre par le transport, notamment pour le trajet domicile/travail, que dans l'habitat. L'utilisation massive de véhicules électriques qui émettent six fois moins de CO2 qu'un véhicule classique ne suffira pas à atteindre le facteur 4 global. Il faudra pour cela avoir un recours massif dans les métropoles au métro qui réduit d'un facteur 20 les émissions de gaz à effet de serre. Mais, naturellement, nous ne pouvons pas attendre du pouvoir socialiste un tel effort car cela lui demanderait de se serrer un peu la ceinture.

Domage pour les prochaines générations car les grandes métropoles du monde vont bien dans ce sens avec un métro bien plus développé qu'à Lyon.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Morel.

Madame Vessiller pour le groupe Europe Écologie Les Verts ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, Chers collègues,

Merci, Madame l'Adjointe, pour ce rapport développement durable de cette année qui est riche de nombreuses actions et projets de la Ville, indispensables pour le bien-vivre d'une part et pour la transition énergétique d'autre part.

Tout d'abord, si l'année précédente avait été inquiétante au regard de la consommation d'électricité, nous nous réjouissons de la baisse de la consommation cette année (-5 % en électricité, -26 % en gaz) avec en particulier une action sur l'éclairage public très intéressante et notamment les illuminations de Noël où il y a un réel effort.

Ensuite, l'achat d'un lot électricité 100 % vert permet d'atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Ville. L'ouverture à la concurrence de ce marché était une fenêtre de tir dont vous avez su vous emparer et c'est très bien.

Qu'en est-il en revanche du marché gaz ouvert également à la concurrence ? L'achat de biogaz ne serait-il pas envisageable ? D'autant que Villeurbanne est dotée d'une station au GNV qui fournit du biogaz et que la station d'épuration de la Feyssine devrait produire d'ici deux à trois ans du biogaz également -c'est un projet de la Métropole.

Dans le domaine de la flotte de véhicules de la Ville, 28,3 % du parc est propre, avec une augmentation au regard du rapport précédent de seulement 3 %. Nous pouvons nous étonner de ne progresser que faiblement. La consommation du gasoil, elle, est toujours en augmentation. Qu'en est-il du renouvellement des véhicules les plus énergivores ? Ne pourrait-on aller vers 0 véhicule diesel ?

Sur les émissions de gaz à effet de serre, la baisse est réelle avec un bilan carbone en baisse de 8 % par rapport à 2011, même si ces résultats encourageants sont insuffisants au regard des objectifs du plan climat local et national qui portent à -20 % d'ici 2020 les consommations et les émissions, objectifs renforcés avec la loi de transition énergétique votée en août dernier.

On ne peut donc que défendre des investissements encore plus importants en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments de la Ville et des énergies renouvelables à prévoir dans le budget pluriannuel, d'autant qu'avec le prix des énergies fossiles, même s'il a artificiellement baissé, on ne peut qu'investir dans la durée et réaliser à terme des économies sur les dépenses de fonctionnement.

D'ailleurs, c'est le sens du vœu que nous avons déposé pour aller dans cette action de la Ville en faveur de la réduction des énergies fossiles, le vœu du désinvestissement sur les énergies fossiles. Nous en reparlerons sans doute tout à l'heure.

L'accompagnement des réhabilitations énergétiques de logements, tant dans le parc social que le parc privé, est en ce sens une démarche intéressante et à conforter. J'espère que nous pourrons agir de concert Ville et Métropole pour susciter de nombreuses opérations de ce type dès 2016, notamment dans le parc privé grâce à la nouvelle plate-forme d'éco rénovation que nous avons lancée à la Métropole Ecoreno'v.

Soulignons par ailleurs l'engagement très positif de la Ville dans la démarche « 0 pesticide » pour l'entretien des espaces verts et du domaine public. La signature de la charte de la FRAPNA « objectif 0 pesticide » doit bien être le début d'une partition où la biodiversité et le retour de la nature dans une ville très minérale sont un objectif ambitieux.

Dans d'autres domaines de l'environnement tels les composteurs collectifs ou la récupération des textiles ou l'accès à une alimentation de qualité pour les plus modestes, les circuits courts, le projet d'épicerie sociale et solidaire, les initiatives sont aussi à souligner.

Nous regrettons néanmoins que le rapport ne traite pas du tout de la question de la pollution de l'air qui ne dépend certes pas que de la Ville mais bien du Grand Lyon. Pourtant, à Villeurbanne, comme dans l'ensemble de l'agglomération, nous sommes concernés par la pollution de fond et les pics de pollution dont une part importante est due aux transports. Nous avons connu dans l'agglomération 31 jours de pic de pollution en 2014 : c'est moins que les 57 jours recensés en 2013 mais la baisse est liée à une météo plus favorable plutôt qu'une baisse des émissions polluantes.

Outre les pics de pollution, 84 000 habitants de l'agglomération proches des axes routiers (des milliers de Villeurbannais sont concernés avec le boulevard Laurent Bonnevey) sont exposés à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires d'oxyde d'azote, polluant principal des transports ! Nous devons faire baisser ces émissions d'oxyde d'azote mais aussi de particules liées aux véhicules diesel. Cela passera par un plan de déplacements urbains beaucoup plus volontariste que le précédent sur la réduction de l'usage de la voiture individuelle et des véhicules polluants de marchandises. Parmi les pistes, rappelons que nous sommes favorables à la vignette multimodale qu'on pourrait instaurer pour l'ensemble des propriétaires de véhicules et qui donnerait droit à un abonnement de transports en commun.

Concernant les déplacements, le rapport mentionne page 37 une part du vélo à 7 % des déplacements : ceci est un objectif, celui du plan modes doux, mais ce n'est en aucun cas la situation actuelle. La part du vélo était de 2 % en 2006, nous attendons avec impatience les résultats de l'enquête ménages déplacements de 2015 pour fin novembre. À ce jour, on ne peut donc pas encore écrire que le vélo représenterait 7 % des déplacements. Il est même à craindre que cet objectif ne soit pas atteint avec les chiffres 2015, ce qui devra d'autant plus nous pousser à développer la ville cyclable et la ville à pied pour inciter à ces modes actifs qui non seulement sont bons pour la qualité de l'air mais aussi pour la santé comme nous le disons régulièrement.

Autre projet important en matière de déplacement, c'est le projet C3 dont les couloirs bus sont attendus pour 2019 (c'est bien loin !). Sans s'étendre outre mesure sur le sujet, il me semble toutefois intéressant d'indiquer à nos collègues que l'étude C3 en tramway montre une faisabilité technique tout à fait possible, à des coûts

supérieurs au trolley, certes, mais rien de bien nouveau. Nous avons d'autant plus de regrets maintenant que cette étude a été communiquée que le Sytral ne fasse pas le choix aujourd'hui d'un véritable débat entre tramway et trolley au vu de ces nouveaux éléments. Et ce d'autant plus que pour un autre projet, le T6, le choix du tramway ne fait pas débat. Il est aussi évident avec des arguments qu'on rejette pour le projet C3 : allez comprendre !

J'en ai terminé de nos remarques sur le rapport développement durable qui reste au demeurant très intéressant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Branska-Farille pour le groupe Front National ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport sur la situation de notre commune dans le domaine du développement durable qui nous est présenté nous amène au préalable à nous interroger sur l'enjeu même de ce rapport.

En effet, la notion de développement durable reste assez floue.

Par définition, elle se veut une approche globale à la confluence des préoccupations économiques, environnementales et sociales, mais c'est aussi un oxymore puisqu'elle entend régler des problèmes environnementaux par une croissance économique continue qui est à l'origine même de ces problèmes.

Elle peut aussi apparaître comme un concept rassurant permettant d'occulter les conséquences négatives de la mondialisation économique ou nous faire oublier que la continuelle dégradation de notre environnement peut s'avérer parfois irréversible.

Ce flou qui entoure ce contexte est bien illustré par la multitude de chartes, conventions, plans, programmes, ainsi que par le corpus législatif qui tente de définir les modalités des actions publiques en sa faveur.

Comme l'exige la loi, vous nous soumettez ce rapport annuel qui se veut une synthèse des objectifs et actions conduites dans notre commune dans le cadre du développement durable. Il faut reconnaître que ce rapport est assez complet.

Bien sûr, nous partageons certains objectifs et donc certaines actions menées dans le cadre de la préservation de la biodiversité, de la protection de l'atmosphère et sur la valorisation de certaines pratiques en faveur de l'environnement.

Cependant, nous constatons que, dans le domaine de la qualité de vie, ce rapport fait allègrement l'impasse sur trois problèmes de notre commune :

- Les conséquences négatives du bétonnage de la ville.
- Le manque d'harmonie dans certains quartiers.
- L'insécurité qui gangrène nombre de quartiers puisque, encore récemment, nous avons pu constater que les habitants du Tonkin ont exprimé leur désarroi et leur malaise.

Cette réalité est soigneusement oubliée au profit de la lutte contre les discriminations et la politique de la ville.

Enfin, à la lecture de ce rapport, on mesure les limites de l'application de l'Agenda 21 à l'échelle des Communes. En effet, comme tous les habitants du département, nous subissons une dégradation de la qualité de notre environnement. Le récent classement de l'hebdomadaire *La Vie* sur l'écologie en France annonce d'ailleurs une réalité assez préoccupante : le département du Rhône est passé de la 11^{ème} place en 2014 à la

42^{ème} place en 2015 en matière d'écologie alors que, dans le même temps, il est classé second pour le respect de l'Agenda 21.

Concernant la gestion des déchets, le département se trouve à la 75^{ème} position, 81^{ème} pour la qualité de l'eau et dernier sur la qualité de l'air. Pour rappel, un jour sur quatre, l'air est irrespirable dans la région Rhône-Alpes.

Compte tenu de ces bilans, vous comprendrez qu'il nous faut à présent dépasser le cadre de ce rapport et prendre conscience que nous ne sommes plus dans l'anticipation mais dans l'obligation de résoudre des problèmes concrets de pollution qui dépassent largement le cadre de notre commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous présentez ce soir le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Il est bien loin le temps où, pour aborder le thème de l'écologie et la situation de notre planète, René Dumont buvait un verre d'eau devant les caméras de télévision habillé de son célèbre pull rouge.

Aucun parti politique, aucune entreprise privée ou publique ne nie que les ressources naturelles de notre planète sont finies et qu'il faut savoir être précautionneux quant à leur utilisation.

Plus particulièrement pour les collectivités locales, c'est en 2006 que les premières clauses RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) ont été permises dans les marchés publics.

C'est aussi en ouverture de son discours, le 2 septembre 2002, à Johannesburg, que Jacques Chirac, alors président de la République, a prononcé cette phrase courte mais si forte : *« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature mutilée, surexploitée ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au nord comme au sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables »*.

Ces mots percutants ont fait changer les mentalités dans de nombreux pays.

Pour ne rester qu'en France, des mesures ont été prises au titre du Grenelle de l'Environnement en 2007, à la suite des engagements pris par Nicolas Sarkozy lors de la campagne électorale de 2007.

Cette loi, votée à la quasi-unanimité, a été suivie d'une loi Grenelle II ou loi portant engagement national pour l'environnement en juillet 2010 afin de compléter et territorialiser la loi de 2007.

Il est plaisant de voir qu'à Villeurbanne, de nombreuses mesures ont été prises dans la droite lignée de ces lois.

Il faut garder à l'esprit que, pour être acceptées par tous, les mesures écologiques doivent être expliquées, comprises et surtout ne doivent pas culpabiliser les Françaises et les Français.

Le principe de précaution et l'innovation ne doivent pas être mis en concurrence. L'écologie ne doit pas être punitive. La croissance ne doit pas être stoppée. Les entreprises doivent être encouragées à s'engager dans la voie de la responsabilité écologique, elles ne doivent pas être punies. L'écologie n'est pas un parti politique, elle est une prise de conscience que notre planète est notre bien le plus cher et que nous devons laisser pour nos enfants une planète vivable.

La COP 21 se tiendra en France à partir du 30 novembre jusqu'au 11 décembre 2015. Gageons que tous les pays prendront enfin les engagements qui permettront de pérenniser nos ressources naturelles tout en maintenant la croissance économique indispensable au bien-être des populations mondiales.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Martin.

Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Localement, notre collectivité est très engagée pour l'environnement et pense ses politiques publiques avec une véritable logique de développement durable.

Grâce au soutien et aux initiatives de nos partenaires, nous mettons en place des actions et des projets en cohérence avec notre volonté politique. Cette synergie des acteurs nous permet d'être efficaces sur notre territoire.

L'engagement de la Ville de Villeurbanne en matière de développement durable se poursuit maintenant depuis une dizaine d'années au travers de la signature de chartes et de conventions à des échelons différents mais transversaux. Cet engagement s'est traduit par le programme « Villeurbanne ville durable » et s'établissait de 2010 à 2014 via un plan climat énergie territorial. Le 30 mars dernier, un nouveau programme a été voté et décidé, le plan climat air énergie territorial volontaire.

Le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable qui nous est présenté ce soir pour communication est très dense. Il montre bien l'étendue de l'action sur ce que l'on a coutume d'appeler les trois piliers du développement durable : le pilier économique, le pilier environnemental et, il ne faut pas l'oublier, le pilier social qui favorise la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion et les discriminations au travers d'actions de sensibilisation et de prévention. Nous pouvons ainsi citer nos actions pour l'égalité femmes/hommes dans la vie locale, la semaine d'information du réseau de vigilance en faveur de l'égalité.

Sans toutes les reprendre, les actions sont diverses et variées. On peut citer les épiceries sociales et solidaires, le Filoguide pour le déplacement des personnes âgées qui sont les plus fragiles, et encore de nombreux dispositifs qui soulignent l'investissement de la Ville : optimisation de l'éclairage public, traitement des déchets.

Pour beaucoup d'actions, ce sont des gestes simples mais essentiels pour notre planète.

La Ville poursuit ses efforts pour le bien-être de ses habitants avec des réalisations visibles : le terrain du Rectorat, l'extension du Parc Chanteur, le réaménagement du square des Justes.

Ce soir, à travers ce rapport qui nous est présenté, un point est fait, c'est un point d'étape. Il faut continuer dans cette exemplarité. En particulier dans cette période de dure réalité budgétaire, je reprendrai l'une des phrases de conclusion du rapport : « *La poursuite des démarches vers le développement durable devra encore plus insister non pas pour faire moins mais pour faire mieux. Il faudra se montrer encore plus inventif.* » Là aussi, c'est un vrai défi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Bravo pour le groupe Communiste et Républicains ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je tiens d'abord à remercier Anne Reveyrand pour son travail ainsi que les services pour ce rapport de qualité qui est extrêmement complet.

Je ne reviendrai pas sur les propos de Mme Vessiller et de Pascal Merlin que je partage entièrement sur cette question de développement durable. Je crois que la mairie aujourd'hui fait un travail qui se veut exemplaire, qui est exemplaire par bien des mesures. Nous la soutenons naturellement.

Je tiens ici à dire qu'aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique passe d'abord et essentiellement par l'émission de gaz à effet de serre. Pour illustrer, je vous présente une courbe issue de [climateactiontracker.org/Climate Analytics/EcoFys/NewClimate/PIK](http://climateactiontracker.org/ClimateAnalytics/EcoFys/NewClimate/PIK) qui est une ONG qui fait un rapport sur tout ce qui est fait par les États en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Les couleurs sont assez explicites :

- la courbe rouge montre les émissions de CO2 si nous ne changeons rien à nos habitudes
- la courbe marron correspond aux engagements pris par les États
- les deux courbes vertes, une à 2° et l'autre à 1,5°, qu'il faudrait prendre pour éviter un réchauffement climatique de plus de 2°.

L'écart est immense. Tout travail à faire pour limiter le réchauffement climatique est essentiel. Nous avons raison de mener ce combat au sein de notre ville.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Reveyrand pour quelques mots ?

Mme Anne REVEYRAND.- Oui, quelques mots d'abord sur la question un peu globale que soulevait M. Morel : on ne peut pas réduire le réchauffement climatique mais on peut réduire les gaz à effet de serre. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Même si on sait aujourd'hui que le réchauffement climatique, si on laisse les choses se faire, peut devenir très important et que de toute façon on aura une augmentation des températures, on a également des dérèglements climatiques liés à ces réchauffements et qui produisent des catastrophes naturelles importantes.

La question du réchauffement climatique est plus large. À mon sens, elle peut être gérée, en tout cas on peut diminuer ces degrés de réchauffement à l'échelle locale et donc à l'échelle mondiale. Je pense que cela reste indispensable pour avoir une température qui devienne supportable et à laquelle nous puissions aisément nous adapter.

Sur la question de l'énergie, Monsieur Morel toujours, vous parliez du bilan des consommations énergétiques globales au mètre carré, ce sont des chiffres que nous avons pour le patrimoine de la Ville, je ne comprends pas très bien la demande.

M. Hervé MOREL.- Je voudrais simplement qu'ils soient publiés.

Mme Anne REVEYRAND.- Ce n'est pas quelque chose que nous cachons. Nous sommes très fiers de ce que nous faisons dans ce domaine. Ce sont des choses que nous communiquons.

Je suis un peu surprise que vous critiquiez les normes établies et les méthodes de calcul, notamment sur les gaz à effet de serre, par exemple la méthode BEGES établie par l'ADEME. Si elle ne vous convient pas, des scientifiques ou vous-mêmes pouvez la contester mais ce n'est pas au niveau de la Ville que nous travaillerons sur ces questions. Nous respectons strictement ces méthodes de façon à suivre les évolutions et les diminutions que nous sommes amenés à constater aujourd'hui dans l'action que nous avons.

S'agissant du GNV, Madame Vessiller, nous l'utilisons déjà pour la flotte de véhicules de la Ville et la station inaugurée récemment est bien située puisqu'elle est villeurbannaise et que la précédente sur l'agglomération était un peu éloignée, donc ne permettait pas d'utiliser complètement la bicarburant des véhicules de la Ville, ce que nous faisons aujourd'hui.

Pour le biogaz de la station d'épuration, nous serons ravis et nous attendons avec plaisir ces possibilités qui ont été évoquées notamment par GRDF, d'autant que cette station d'épuration qui fournira le biogaz est aussi sur la Ville de Villeurbanne puisque c'est la station de la Feyssine. La Métropole fait aussi des choses intéressantes.

Je pense que l'échelle des Communes est la bonne pour agir sur pas mal de terrains.

Sur la question des transports et sur la flotte de véhicules de la Ville, le deuxième plan de déplacements de l'administration est en cours, nous y travaillons actuellement. L'année prochaine, nous pourrons vous fournir d'autres résultats. Nous avons des satisfactions mais nous pouvons encore faire mieux. Nous y travaillons.

Quand j'entends M. Morel ne jurer que par le métro, il n'y a pas que le métro, l'ensemble des transports en commun permet d'éviter le véhicule auto soliste et tout ce qui est mode actif de circulation. Là aussi, la Ville y travaille pour faciliter les circulations piétonnes notamment, les circulations pour les vélos. Il y a certainement des aménagements que vous ne repérez pas forcément parce qu'ils passent assez bien dans le paysage. Je n'en connais plus le nombre mais les abaissements de trottoir et non pas les abaissements de chaussée pour les piétons quand ils traversent une rue ont été mis en place à la demande de M. Vullierme sur le cours Émile Zola.

Ce type de chose facilite.

Sur la question des transports, globalement, d'autres modes de consommation et d'autres modes de travail permettront de limiter aussi les émissions.

La gestion du dernier kilomètre pour les livraisons est une problématique que travaille la Métropole activement aujourd'hui. Encore une bonne action de la Métropole ! Finalement, on en trouve pas mal aujourd'hui.

Le Front National évoquait les villes minérales. Villeurbanne est une ville cœur d'agglomération, nous avons une problématique de densité importante, nous travaillons sur un tissu urbain très investi par l'habitat. J'ai évoqué, mais vous n'avez peut-être pas écouté, un plan de végétalisation de façades, un plan de végétalisation des toits, ce sont des préconisations que nous proposons aussi aux constructeurs sur la ville. On parle même sur certains quartiers nouveaux de jardins potagers sur les toits.

Nous sommes très vigilants et, d'ailleurs, je ne sais pas si je l'ai évoqué mais les nouveaux parcs à venir sur lesquels nous travaillons actuellement permettront aussi aux habitants de respirer, sachant qu'il y a effectivement la question de la qualité de l'air mais aussi la question de l'agrément paysager qui permet de garder une bonne santé et de bien vivre dans la ville.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Reveyrand.

Je ne suis pas sûr que ceux qui en ont parlé l'ont tous lu dans son exhaustivité mais c'est un excellent rapport. Il est très pédagogique, simple. Il a l'avantage de présenter non pas toutes les actions de la Ville mais un grand nombre. Je trouve vraiment que c'est un bel outil. Je le dis d'autant plus que nous allons mettre en place un conseil de développement durable avec la population, en tout cas avec des personnes qui seront concernées,

qui auront envie d'y participer, et un tel rapport sera une belle introduction pour parler des choses de façon très concrète.

Je termine par une petite boutade en direction de M. Morel qui nous y incite toujours. Il a dit « en tant que scientifique », d'abord, il n'est pas le seul scientifique dans cette salle, et heureusement sinon je me ferais du souci pour la science, Monsieur Morel, à vous écouter ! Terminer avec une conclusion sur la responsabilité du pouvoir socialiste, reconnaissez quand même que, dans la rationalité de la pensée, cela échappe un peu, au moins pour cela. (*Brouhaha*)

Je vous remercie de l'avoir lu avec attention.

Merci.

4 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole à M. Kabalo.

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues

Le débat que nous aurons ce soir est un exercice traditionnel à quelques semaines du vote du budget primitif. Ce dernier précisera les conditions de l'action municipale alors que l'objectif du débat sur les orientations budgétaires est un moment de réflexion stratégique et contextuelle à caractère financier.

Seront évoquées quelques données d'analyse rétrospective sur la situation financière de la Ville, les données économiques générales qui pourraient prévaloir sur l'exercice 2016 et les principales mesures du projet de loi de finances 2016.

Il est préparé dans un contexte économique relativement atone qui se traduit par une faible inflation doublée d'une croissance limitée et d'un chômage qui demeure élevé, mais surtout par une mise en œuvre d'un plan d'économies par l'État qui ne manquera pas d'avoir des conséquences pour les collectivités locales et sur lequel nous reviendrons.

Une croissance économique qui reprend timidement. L'année 2015 pourrait voir une confirmation de la reprise de la croissance dont on peut penser qu'elle se confirmera en 2016. Cependant, cela reste fortement lié au contexte mondial incertain.

Un contexte législatif qui demeure mouvant sur le plan réglementaire et budgétaire. Le projet de loi de finances initial 2016 initiera plusieurs évolutions par étapes, notamment en matière de calcul des dotations dont les aboutissants sont à ce jour encore mal perçus.

Enfin, un plan d'économies de l'État qui fait pleinement ses effets : 2,4 M€, c'est la contribution 2014 pour Villeurbanne sur le plan triennal d'économies déterminé par l'État dans le cadre de la réduction du déficit public. Celui-ci entamera sa deuxième étape dès 2016.

S'agissant des bases fiscales, elles sont en moindre croissance depuis 2008 : la variation nominale fixée par la loi de finances initiale de nouveau indexée sur l'inflation à venir en 2015 aux alentours de 0,9 %, les variations physiques provenant des constructions nouvelles, améliorations ou démolitions et la variation physique des bases.

Sur le foncier bâti, les trois années précédant la crise de 2008, la moyenne était de 2,39 % par an. Depuis 2008, elle est tombée à 1,5 %.

En taxe d'habitation, les trois années précédant la même crise de 2008, la moyenne était de 3,89 % par an et elle est depuis 2008 à 1,7 %.

Pour 2015, la variation physique des bases est de 1,37 % pour la taxe foncier bâti (ce sont des données définitives) et de 0,80 % pour la taxe d'habitation (données encore provisoires).

Pour 2016, nous avons évalué une hausse de 1 % prenant en compte l'inflation prévisionnelle anticipée de l'exercice 2016 en termes de revalorisation nominale.

Concernant la revalorisation physique, nous tablons également sur une hausse de 1 %.

Il est important de noter que la prépondérance de la fiscalité directe locale supérieure à 50,9 % hors les recettes de cessions représente en valeur absolue plus de 70 M€, valeur compte administratif de l'exercice 2014.

Comme je viens de le dire, des dotations et compensations connaissent une baisse historique :

- Entre 2012 et 2013 : -1,16 %
- Entre 2013 et 2014 : -4,4 %
- Entre 2014 et 2015 : -8,91 %.

Les parts des dotations et compensations dans les recettes réelles de fonctionnement sont passées de 27 % en 2004 à 21,2 % en 2014 qui a été la première année du premier plan étatique d'économies.

En 2014, la mise en œuvre d'un plan d'économies initialement prévu à 1,5 Md€ pour 2014 et 2015 s'est traduite pour la Ville par une baisse de 1 M€ de la dotation forfaitaire.

En 2015, nouveau plan d'économies mis en place par l'État de plus de 11 Md€ sur 2015 à 2017, soit une perte de 2,4 M€ pour notre Ville.

Dans le cadre du plan « 0 valeur 0 volume », autres dotations qui ont fait l'objet de réduction au titre des variables d'ajustement : en 2008, nous percevions dans toutes ces dotations 4,850 M€ contre 3,680 M€ en 2014, soit une baisse de 24 %.

Entre 2007 et 2014, les dotations et compensations de l'État rapportées à l'habitant passent de 226 € à 198 € et devraient passer sous la barre des 180 € en 2015 avec de nouvelles baisses estimées à 9 %.

Les dotations de compensation venant de la Métropole sont stables, soit 8,6 % des recettes (11,760 M€).

Ces trois premiers postes, fiscalité, dotations d'État et Métropole, représentent au compte administratif 2014 plus de 80 % de nos recettes réelles de fonctionnement, hors les cessions sur lesquelles la marge de manœuvre est nulle, que ce soit au niveau de l'État ou du Grand Lyon, ou bien limitée si on devait s'appuyer sur la fiscalité.

L'exercice 2014 confirme la progression plus rapide des dépenses que des recettes courantes. Si les pourcentages sont en baisse tant en recettes qu'en dépenses, l'écart entre les deux s'accroît : +2,28 % en dépenses et +0,91 % en recettes en 2014 contre +3,07 % en dépenses et +2,22 % en 2013.

Si nous prenons toutes les dépenses et recettes, inclus les éléments financiers exceptionnels, les taux seront pour 2015 de 2,1 % pour les dépenses et 0,68 % pour les recettes.

Pour mémoire, en 2009, nous avons un effet ciseaux inversé avec des recettes plus fortes que les dépenses, mais lié essentiellement à la hausse de la fiscalité et l'ajustement de la dotation forfaitaire. En 2010, grâce à une

remontée très forte des droits de mutation et à l'impact de la DSC, nous enregistrons presque 1,6 % de hausse sur ces deux postes, recettes totales de l'année précédente.

La hausse plus rapide des dépenses courantes conduit à une nouvelle contraction de l'épargne de gestion de 2014, elle est de -1,3 M€ soit -5,5 %.

Pour autant, au niveau national et pour information, en 2014, l'épargne brute calculée avec les produits de cessions des Communes a diminué de 9 %. Nous restons dans un rapport encore relativement bon pour la Ville.

En 2015, l'épargne brute aura augmenté de 15 %.

Malgré tout, un niveau d'équipement qui continue de progresser. En 2010, les dépenses d'équipement étaient de 35 M€, une moyenne de 28 M€ pour les années 2011, 2012 et 2013. En 2014, nous avons atteint 31 M€ de dépenses d'équipement. Pour 2015, la fourchette devrait être meilleure qu'en 2014 puisque nous devrions être entre 31 M€ et 35 M€ de dépenses d'équipement.

Quelques données macroéconomiques, un projet de loi de finances 2016 avec quelques chiffres encourageants : si l'on prend la croissance du PIB en volume en 2014 de +0,2 %, il ne sera pas à +1 % mais certainement à +1,1 % puisque la croissance au troisième trimestre a été de +0,3 %. Cela confirme une croissance en avance et une espérance à +1,5 % en 2016, qui est une estimation raisonnable, sachant que l'OCDE ou la Banque européenne tablent sur une croissance de 1,7 % à 2,1 % pour les plus optimistes.

Nous sommes dans une croissance qui va de l'avant et qui se consolidera, nous l'espérons.

Le projet de loi de finances est bâti sur une stabilisation de la consommation des ménages : 0,6 % en 2014, 1,8 % en 2015 et 1,7 % en 2016, et surtout un investissement productif des entreprises qui progresserait de façon notable de +4,9 %.

L'inflation est envisagée à hauteur de 1 %.

D'autres points positifs dans l'économie actuelle, en tout cas dans cette économie qui se veut redémarrer et en marche vers de meilleurs résultats :

- Une parité euro-dollar qui tend à l'équilibre. Nous sommes depuis quelques jours à un taux de 1,07 et la majorité des cambistes nous prédisent une parité de 1 € pour 1 \$.
- Un prix du pétrole en forte baisse puisque, en 2014, le baril était à hauteur de 100 \$ quand il est aujourd'hui à hauteur de 57 \$ voire 55 \$ en prévision pour 2016.

Nos perspectives de recettes pour 2016, c'est :

- La poursuite de la contribution de l'effort de redressement demandé aux collectivités locales : environ 2,5 M€ soit 1,8 % d'augmentation des recettes réelles de fonctionnement par rapport au compte administratif 2014.
- Une évolution de dotations disparate.
- Une DSU reconduite au niveau perçu en 2015 (+30 000 €) et une compensation exonération TH (+360 000 €), soit des recettes supplémentaires de 390 000 €.

Il est intéressant de voir comment seront compensées ces recettes. Nous sommes dans la norme « 0 valeur 0 augmentation ».

Nous nous verrons appliquer des variables d'ajustement sur les dotations :

- Dotation de compensation de la taxe professionnelle : -170 000 €
- Dotation forfaitaire : - 400 000 €
- Compensation pour exonération du foncier bâti - 84 000 €

Soit des recettes de -654 000 € : rapportées à +390 000 €, nous sommes déjà en déséquilibre par rapport à nos recettes et aux dotations. Les baisses anticipées des dotations de compensation pour l'exercice 2016 sont prévues à hauteur de 2,7 M€ quand elles étaient, pour 2015, à hauteur de 2,4 M€.

Sur ces perspectives de recettes, nous avons la fiscalité directe locale, poste le plus important, dont l'évolution nominale est fixée au niveau envisagé de l'inflation du projet de la loi de finances 2016 (+1 %), l'évolution physique estimée à +1 %. L'estimation, compte tenu du produit de la fiscalité en 2016, serait supérieure à 73,5 M€.

Les droits de mutation seront également en hausse, estimés à 4,4 M€. Pour 2015, la tendance anticipée à ce jour serait de 4,7 M€.

Enfin, un niveau de subvention relativement stable et essentiellement fondé sur les aides allouées par la CAF dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse. La progression des recettes des services dépend de la fréquentation et de l'évolution éventuelle des tarifications. Elle est difficilement appréhendable car elle s'applique en partie par la fréquentation des activités périscolaires, cantine et accueil.

Sur les perspectives de dépenses 2016, après 2014 et 2015, il a été fait une demande renouvelée aux directions de réaliser des économies sur les dépenses courantes pour 2016. La lettre de cadrage adressée à l'ensemble des services et à l'ensemble des adjoints comportait un chiffre de -1,16 % et, de manière pluriannuelle, un objectif de -6,4 % de 2016 à 2019.

Des contraintes externes toujours fortes, une baisse sans précédent des dotations d'État, une hausse du fonds de péréquation intercommunal de 250 000 € pour arriver à un abondement à ce fonds aux alentours de 1,250 M€. Et enfin, les mesures statutaires notamment dues à la réforme Lebranchu.

En conséquence, une légère régression des dépenses et une progression des recettes. En revanche, 44 M€ d'investissements, travaux, études et équipements, contre 40 M€ en 2015.

Enfin, nous serons obligés de voir un accroissement de l'emprunt d'équilibre pour arriver dans une fourchette de 21 M€ à 24 M€ d'emprunt. Vous avez en annexe le tableau qui reprend l'engagement pluriannuel d'investissement envisagé pour la période 2016 à 2020.

Nous notons sur ce tableau simplement les dépenses supérieures à 1 M€ :

- Pour 2016 : 34,269 M€
- Pour 2017 à 2020 : 87 M€

Soit un total inscrit pour 126 M€.

Parmi les perspectives à moyen terme :

- La volonté de maintenir nos investissements tout en les priorisant au regard des besoins de la population, de nos capacités d'investissement et du caractère de stabilisateur économique de l'investissement.
- Le recours à l'endettement, certes, mais dans le respect d'une capacité de désendettement moyen aux alentours de 6 ans maximum à la fin du mandat (Lyon envisage d'être à 10 ans maximum de désendettement).

- Le maintien des équilibres financiers par la réorganisation de la production du service rendu avec rationalisation de l'organisation du service rendu à travers notamment :
 - o l'amélioration des processus et méthodes de travail, notamment l'impact de la dématérialisation
 - o l'organisation des services, l'amplitude et les horaires d'ouverture
 - o la mutualisation interne ou externe
 - o une tarification en fonction du coût du service, de la capacité contributive des usagers

Enfin, il reste le levier fiscal qui serait l'ultime levier mais dont je voudrais, en tout cas encore pour cet exercice 2016, annoncer que nous n'avons pas d'objectif d'augmenter le taux. Ce n'est d'ailleurs pas un objectif inscrit pour le moment, en tout cas qui n'est pas à l'ordre du jour d'ici la fin du mandat.

L'ensemble doit être vu en fonction des évolutions institutionnelles et de compétence avec la mise en œuvre de la Métropole et notamment du pacte métropolitain, avec toujours, dans des conditions revues, la préservation du service rendu aux usagers qui reste notre préoccupation principale, un soutien continu aux associations pour faire vivre le tissu associatif existant et l'association des personnels dans l'exercice de nouvelles compétences éventuelles et dans un cadre évolutif.

Voilà les éléments probants de ce débat, en tout cas nos objectifs qui seront définis et précisés lors de la présentation de notre budget le 14 décembre.

Je laisse la place au débat. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo.

Tous les groupes ont demandé la parole.

Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur Kabalo.

La tragédie des attentats de Paris marque ce soir notre Conseil, comme l'a rappelé Loïc Chabrier et, avec Hervé Morel, je ne peux intervenir sans dire quelques mots sur ce sujet.

La guerre idéologique est enclenchée, elle touche désormais la France. L'islamisme radical, par ses métastases européennes, veut imposer sa vision moyenâgeuse en éradiquant le monde occidental, héritier du siècle des Lumières et en visant la France, berceaux de la liberté et des droits de l'Homme.

La République est en danger, elle ne doit plus fonctionner en prônant une tolérance naïve. Elle doit retrouver sa force et se faire respecter, et ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont pas à la craindre.

Elle doit montrer que ses lois sont supérieures aux idéologies religieuses. Vivre en France et vouloir être français, c'est d'abord accepter sans condition aucune les lois de la République. Être français, c'est adhérer aux valeurs qui font la grandeur de notre nation : la liberté, légalité, la fraternité, l'humanisme.

Être français, c'est respecter la vie.

Déroger à ces principes fondamentaux, c'est s'exposer à des sanctions très graves.

Trahir ces murs porteurs de notre République, c'est ne pas ou ne plus mériter de vivre sur notre territoire.

Avec difficulté, je reviens au sujet de ce soir qui apparaît soudain tellement mineur et pourtant... La France s'endette de 2 665 € chaque seconde. Vous venez de présenter le budget en environ 30 minutes : pendant

vosre temps de parole, notre pays s'est endetté de 4,790 M€. Nous dépassons désormais les 2 100 Md€ de dette.

Le contexte dans lequel nous discutons le budget ce soir est donc très préoccupant. Rien ne semble en mesure de contrer cette dégringolade budgétaire, surtout, quand venant de l'Élysée, il ne s'agit que d'incantations et de perceptions de frémissements qui augurent non un revirement de situation mais un ralentissement de la chute.

L'exercice budgétaire à venir s'apparente réellement à prendre la route en plein brouillard. Ce trajet est ponctué d'incertitudes, notamment sur les dotations de l'État qui déclinent irrémédiablement et vous l'avez largement développé.

Nous sommes majoritairement d'accord sur le niveau d'incompétence de l'État et son incapacité à faire les choix cruciaux qui continuent à placer la France parmi les mauvais élèves. Nous pouvons être tous d'accord sur une chose, c'est que vos amis du gouvernement ne nous aident pas et, à travers vous, n'aident pas les Villeurbannais, c'est le moins que l'on puisse dire.

Comment, dès lors, croire que l'on peut assumer son rôle de pilotage dans une ville qui évolue et gagne plus de 3 000 habitants supplémentaires chaque année ?

Il faut arrêter d'être une municipalité qui court après sa ville et répond mal aux impératifs d'une grande ville en expansion.

Avancer sans visibilité expose à deux tentations sur le plan budgétaire : soit emprunter, soit augmenter les recettes fiscales soit les deux à la fois. Vous êtes aux portes de ces deux tentations.

Avancer sans visibilité budgétaire offre les conditions impérieuses de réduire les coûts budgétaires et de prioriser les actions à engager. Quand on n'en a plus les moyens, on peut toujours tout faire mais on le fait mal. Il est préférable de cibler ses actions sur les priorités dans l'intérêt des citoyens et non dans une idéologie caricaturale.

J'ai dit que vous étiez à la porte de deux tentations.

La tentation de l'emprunt est légitime tant la dette de la commune est faible et la capacité de désendettement courte à guère de plus de deux mois. On peut reconnaître, et je le fais, votre approche précautionneuse sur la gestion de la dette. La faiblesse structurelle des taux bancaires permet d'envisager le recours à l'emprunt raisonnablement.

L'autre tentation est la tentation fiscale qui n'est pas recevable. Certes, nous vivons le « bazar » fiscal -et le mot est faible- des impôts locaux avec l'incapacité permanente de réformer en profondeur le calcul des bases fiscales. Toutefois, l'évolution nominale de ces bases en compensation, couplée à l'accroissement de la population, fait à taux constant bénéficier la commune d'un accroissement de ses recettes fiscales. C'est bien une progression de 2 M€ à 3 M€ à laquelle on assiste, couvrant difficilement les charges de personnel qui atteignent 73 M€ et représentent la large majorité des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes fiscales couvrent difficilement les dépenses de fonctionnement. Où est l'erreur ? Est-ce l'insuffisance des recettes fiscales d'un côté ou bien la non-maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'autre avec des charges de personnel amplifiées par le budget des emplois d'avenir et le budget du périscolaire ?

Sur ce point, notre vision est fondamentalement différente. Vous nous expliquez longuement qu'il existe une marge de manœuvre fiscale qui préfigurera, à n'en pas douter, le choix d'augmenter les taux en 2016, nous prenons date. Une fois encore, vous mélangez les taux et l'évolution de la fiscalité puisque les bases font le petit chiffre qui est en bas de la page à droite chez toutes les personnes qui reçoivent leurs feuilles d'impôt ou qui viennent de les recevoir.

Nous, nous disons que vous avez engagé les contribuables villeurbannais dans vos choix idéologiques qui viennent plomber les charges de personnel sur ce seul exemple.

Choix idéologique comme les emplois d'avenir qui n'ont d'avenir que le nom, qui auraient dû être orientés contractuellement vers l'entreprise, le commerce et l'artisanat et non vers l'emploi public.

Choix idéologique encore comme le choix onéreux du périscolaire, caricature d'un dévoiement idéologique qui rend l'école publique payante et profondément inégalitaire entre les Communes, et rate véritablement totalement ses objectifs d'optimisation éducative et de lutte contre la fatigue de l'enfant. Il faudra avertir, puisque nous sommes entre nous, votre nouvelle protégée, celle dont Gérard Collomb ne voulait plus, que lorsqu'on passe en force par idéologie sans concertation intelligente, on finit toujours par payer la facture.

Le déclin des recettes par le désengagement de l'État d'une part et des dépenses de fonctionnement incontrôlées d'autre part conduisent à un impact négatif sur l'investissement et aussi au fameux effet de ciseaux qui vient abonder votre argumentaire fiscal, mais jamais, ô grand jamais, vous n'évoquez vos mesures d'économie budgétaire. Jamais vous n'engagez vos actions vers des priorités essentielles pour les Villeurbannais. On ne sait pas d'ailleurs où se trouvent vos priorités une fois de plus.

L'État et sa représentation communale doivent aux citoyens l'éducation, la sécurité, l'accès aux soins. Je dispose de peu de temps, je me limiterai à ces trois chapitres.

Envisageons ces trois priorités.

Pour l'école, vous êtes responsables du contenant. L'État, par son ministère, du contenu. Voilà une priorité nationale qui se décline localement. Vous êtes très en retard et, là aussi, vous courez derrière la ville. On vous réclame des écoles et des classes supplémentaires et vous répondez Algeco. Votre imprévoyance vous pousse à investir dans le provisoire. Vous avez appelé votre cours de rattrapage « Grandir à Villeurbanne » avec une progression de 400 élèves par an. Entre 2014 et 2015, ce sont 15 classes par an qui sont nécessaires. Mais le compte n'y est pas, pas du tout !

Entre 2015 et 2019, vous prévoyez 23 classes supplémentaires en agrandissement et réhabilitation. Quant à la création de nouvelles écoles, la projection va de 2018 à 2020 et même 2025. Je rappelle l'école préfiguratrice au sein du collège Mûrice Leroux, c'est excellent comme appellation ! C'est très poétique mais ce sont finalement des Algeco et c'est provisoire.

Une ville non endettée, c'est très bien, c'est beaucoup moins bien quand cela se fait au détriment de l'un de nos piliers républicains : l'école obligatoire, laïque et gratuite.

La sécurité des personnes et des biens est un droit républicain dû aux citoyens. Compte tenu du contexte, je limiterai mon propos. Pourtant, en vertu de l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales, le maire doit veiller à travers ses pouvoirs de police à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité publique dans sa commune. La Ville de Villeurbanne est de plus en plus fréquemment citée dans les faits divers et de nombreux quartiers, après 19 heures, deviennent des zones de non droit puisque s'y pratiquent de nombreux trafics sans crainte d'être dérangé par les représentants de l'ordre. Ces quartiers, vous les connaissez, nous les connaissons tous.

Je demande que la sécurité qui est due aux citoyens fasse partie aussi des priorités municipales et que des moyens adaptés et cohérents soient organisés et mis en place sur notre commune.

Je rappellerai simplement que vos pouvoirs de police, en tant que maire, vont bien au-delà des verbalisations pour stationnement illicite.

Un mot sur la troisième priorité évoquée ce soir, un sujet qui me tient à cœur : la raréfaction des professionnels de santé va atteindre un niveau historique d'ici deux ans avec tous les problèmes humains que cela engendrera. Il est absolument nécessaire de s'engager vers des solutions de sauvegarde. Vous avez commencé à le faire avec la maison de santé de Buers nord bien que, en faisant cela, vous avez déshabillé le quartier Saint-Jean qui n'aura plus de médecins. Vous devez le savoir.

Je rappellerai que notre futur pôle santé ne répondra pas aux sollicitations de la médecine de ville.

Dans cette troisième priorité, je pense aussi à la prise en charge des personnes âgées. La population vieillit de plus en plus et, pour la large majorité de nos anciens, l'accueil en maison médicalisée à 3 000 € par mois est impossible. Cet accueil est considérablement insuffisant à Villeurbanne. Nous allons être exposés à de graves problèmes familiaux. Un véritable travail d'anticipation doit s'engager avec un pilotage qui reste municipal.

Pour terminer, je vous demanderai de ne pas tomber dans la facilité, vous avez le choix dans l'intérêt des Villeurbannais de prioriser vos actions sans alourdir les impôts ou de continuer à pressurer les citoyens en considérant que l'impôt sera votre seule mesure d'ajustement budgétaire et que vous pouvez continuer à tout faire, et notamment à confirmer votre générosité pour le monde associatif que vous avez largement rappelée. Si vous choisissez la solution de facilité, ce sera l'option la plus difficile pour les Villeurbannais et contraire à leur qualité de vie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La politique néfaste du gouvernement visant -soi-disant- à rétablir les comptes publics se poursuit avec toujours aucun résultat sur l'activité économique. Par ailleurs, la politique de l'offre qui est menée est une aberration écologique et sociale. Pour relancer l'activité par une croissance écologiquement soutenable, il faudrait au contraire planifier des investissements importants dans des secteurs nouveaux comme la transition énergétique, l'économie de la mer, et pour ce faire, s'appuyer sur des augmentations des dotations aux collectivités locales puisque c'est à leur niveau que les investissements se réalisent.

Le choix du gouvernement est tout autre, empêchant les investissements publics nécessaires mais aussi dégradant les services publics de proximité. Ainsi, pour Villeurbanne, la baisse des dotations de l'État devrait se traduire par une nouvelle baisse de 9 % en 2015 après une première baisse de plus de 4 % en 2014. Comme vous l'écrivez vous-même et vous l'avez redit dans votre présentation, Monsieur Kabalo : « *cette ampleur de la variation est historique* ».

Malgré cela, la situation financière de Villeurbanne reste saine, comme nous le constatons chaque année. La dette reste toujours très faible : 31 € par habitant. Le taux d'endettement de la Ville est de 3,29 % contre près de 80 % dans les communes de la même strate.

Même si, comme vous le dites, la dette ne peut être la seule variable d'ajustement, la Ville a donc les moyens de se doter d'un plan d'investissement ambitieux pour mieux répondre aux besoins des Villeurbannais en équipements et service publics, et ceci sans augmenter les impôts, en recourant davantage à l'emprunt. L'année dernière, vous proposiez de solliciter l'Agence France locale pour financer 50 % des besoins. Où en est-on ?

Même si les dépenses d'équipement ont augmenté ces dernières années, elles restent faibles puisque les dépenses d'équipement brutes représentaient 212 € par habitant en 2014 contre 326 € dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous notons que les recettes liées aux activités périscolaires seraient revues à la baisse au regard des taux de fréquentation constatés depuis le début de l'exercice. Espérons que les aménagements des rythmes périscolaires mis en œuvre à la rentrée de septembre 2015 vont porter leurs fruits et permettre l'augmentation de la fréquentation des activités.

Concernant les recettes d'investissement, nous pouvons nous réjouir des cessions d'actifs liées à l'opération Gratte-Ciel ou le solde de la cession liée à l'aménagement du terrain des Sœurs. Cela semble montrer que les opérations engagées avancent. Pourtant, la première pierre du terrain des Sœurs n'a toujours pas été posée.

Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, même si nous soutenons l'objectif de leur maîtrise, nous ne souhaitons pas que cela impacte la qualité du service public de proximité. Qu'en est-il des créations de postes ? Il me semble que vous ne donnez aucun chiffre malgré l'évolution démographique.

Vous souhaitez parvenir à une réduction en 2016 d'environ 1,6 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement considérées dans leur périmètre actuel alors même que la population continue d'augmenter et la population scolaire en particulier. À titre d'exemple, je voudrais citer le nombre d'animateurs recrutés pour les activités périscolaires. L'année dernière, le nombre d'animateurs pouvait parfois être supérieur au taux de 1 animateur pour 18 enfants imposé par la réglementation. Cela n'est plus le cas cette année, ce qui non seulement enlève une certaine souplesse en cas d'absence d'un ou plusieurs animateurs mais surtout dégrade fortement la qualité de l'encadrement des activités.

Par ailleurs, cette baisse des dépenses de fonctionnement devrait également impacter les subventions qui ont déjà baissé de manière importante cette année. Quel sera le niveau de cette baisse et comment sera-t-elle répartie ?

Enfin, concernant les dépenses d'équipement, nous soutenons leur augmentation qui passerait de 40 M€ en 2015 à 44 M€ en 2016, puisqu'il s'agit d'investir dans les écoles, dans le domaine sportif ou les rénovations thermiques ou d'accessibilité. Nous soutenons également la poursuite d'acquisitions foncières pour permettre la réalisation de projets futurs mais nous interrogeons sur la disparition de la ligne « Réserves foncières » du tableau des engagements pluriannuels. Est-ce une erreur ?

Concernant les investissements, la liste que vous indiquez pour la programmation pluriannuelle appelle plusieurs remarques, à la fois sur les projets qui y figurent mais aussi sur ceux qui sont absents, et qui sont pourtant des engagements de votre part :

- L'aide au logement social et à la performance énergétique est en forte augmentation, c'est une très bonne chose ; en revanche, les programmes pluriannuels d'amélioration thermique ou de mise en accessibilité des bâtiments sont en baisse.
- La création du groupe scolaire dans la Zac Gratte-Ciel nord n'est pas mentionnée alors qu'elle l'est pour la Zac de La Soie, pourtant, celui de la Zac Gratte-Ciel est prévu pour 2019, avant celui de La Soie, les délais seront-ils tenus ?
- L'effort sur la rénovation et extension des groupes scolaires ainsi que l'équipement des classes en vidéoprojecteurs interactifs se poursuit, c'est tant mieux.
- Les deux équipements petite enfance du terrain des Sœurs et de la ZAC des Maisons Neuves se poursuivent également mais démarreront-ils en 2016 ?
- Sur les équipements sportifs, les projets présentés sont autant de projets nécessaires mais ils nous semblent toujours insuffisants pour faire face à la saturation actuelle.
- La ligne « Réaménagement du cours Émile Zola » a disparu, est-ce une erreur ?

Qu'en est-il du projet de nouveau CCO, du nouveau cinéma le Zola dans la ZAC Gratte-ciel et de la rénovation du CCVA ?

Enfin, nous aimerions avoir plus de précisions concernant la nouvelle ligne « Réaménagement locaux 27, rue Verlaine ». Est-ce la mairie annexe ou un autre projet ?

Concernant la ligne qui concerne la création d'une école provisoire sur les terrains du collège Môrce Leroux, ce projet continue de poser de nombreuses questions. Les différents acteurs concernés, que ce soit ceux du collège ou des écoles voisines, s'opposent toujours au projet car les réponses aux multiples problèmes soulevés n'ont toujours pas été apportées. Alors que plus d'une trentaine de nouvelles salles de classe vont être créées prochainement grâce aux travaux en cours dans les groupes scolaires, il n'a pas été prouvé que cette école provisoire était un point de passage obligé alors qu'elle ne satisfait aucun des acteurs concernés et que l'ouverture de la future école de la ZAC est prévue pour 2019. 1,5 M€, cela fait beaucoup pour une école provisoire de 3 ans alors que cet argent pourrait être utilisé pour aménager en selfs les restaurants scolaires actuellement saturés.

Pour conclure, nous voyons avec ce nouveau budget qui se prépare que la baisse drastique des dotations de l'État a un impact très important sur les investissements prévus pendant le mandat. Vous proposez le maintien d'un niveau d'investissement équivalent à celui du dernier mandat, à savoir 200 M€. Ne peut-on pas faire mieux ? Pour ce faire, vous proposez de réduire les dépenses de fonctionnement et d'emprunter en portant la capacité de désendettement de 0,2 an à 6 ans en fin de mandat. Concernant le levier fiscal, dans le document, vous semblez envisager une éventuelle augmentation des impôts après 2016. Monsieur Kabalo, dans votre présentation, vous avez affirmé que la fiscalité n'évoluerait pas d'ici la fin du mandat, qu'en sera-t-il ?

La politique du gouvernement vous contraint à la mise en place d'un plan d'austérité à l'échelle de la commune. Il se traduira non seulement par un recul de la qualité des services publics de proximité mais une diminution des subventions aux associations, une hausse de certains tarifs facturés aux usagers, une « optimisation de l'organisation des services » qui se traduit généralement par une dégradation des conditions de travail de certains personnels... Vous parlez même de supprimer deux manifestations des Invités d'ici à la fin du mandat.

Eh bien, tout cela, nous n'y sommes pas favorables ! Les besoins actuels et futurs des Villeurbannais ne nous semblent pas pouvoir être suffisamment satisfaits avec la mise en œuvre de ces grandes lignes budgétaires.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Quelle cohérence !

Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues,

Nous voulons remercier les services pour la qualité particulièrement élaborée et soignée cette année de la présentation du DOB avec des notions souvent objectives sur les perspectives financières de la Ville. Il nous plaît de croire que nos nombreuses demandes sur ces présentations ont été écoutées, pour les finances en tout cas.

Mais, pour qu'il soit parfait, il aurait été appréciable d'y intégrer la prospective de la mandature actuelle, c'est-à-dire le plan de mandat que nous avons demandé déjà l'année dernière. Les perspectives d'évolution que vous mentionnez, même si elles ont le mérite d'exister, ne sont pas les indications que nous attendons.

Nous reprendrons seulement les points qui nous semblent marquer un tournant définitif quant à l'aisance de trésorerie qui ne restera bientôt qu'un aimable souvenir. Vous n'hésitez pas à parler d'emblée des prémices

d'une évolution substantielle et on le comprend davantage en feuilletant le document. En gros, vos solutions sont la diminution de l'autofinancement, le recours à l'emprunt – un bond historique- et la hausse des tarifs et taxes diverses comme déjà amorcée l'année dernière.

La typologie des recettes de fonctionnement est assez révélatrice :

- La faiblesse de l'impôt ménages, à peine 50 % des recettes de fonctionnement, aucune capacité d'action dans ce sens, vous en convenez, ce qui est directement la conséquence de votre politique puisque vous privilégiez l'habitant modeste, payant peu ou pas d'impôt, dépendant des aides sociales mais reconnaissant probablement dans les urnes.
- Les recettes d'État qui s'amenuisent.
- Une Métropole qui deviendra de plus en plus exigeante et dépensière.
- Une nouvelle Région qui nous promet la même chose.

La variation physique des bases explique, elle aussi, une évolution du parc immobilier dont la proportion en logements sociaux deviendra un handicap dans les 10 ans qui viennent pour les mêmes raisons. On avoisine probablement les 30 % alors que l'effort de construction doit se faire au niveau de l'agglomération tout entière. Il en va de nos équilibres à la fois de population mais aussi, puisque nous évoquons prioritairement ce soir les finances de la Ville, de la capacité fiscale à Villeurbanne. La ville bétonne à tout va et pourtant les droits de mutation stagnent, bien plus qu'au niveau national, donc le problème est bien villeurbannais sinon comment expliquer que presque 20 000 habitants de plus depuis le début du siècle n'apportent pas davantage de levier fiscal ?

Autre préoccupation : les bases nettes qui prennent en compte la situation familiale des contribuables et qui démontrent la perte de pouvoir d'achat puisque certains dispositifs d'exonération ont été prorogés.

Quant aux recettes d'État et d'agglomération, c'est une telle mayonnaise que toute analyse est parfaitement impossible. La nouvelle mouture de la DGF, en vigueur en 2017, qui représente 170 € par habitant contre 269 € au plan national, est dépendante de la nouvelle carte intercommunale dont on ne connaît évidemment rien et qui sera rebidouillée pour que, dans l'ensemble, les villes d'agglomération n'y perdent rien, avec une dotation socle machin, des charges liées à la centralité, bref, on n'y comprend plus rien et c'est fait pour !

Du point de vue de l'agglomération, on tue la commune, banco pour la Métropole ! L'ancrage fiscal dans la réalité municipale n'ayant plus aucune cohérence et les impôts parfaitement injustes et illisibles. Le Gouvernement vient d'en rajouter une couche avec la CSG.

La DSU sera en hausse, cela s'appelle « le gommage des effets de seuil », le FPIC en hausse aussi, les dépenses d'entretien éligibles au fonds de compensation de la TVA, peut-être la taxe jardin et ainsi de suite, tout cela au nom du respect de l'enveloppe globale. Les dotations servent de variable d'ajustement, du yoyo à l'infini. Nous appelons cela du bidouillage.

De ce fait, nous avons toutes les raisons d'être inquiets sur les hausses prévues sur les produits du domaine, des services et ventes diverses (déjà plus de 19 % l'année dernière et 37 % depuis 2007). L'utilisateur casque dur depuis longtemps et ce, tous azimuts. Vous appelez cela « l'évolution des tarifs », ils ont été déjà considérablement augmentés depuis deux ans, vous ne devez pas abuser dans ce sens.

Si les rythmes scolaires avaient été mieux préparés et ficelés, leur succès aurait probablement pu être différent et les recettes qui vont avec. De ce point de vue, c'est un vrai fiasco. Mme Najat Vallaud-Belkacem est attendue de pied ferme ici avec une grande impatience.

Était-ce donc bien le moment pour faire du zèle avec les emplois d'avenir dont l'avenir s'arrête bientôt ? L'impôt local a difficilement la cote, alors aussi bien du côté du gouvernement qu'au plan local, la mode est aux taxes et redevances de toutes sortes, les anciennes et les nouvelles, comme par exemple la taxe sur la consommation du gaz collectif inventée en douce voici 3 ans par Mme Royal qui alourdit considérablement les charges de copropriété mais le prix du gaz diminue et cela, on l'a entendu à grand concert médiatique.

Les dépenses de fonctionnement sont bien supérieures à la moyenne nationale et augmentent plus vite que les recettes courantes. Il faut rappeler que 60 % de notre économie au niveau national, c'est de la dépense publique.

Les charges de personnel débordent à Villeurbanne les 60 % du budget de fonctionnement. Était-ce bien le moment de financer des emplois d'avenir dans ces conditions ? Vous n'avez plus les moyens d'une telle démagogie, revenez à la réalité ! À ce propos, contrairement à ce que vous avez dit et promis à trois reprises, nous n'avons toujours pas eu en main le bilan social des ressources humaines de la Ville. Quel est le problème ? La Chambre régionale des comptes a rendu un rapport récemment sur l'audit des communes. Silence radio ici, pourquoi ?

Vos acheteurs seront concernés par l'obligation de rigueur et, comme d'autres communes de l'agglomération, c'est une démarche que vous avez déjà enclenchée mais qu'il faut généraliser plus systématiquement par un véritable schéma de mutualisation, à débattre en Conseil par ailleurs.

Vous êtes également attendu sur la commande publique mais tout ceci nécessite un fort portage politique pour réussir. Monsieur le Maire, si vous nous demandez notre avis, nous vous proposerions bien de nommer un élu chargé de cette mutualisation au sein d'un comité de pilotage. À vous de voir car la seule variable d'ajustement, comme vous le dites, ne peut pas être uniquement le recours à l'emprunt et/ou la hausse des tarifications.

Nous verrons sur le budget les investissements prévus mais on peut déjà comprendre qu'ils seront faibles en regard du ratio par habitant. Il est vrai que le retard est considérable sur la commune. Des manifestants sur l'école « préfigurative » – encore un nouveau mot machin-, entre autres, sont venus vous le rappeler dernièrement.

Et puis, nous ne partageons pas vos choix sur le plan d'économies prévu, notamment en ce qui concerne les Invites que vous voulez transformer en biennales ! S'il manque de la trésorerie à ce point :

- Préférez le mécénat d'entreprise qui pourrait contribuer et soutenir plus largement que vous ne savez le leur demander aux manifestations villeurbannaises.
- Régulez davantage votre soutien associatif.
- Arrêtez les emplois d'avenir.
- Agissez sur l'absentéisme.
- Revoyez votre politique de la ville.
- Sécurisez la ville.
- Intéressez-vous à l'économie marchande plutôt qu'à l'économie sociale, etc.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas certain que, pour le mécénat d'entreprise, si nous vous prenions comme ambassadeurs, nous aurions beaucoup de succès. Permettez-moi au moins cette remarque.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je tenais tout d'abord à remercier les services ainsi que Monsieur l'Adjoint aux Finances pour cet exercice toujours très ardu qu'est la présentation des éléments amenant au débat d'orientation budgétaire.

Ce débat d'orientation budgétaire appelle toutefois un certain nombre de remarques.

Premièrement, ce débat d'orientation budgétaire ainsi que le budget primitif 2016 qui sera présenté lors du Conseil Municipal du mois prochain interviennent dans le contexte du plan triennal d'économies déterminé par l'État, plan qui fait hélas sentir pleinement ses effets comme nous le verrons plus tard dans mon propos.

Je dis bien hélas car ce plan est brutal, nocif, incohérent, inconsistant dans cette période où l'économie est en crise, et il oublie surtout le rôle de financeur local qu'est celui des Communes.

De nombreux maires, élus de communautés de communes, d'EPCI, quel que soit leur bord politique, se sont manifestés ces derniers mois à l'appel de l'Association des maires de France pour en dénoncer les effets pervers.

Lors du précédent quinquennat, vous nous promettiez ici, sur les bancs de cette assemblée, le désengagement de l'État, vous lanciez ces nombreuses tirades décrivant une vision apocalyptique de l'avenir, le grand soir des collectivités locales.

La réalité était toute autre, non seulement l'État ne s'était pas désengagé mais, pour un certain nombre de raisons tenant à la spécificité villeurbanaise, l'État avait même augmenté ses contributions.

Tous ces propos de l'époque n'étaient que démagogie. Ces cris d'orfraie ne servaient qu'à effaroucher nos concitoyens.

La réalité est brutale, douloureuse pour vous et vos amis politiques. Le mensonge ne paye pas, les élections départementales et sénatoriales nous l'ont amplement démontré.

Deuxième remarque, même si la situation financière de la commune peut sembler stable à la lecture des chiffres, on note que la hausse des recettes de fonctionnement s'est drastiquement réduite à +0,91 % contre une moyenne ces dernières années de +2,4 %. Le temps de la disette serait-il arrivé ?

Nous notons par ailleurs que si les recettes réelles de fonctionnement progressent cette année à 985 € par habitant, elles restent très largement inférieures aux recettes réelles de fonctionnement de la strate des communes de plus de 100 000 habitants avec un écart de plus de 45 %.

Villeurbanne est et reste, malgré vos actions municipales, une ville qui ne permet pas à sa population de s'enrichir et d'améliorer son sort.

Vous vous réjouissez par ailleurs en indiquant avoir augmenté durant le dernier mandat les investissements en matière d'équipement à 31,8 M€ par exercice contre 18,4 M€ durant le mandat précédent. Ramenées à l'habitant, ces dépenses d'équipement sont pourtant inférieures de près de 35 % à celles de la strate des communes de plus de 100 000 habitants. Nous assistons là à un simple rattrapage des investissements qui n'ont pas été faits depuis longtemps. La situation des écoles – et je ne suis pas le seul à en parler ce soir- en est d'ailleurs un exemple très douloureux.

Je parlais tout à l'heure des désengagements de l'État. On note tout particulièrement la baisse depuis 2013 de l'ensemble des dotations forfaitaires. Alors que ces dernières étaient d'un peu plus de 24 M€ en 2007 et ont culminé à plus de 26,7 M€ en 2012, elles ne sont maintenant plus que de 25,5 M€. Cette décroissance est accompagnée de la baisse des compensations liées à la fiscalité de quasiment 1,2 M€.

Au global, les concours de l'État sont en baisse de 217,7 € par habitant en 2009 à 198,02 € en 2014. Preuve que la gestion socialiste des deniers publics au niveau national se fait au détriment des populations locales.

Votre rapport révèle aussi que la croissance des recettes réelles de fonctionnement par habitant à +4,5 % est supérieure à la croissance des dépenses réelles de fonctionnement par habitant à +2,2 %. Quelles qu'en soient les raisons, cet état de fait, a posteriori, montre qu'une gestion saine des dépenses doit s'accompagner d'une baisse des recettes et donc des impôts locaux. Elle ne doit pas servir à se constituer un bas de laine sur le dos des contribuables.

Parlons justement des contribuables. Ces derniers, et à juste titre, n'ont eu de cesse de se plaindre depuis le 6 mai 2012 de la pression fiscale inique imposée par les différents gouvernements socialistes sous la houlette du Président Hollande.

Cette pression fiscale a été vendue comme devant faire payer les riches et libérer les pauvres. Il n'en a rien été car la baisse du quotient familial, la suppression des heures supplémentaires défiscalisées et l'augmentation de la TVA de 7 % à 10 % n'ont eu de cesse que d'appauvrir les classes laborieuses et moyennes. La lutte des classes a des limites qui ont été franchies allègrement.

La crise budgétaire française, avec ses déficits budgétaires toujours plus importants, avec ses crédits toujours aussi compliqués à obtenir pour les petits patrons d'entreprise, cette crise est-elle pour autant surmontée ? Les perspectives sont-elles pour autant dégagées ? Évidemment, non.

L'Europe protectrice pour ses peuples, cette Europe que nous appelons toutes et tous de nos vœux, cette Europe doit appuyer plus fortement son message d'une régulation monétaire mondiale, l'obligation d'organiser de manière transparente et loyale le commerce mondial. La nécessité de l'existence d'un couple franco-allemand fort et moteur est encore plus criante. Or, force est de constater, que le président de la République actuel n'a pas su insuffler à nos partenaires allemands cette confiance qui était si importante. La crise grecque et ses différents rebondissements, l'impossibilité pour la France de respecter ses engagements budgétaires en sont la preuve.

Vous évoquez les incertitudes que la situation nationale entraîne quant à la constitution du budget et chacun peut les comprendre. Quand on voit qu'en 2015 les dotations et compensations de l'État auront baissé de plus de 2,58 M€ par rapport à 2014, soit 8,8 %, ce n'est pas à une variation historique que l'on assiste mais à une réelle saignée.

Il serait coupable de ne pas s'atteler à la difficile mais indispensable tâche que d'équilibrer les comptes publics. C'est à un effort collectif mais mesuré que les années prochaines doivent nous contraindre. La croissance atone en France, a contrario de nos voisins, ne nous permet pas de dégager des excédents intermédiaires et de permettre aux Françaises et aux Français de retrouver un travail.

La compétitivité de nos entreprises, si elle s'améliore, n'est toujours pas du niveau de celle de l'Allemagne.

Dans le projet de loi de finances 2016, il est prévu la création d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes dont 500 M€ seront réservés aux communes rurales. Nous espérons pour notre commune que des projets d'investissement pourront être éligibles à cette dotation.

Nous restons pour l'instant sur notre faim quant au détail du plan de mandat pour l'investissement. Certes, les engagements pluriannuels annoncés pour la période 2016-2020 sont annexés au présent rapport mais quel est le planning de réalisation prévu de ces investissements ? Quelles sont les mesures envisagées pour accompagner le développement du site de La Doua, pour favoriser le développement économique, pour accroître l'attractivité économique de notre ville ?

Ce dont a besoin Villeurbanne, c'est d'un budget de combat, d'anticipation et d'audace. Les comptes, les budgets ne font pas une politique, pas plus que la politique de la France ne doit se faire à la corbeille comme l'indiquait si bien le Général de Gaulle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues,

M. Chabrier évoquait pour le groupe socialiste tout à l'heure le sentiment de futilité que l'on peut avoir face à certains échanges et certaines polémiques. Eu égard à l'actualité, je souscris à ce besoin de dignité et de sobriété dans nos échanges dont le maintien était malgré tout évident.

Je regrette d'ailleurs, non pas en tant qu'élu mais en tant que citoyen, que tous n'aient pas tenté de prendre un peu de hauteur dans les débats.

L'orientation budgétaire, ce sont des choix politiques, des choix qui se font dans des contextes et sous certaines contraintes financières guidées par des convictions. Le budget proposé ce soir est un budget de réalisme et de volontarisme. C'est un budget réaliste car soucieux de ne pas soumettre les habitants à un effort fiscal supplémentaire dans un contexte économique difficile. Un effort collectif, politique et technique, permet de garantir une capacité d'autofinancement encore très au-dessus de la moyenne et une dette par habitant très au-dessous, preuve que nous sommes fidèles aux principes vertueux qui ont fait de Villeurbanne une municipalité reconnue pour sa bonne gestion.

C'est un budget volontariste car l'effort d'investissement est résolu sur un certain nombre de domaines, en premier lieu dans celui de l'éducation où nous effectuons de grands travaux au sein des groupes scolaires. Le budget réaliste nous permet surtout de continuer à assumer nos ambitions dans le domaine social, associatif et culturel.

Je reviens sur certains propos et je veux dire un mot sur la fiscalité car plusieurs groupes ont évoqué la question fiscale. Non, ce n'est pas une charge. L'impôt, c'est le premier lien de citoyenneté, c'est la première expression de solidarité, c'est l'outil pacifiste de constitution de la communauté nationale que beaucoup ont évoquée dans leurs contributions.

Les circonstances que nous connaissons nous amènent à relativiser un certain nombre de débats et nous n'avons pas le cœur à entrer dans le détail des lignes budgétaires. Pourtant, nous restons convaincus qu'il en va dans ce Conseil de la concrétisation de nos engagements les plus profonds. Les orientations budgétaires en témoignent et notre groupe est fier de contribuer à un budget de responsabilité et de solidarité.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Alors que la croissance 2015 devrait tourner autour de 1,1 %, plus haut niveau jamais atteint depuis quatre ans, on se pince d'entendre que l'embellie économique serait de retour. Certes, elle l'est, le résultat plutôt de facteurs externes tels que la baisse du baril de pétrole et la dépréciation de l'euro favorisant les exportations mais c'est oublier les pressions socio-économiques fortes sur les ménages avec un chômage qui ne désemplit

pas, s'établissant à plus de 3,5 millions de personnes, soit plus de 10 % de la population des chômeurs officiels et un taux de pauvreté à 7,7 %.

C'est dans ce contexte que le projet de loi de finances pour 2016 poursuit la politique dite de l'offre qui consiste à transférer des prélèvements des entreprises sur les ménages par l'augmentation de la TVA ou par la réduction drastique de pans entiers de service public. En ce sens, personne ne peut nier que ce budget est un budget d'austérité. Par exemple, l'impôt sur les bénéfices des sociétés s'est effondré non pas parce que les bénéfices auraient fondu mais parce que le CICE a été mis en place. Ainsi, de 52 Md€ de rendement en 2012, le prélèvement sur les entreprises va tomber à moins de 33 Md€ en 2016.

Dans le même temps, la TVA qui a déjà été augmentée en 2014 et 2015 voit son produit attendu s'accroître de plus de 4 Md€. L'injustice ne s'arrête pas là puisqu'on assiste, avec la suppression progressive de la demi-part des veuves décidée par le gouvernement Fillon et confirmée par les gouvernements Ayrault et Valls, à un véritable hold-up dans les poches des petits retraités. Ce gouvernement est donc bien pris dans l'étau bruxellois et du chantage du MEDEF.

Pour répondre aux exigences de la finance de 2014 à 2017, ce sont 12,5 Md€ de soutien de moins de l'État aux collectivités, ce qui représente 29 Md€ en cumulé. C'est une faute politique et une erreur économique. L'investissement public local, si utile à la transition écologique, à l'accueil des enfants, à la culture, au sport, au respect de notre patrimoine, s'est effondré de 10 % en 2014 et devrait connaître la même tendance en 2015.

Cela a des conséquences immédiates sur l'emploi local où les entreprises du bâtiment et de travaux publics réduisent leurs effectifs. C'est d'autant plus dramatique sur les territoires déjà fragiles où l'investissement privé ne peut pas compenser une telle hémorragie. À cela s'ajoute une saignée de 3,67 Md€ par an de la réforme de la dotation globale de fonctionnement.

Au total, ce budget national 2016 est dangereux pour l'égalité, criminel pour l'égalité territoire et pour respect de tous les territoires. Ce qui est sous-jacent, c'est une volonté de faire passer des pans entiers de la sphère publique locale (240 Md€) vers le privé qui lorgne sur les secteurs les plus juteux et profitables. Les baisses de dotation font déjà des dégâts en matière d'investissements avec un recul de 9,6 % en 2014 et de 8,4 % en 2015 alors que les collectivités sont les principaux investisseurs publics portant 70 % de ceux-ci.

Ce désinvestissement touche majoritairement les territoires qui ont cumulé un retard significatif dans de nombreux domaines essentiels à l'égalité territoriale, le logement, l'éducation, la transition énergétique. Ces baisses conduisent ou imposent à certaines communes de baisser drastiquement les subventions menant parfois à la disparition d'associations, de MJC ou de structures d'accueil de la petite enfance.

Au-delà même de la baisse de ces dotations, beaucoup de signaux laissent penser que les inégalités territoriales perdureront. Cette politique de baisse de dotations est poursuivie afin de réduire la dette de l'État et, pourtant, elle continuera d'augmenter, passant de l'équivalent de 96,3 % du PIB en 2015 à 96,5 % en 2016. La charge de la dette va augmenter (à 44,5 Md€ contre 44,3 Md€ en 2015) selon le ministre lui-même.

À Villeurbanne, le premier plan d'économies de l'État en 2014 a conduit à une baisse de 1 M€ de la dotation forfaitaire par rapport à 2013. En 2015, il se traduit par une baisse de 2,49 M€ par rapport à 2014 qui devrait se reproduire en 2016 et 2017.

À cela s'ajoutent d'autres dotations qui ont également été réduites telles que la compensation du foncier bâti, la DCTP, la part « garantie » de la dotation forfaitaire.

Au total, les dotations de compensation versées par l'État devraient passer de 29,1 M€ en 2014 à 26,52 M€ en 2015, soit plus de 2,58 M€ qui représentent une nouvelle baisse de 8,8 % après une première baisse de 4,24 %

en 2014. Cette ampleur de la variation est historique, comme décrite dans le rapport, et elle se poursuit avec une baisse prévisionnelle de 2,77 M€ soit 10,55 % par rapport au BP 2015.

Ces baisses associées à d'autres critères conduisent logiquement au plafonnement des recettes de fonctionnement, laissant penser que la capacité d'autofinancement pourrait poursuivre son érosion liée aux dépenses qui augmentent naturellement (panier du maire, masse salariale, charges courantes).

Le recours à l'emprunt comme variable d'ajustement nous paraît nécessaire et justifié au vu de la santé financière de la Ville qui a un taux d'endettement bas à 3,29 %. Il n'y a donc pas d'outrance à pousser la capacité de désendettement de 0,2 année à 6 années, c'est logique et sain afin de préserver les services rendus à la population et le niveau d'investissement à hauteur de 200 M€ sur le mandat.

Toutefois, s'il convient de veiller aux dépenses de fonctionnement afin de contrôler leur évolution en recherchant une meilleure efficacité ou rentabilité, cela ne doit pas se traduire par une pression inutile sur les services publics municipaux, l'ouverture de services à la concurrence ou une tarification déconnectée des réalités sociales. La recherche d'un partage efficient des compétences avec la Métropole est ici propice mais n'est-ce pas là aussi une variable à laquelle il faut veiller sans encourir plus tard des pertes de marge de manœuvre sur nos politiques publiques ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo.

Monsieur Chabrier pour le groupe socialiste ?

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

À l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, je souhaiterais insister sur le contexte à la fois mouvant et incertain que nous connaissons, une incertitude qui rend l'exercice de prospective budgétaire que constitue ce débat délicat mais néanmoins nécessaire.

Face à ces doutes, la Ville répond par une volonté forte et lisible : celle de maintenir la satisfaction des besoins des citoyens grâce à une gestion rigoureuse de ses finances publiques.

Le contexte dans lequel évoluent les collectivités territoriales est mouvant et incertain, mouvant car notre architecture institutionnelle connaît une réforme territoriale de grande ampleur qui vise à rendre plus efficace et plus lisible l'action publique locale.

Au niveau national, la loi NOTRe et celle de délimitation des Régions modifieront de manière profonde la géographie institutionnelle du pays. Au niveau local, la création de la Métropole de Lyon est une innovation majeure dont les conséquences sur le partage des compétences ou la répartition des charges financières ne sont pas totalement connues à ce jour.

Si ces bouleversements institutionnels visent à terme à une amélioration de l'action des collectivités territoriales, ils peuvent renforcer l'incertitude née d'une situation économique encore fragile même si, en cette fin d'année, force est de constater que cette politique de l'offre si décriée par certains commence à porter ses fruits avec des signes positifs enregistrés en termes de croissance, de baisse du chômage ou de consommation des ménages. Toutefois, ces signes positifs demeurent fragiles et ne doivent pas nous laisser aller à trop d'optimisme.

Au niveau international, sans même évoquer les incertitudes géopolitiques, la situation économique est difficilement lisible, la croissance américaine demeure certes soutenue, le prix du pétrole reste à un niveau bas mais les signes d'essoufflement de la Chine ou l'entrée en récession de pays comme le Brésil ou la Russie nous

obligent à rester prudents. Cette année, plus que jamais, c'est donc la prudence et la vigilance qui nous animent dans notre gestion des finances publiques locales.

Je le disais déjà l'année passée, je vais le répéter cette année mais se répéter est après tout une forme de cohérence et de constance : oui, le contexte international et national nous incite à la plus grande prudence, le maintien de la baisse des dotations de l'État, certes si la réforme est reportée, et la dotation globale de fonctionnement ont un impact conséquent sur nos recettes.

Monsieur Martin, vous avez insisté mais si j'en juge par les propositions de certains de vos candidats aux primaires, cela risquerait d'être bien pire.

Prosper Kabalo l'a bien démontré, nous disposons de peu de marge de manœuvre sur nos recettes, c'est donc essentiellement sur nos dépenses que nos efforts peuvent porter. C'est notre ligne de conduite sans fragiliser le service rendu au public.

C'est pourquoi de nouveaux efforts de rationalisation ont été demandés aux services municipaux pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, une maîtrise qui s'illustre par exemple dans des perspectives d'évolution des dépenses de masse salariale limitées à 1 % alors même que la Ville connaît un accroissement démographique important et qu'elle a décidé de développer des services publics supplémentaires avec la création du service périscolaire.

Concernant les dépenses de fonctionnement, c'est même un objectif de réduction de 1,6 % qui est prévu. Cet effort peut prendre des formes multiples et diversifiées. Il passe par des actions de dématérialisation, de mutualisation de fonctions ou de services, la révision de certains tarifs municipaux ou la réévaluation de certaines manifestations comme vous l'avez soulignée, la biennalisation des Invites même si, Madame Morel, je vous rassure, il n'est pas facile d'attirer des entreprises pour du mécénat. Elles peuvent venir sur le festival d'Ambronay par exemple mais on ne les attire pas forcément sur des festivals du type les Invites. Il ne faut pas voir dans le mécénat un substitut à l'investissement public.

(Brouhaha)

Je vous réponds parce que vous l'avez dit, je ne suis pas dans la polémique, j'apporte simplement un complément à votre propos.

Pour autant, si la Ville réduit ses dépenses, elle continue à répondre aux besoins des habitants. Bien au contraire, c'est parce que nous avons ce souci d'une gestion saine et rigoureuse des deniers publics que nous pouvons proposer des politiques municipales qui visent la satisfaction de l'ensemble des citoyens. L'exemple le plus frappant est le maintien à un niveau élevé de notre volonté d'investissement.

Dans un récent rapport, la Cour des Comptes notait que les plus grandes villes allaient réduire leurs investissements de 15 % en moyenne par rapport à 2014. À Villeurbanne, ce n'est pas le cas puisque nous souhaitons maintenir un niveau d'investissement équivalent à celui du mandat précédent et c'est pour notre futur que nous allons investir avec un effort sans précédent pour l'éducation ou des opérations lourdes de réhabilitation énergétique.

Pour financer cet effort de 200 M€ d'investissement sur l'ensemble du mandat, nous disposons de nombreuses stratégies : maîtrise des dépenses de fonctionnement, augmentation de l'endettement (nous pouvons nous le permettre), levier fiscal. Notre gestion passée nous permet aujourd'hui d'aborder ces questions et ces problématiques avec une relative sérénité.

Ce n'est pas le lieu du débat aujourd'hui que de les trancher. Aujourd'hui, notre rôle est d'éclairer et de rassurer nos citoyens. Malgré les incertitudes économiques, la Ville est bien gérée et elle le restera tout en répondant aux attentes et aux besoins croissants de sa population.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Merci chers collègues, merci Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites, je répondrai « patience ». Le 14 décembre, vous aurez un grand nombre de réponses et beaucoup de bonnes surprises.

Comme vient de le dire M. Chabrier, la Ville est bien gérée, elle a des capacités à affronter les années difficiles non pas à venir car, Monsieur Bravo, je considère que la croissance s'annonce et je vais reprendre vos propos qui m'ont peu perturbé : « L'embellie est de retour, certes, mais grâce à quoi ? La baisse du pétrole, la parité de l'euro-dollar » mais pas que. Quand bien même, nous sommes suffisamment stoppés dans notre économie avec un baril de pétrole qui oscille entre 130 \$ et 150 \$. Nous n'allons pas nous priver, avec un baril à 55 \$, de pouvoir faire profiter l'économie nationale et internationale. En 2015, 1,5 % de croissance déjà acquise, certainement plus en 2016, certes, ce sera peut-être grâce au pétrole ou à la parité euro-dollar pour partie et tant mieux.

Je ne suis pas du tout d'accord avec votre propos sur le monde de l'entreprise. Toutes les entreprises de France ne sont pas cotées à CAC 40, loin de là. Je l'ai dit tout à l'heure : 4,90 % de progression de l'investissement de l'entreprise en 2014. L'entreprise fait avancer l'économie. Je ne vais pas épiloguer sur mon statut de chef d'entreprise mais je pourrais tenir des heures de discours sur la difficulté du monde de l'entreprise et du chef d'entreprise. Ce soir, dire que l'État soutient le monde de l'entreprise et que cela a généré des baisses de recettes, c'est faux. Je m'inscris en faux parce que l'entreprise fait avancer l'économie.

Je reprends deux éléments que j'ai cités en préambule : la consommation des ménages est en hausse de 0,3 % et le pouvoir d'achat est à +1,7 % par rapport à +0,6 % entre 2014 et 2015.

L'investissement des entreprises s'affiche en progression de 0,7 %, nous sommes dans une économie en marche, certes lente mais nous avançons et il faut avoir un optimisme non pas béat mais en tout cas être confiant dans l'économie. Je vous appelle à avoir plutôt confiance en l'économie que d'avoir un regard non pas archaïque mais un peu figé sur le monde de l'entreprise.

Je vais répondre à vos interventions et même si je m'adresse directement à l'un ou l'autre, ma réponse conviendra à tout le monde.

Monsieur Morales, au-delà de votre propos liminaire que tout le monde partage ici, vous avez un rêve qui perdure depuis que je suis installé au poste d'adjoint aux Finances, c'est de me voir annoncer un jour que nous augmentons les impôts. Ce soir-là, vous me direz : « Je vous l'avais dit ! ». *(Rires)*

Je persiste et je continue à dire qu'encore en 2016, nous n'augmenterons pas les impôts. Voilà l'une des premières surprises que vous entendrez le 14 décembre.

(Bronbaba)

Apparemment, les électeurs ne vous ont pas trop bien remercié aux dernières élections, cela veut dire que nous avions raison.

C'est vrai, il nous reste deux leviers : soit les impôts, soit l'emprunt. Augmenter les impôts n'est pas une fin en soi mais une possibilité. Cependant, nous ne les augmenterons pas en 2016, ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour des années à venir. Je suis plutôt de nature optimiste, je pense que l'économie ira de l'avant et que nous n'aurons pas besoin d'augmenter les impôts mais je n'ai pas de boule de cristal et, si je me trompe, j'encouragerai peut-être en proposant au maire et à l'équipe municipale d'augmenter les impôts.

Monsieur Martin, je vais vous citer d'autres villes très largement endettées qui en plus augmentent très fortement les impôts. Cela vaut la peine de parler de Toulouse par exemple et de son maire Les Républicains. Il annonce qu'il augmente sa taxe foncière et sa taxe d'habitation de 15 % pour compenser les baisses d'État. Le rapport de l'augmentation des taux permettra d'obtenir une recette de 30 M€. La somme des baisses de dotation de l'État est de 12 M€ pour Toulouse, où passe le différentiel des 16 M€ ? La question est là Monsieur Martin.

Je vais vous donner d'autres exemples : Strasbourg avec +6,09 %, Nice avec +6,1 %, Lyon avec +5 %, Bordeaux avec +4 % et Marseille avec +4 %. Connaissez-vous la dette de Marseille ? Elle s'élève à 1,2 Md€. Voilà la réalité des villes endettées qui, malgré leur endettement, actionnent le levier fiscal.

Je reviendrai sur la ville de Lille et sa fiscalité, elle est citée comme l'une des villes les moins chères en termes de taxe d'habitation et de taxe foncière avec Villeurbanne et Paris.

Vous parlez des dépenses de fonctionnement de notre Ville en hausse mais les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont de 783 € à Villeurbanne quand, dans les villes de la même strate, de plus de 100 000 habitants, elles sont de 1 232 €. Si vous considérez que ce chiffre est en dépassement de la maîtrise des frais de fonctionnement, voilà une réalité qui nous permet de voir que nous sommes dans une logique tout à fait gérable vis-à-vis de nos dépenses de fonctionnement.

Monsieur Morales, vous critiquez le fait que notre ville attire 3 000 habitants supplémentaires par an mais c'est faux puisqu'il me semble qu'il est question de 1 500 ou 1 800 habitants. Tant mieux, cela veut dire qu'il y a une attractivité à Villeurbanne mais pendant que nous avons une augmentation de la population qui a une incidence sur nos dépenses à hauteur de 0,1 %, les autres villes qui n'ont pas d'augmentation de la population à ce niveau connaissent une augmentation d'environ 11 %. Nous sommes dans une parité et il est bien parfois d'aller chercher les chiffres.

Concernant les emplois d'avenir, vous parlez de choix idéologique, je vais me répéter, de quoi parlons-nous ? D'offrir à des jeunes sans formation et sans emploi la possibilité de se former pendant trois ans avec un parrainage. Je rencontre régulièrement ces jeunes, ils sont heureux de cette formation qu'ils acquièrent dans notre Ville. Nous ne leur avons jamais promis un emploi mais une formation. S'il s'avère qu'il y a des emplois dans notre Ville, nous les gardons et c'est parfois le cas. Les autres partent avec un bagage. Voilà l'intérêt des emplois d'avenir. Il n'est pas question de choix idéologique.

(Brouhaha)

Vous critiquez les uns et les autres nos investissements et, Monsieur Morales, vous dites qu'à classe supplémentaire, nous répondons Algeco. C'est un mot bien galvaudé, je suis désolé mais les Algeco d'aujourd'hui offrent un confort parfois bien plus aisé que certaines écoles.

Concernant l'investissement 2016 pour le scolaire, sur 35 M€ prévus, il est question de 16,5 M€. Monsieur Gluck, si vous pensez que ce n'est pas assez, je veux bien mais, à un moment, on fait avec ce que l'on a et comme on peut. Au-delà de l'investissement et des montants en face, il y a la capacité à réaliser et à faire et c'est une autre réalité.

Monsieur Morales, vous disiez que l'impôt était notre seule variable budgétaire mais non, ce ne sera pas celle-là.

M. LE MAIRE.- Voici dix ans que vous dites la même chose et dix ans que nous faisons le contraire. Attendez un mois et vous aurez la réponse.

M. Kabalo vous la déjà donnée mais si vous doutez encore, j'espère que dans un mois, vous vous excuserez d'avoir dit que le choix, à n'en pas douter, serait l'augmentation de la fiscalité. Nous retournerons vers vous votre formulation « à n'en pas douter », j'espère que vous saurez faire amende honorable dans ce cas mais j'en doute un peu.

M. Prosper KABALO.- Nous aurons certainement à avoir un recours à l'emprunt, qu'en est-il de l'Agence France Locale ? Nous irons solliciter l'AFL, c'est évident. Nous en sommes membres au sein du conseil d'administration, nous les solliciterons forcément. Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans une phase d'emprunt dit de trésorerie et à court terme puisque nous empruntons au fur et à mesure de nos besoins et que nous remboursions régulièrement en fin d'année. Dès que nous entrerons dans une phase d'emprunt à long terme, bien sûr, nous solliciterons l'AFL en premier lieu.

Concernant le 27, rue Paul Verlaine, c'est une réorganisation de certains espaces qui permettra de désengorger les services de la Ville, une réaffectation et un réaménagement des locaux.

Vous dites que la baisse des dotations a un fort impact sur les dépenses d'investissement de la Ville. C'est faux, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons une moyenne dans les années 2011 à 2013 de 29 M€, nous aurons 35 M€ pour 2015 et sont inscrits en 2016 44 M€. Où voyez-vous que la baisse des dotations a eu pour incidence de freiner notre investissement ? Notre investissement augmente malgré la baisse des dotations d'État. Vous êtes complétement dans le faux en disant que la baisse a un impact sur l'investissement de notre Ville. Au moment du budget, je vous donnerai certaines comparaisons avec d'autres villes et vous verrez que Villeurbanne est toujours un acteur économique dans l'investissement puisque nous continuerons à avoir un investissement fort et important.

Concernant les Invites, nous les organiserons une année sur deux et je suis ravi, Madame Morel, que les Invites deviennent tout à coup l'un des événements auxquels il ne faut pas toucher. Si nous faisons un retour en arrière sur les écrits des précédents Conseils Municipaux, notamment au moment du budget, nous aurions une relecture qui nous ferait plaisir. Rassurez-vous, les Invites ne sont pas morts, vive les Invites, ils seront différés peut-être d'une année mais il y aura un intermède qui, j'espère, vous satisfera tous.

Vous vous inquiétez de la Cour des Comptes. Selon vos propos, cela concerne plutôt les finances locales d'une manière générale. Je vous invite à aller sur le site de la Cour des Comptes et à récupérer ce compte rendu qui leur est propre. Concernant la Ville de Villeurbanne, le contrôle est en cours et, lorsqu'il sera terminé, qu'il nous sera remis, que nous aurons apporté nos conclusions auprès de la Cour des Comptes et qu'il sera validé et définitif, nous nous ferons un plaisir de communiquer dessus au sein de cette assemblée. Comme le précise le maire, c'est obligatoire.

Vous avez une vue très théorique sur le mécénat, le sponsoring et autres possibilités d'aller chercher des finances. Nous sommes dans une époque quelque peu révolue. Je rejoindrais presque Monsieur Bravo par rapport à la situation des entreprises et la volonté de faire évoluer l'entreprise plutôt que d'aller vers le mécénat.

Concernant les logements sociaux, vous annoncez un chiffre en l'air de 30 %. C'est faux, la Ville de Villeurbanne doit être aux alentours de 25,4 %.

Madame Morel et Monsieur Martin, concernant les droits de mutation et la baisse des droits de mutation, c'est également faux. Je donne les chiffres et vous les avez d'ailleurs dans le rapport qui vous est remis. Nous avons prévu au budget 2014 des droits de mutation à hauteur de 4,4 M€ et ils seront finalement de 4,7 M€. Pour 2016, nous prévoyons de les inscrire à hauteur de 4,4 M€. Nous avons une Ville qui, au niveau de l'activité économique des bases physiques, continue de progresser. Nous ne sommes pas du tout en baisse de recettes sur les droits de mutation.

Monsieur Martin, vous proposez la baisse des impôts locaux. Je pense que nous faisons déjà un effort conséquent en ne les augmentant pas. Avoir l'utopie de nous proposer de baisser les impôts dans la période actuelle entretenue par une baisse des dotations très forte, c'est de la posture démagogique. Non, Monsieur Martin, nous n'irons pas non plus dans cette direction même si nous n'augmenterons pas nos impôts.

Comme je vous l'annonce, le budget 2016 s'annonce de meilleurs hospices pour notre Ville.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo.

Effectivement, vous aurez des réponses dans un mois. À vous entendre, c'était apocalyptique. Plus vous êtes apocalyptiques, plus vous serez démentis quand vous verrez le budget que nous vous présenterons.

Beaucoup d'entre vous ont cru pouvoir dire n'importe quoi. Monsieur Morales a annoncé une augmentation d'impôts mais Monsieur Kabalo a fait une révélation en lui disant qu'il n'y en aurait pas. Attendons dans un mois et nous verrons bien, la réponse n'en sera que plus cruelle pour vous. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'espère que vous reconnaîtrez vous être trompé une nouvelle fois parce que cela fait bien 10 ou 14 ans, depuis que vous êtes dans l'opposition au Conseil Municipal, que vous nous annoncez chaque année un endettement qui étranglera les finances de la Ville et des augmentations d'impôts à venir. Je vous renvoie simplement à vos dires car c'est parfois la meilleure des réponses. Vous ne m'avez jamais répondu à cela sauf à redire chaque année les mêmes erreurs et les mêmes prophéties qui ne se réalisent pas, heureusement pour nous et pas pour vous !

Monsieur Gluck, à vous entendre par rapport à ce que nous devrions faire en matière de fonctionnement et d'investissement, j'aurais envie de vous confier les clés de la ville mais cela ne durerait pas longtemps car la Chambre régionale des comptes arriverait vite !

Il faut augmenter l'investissement parce qu'il y a des besoins et les besoins sont toujours incommensurables en matière d'éducation, de petite enfance, culturelle, etc. Nous avons un budget de 200 M€ d'investissements prévus sur le mandat et rien n'indique que nous ne le tiendrons pas. Vous devez lire les journaux, écouter la radio, regarder la télévision, par rapport aux baisses de dotations de l'État, beaucoup de collectivités ont choisi de dire : « Cela conduit à la baisse de nos investissements ! » et je ne les critique pas. À Villeurbanne, ce n'est pas le cas, ce n'est pas facile à faire mais ce n'est pas le cas. N'en rajoutez pas en disant qu'il faut encore augmenter nos investissements parce que les besoins sont là et nous n'y répondons pas.

En matière scolaire, 52 M€ dans le mandat précédent sur 200 M€, c'était un quart. Là, c'est 75 M€ sur les 200 M€, plus d'un tiers. Nous avons l'impression qu'il faudrait faire davantage mais comment allez-vous faire en dehors du fait que, pour réaliser des travaux, il faut du temps ? Je trouve que c'est quand même une espèce d'imposture que de dire cela. On peut toujours dire que cela ne suffit pas mais cela n'a pas vraiment de réalité.

Vous êtes un jeune conseiller municipal, vous faites partie d'une formation politique dont la réalité gestionnaire n'est généralement pas très présente dans sa culture politique et je veux bien le concevoir mais,

tout de même, vous êtes conseiller municipal dans cette Ville et vous avez à prendre en compte ses réalités sinon, très vite, ce serait la banqueroute.

Madame Morel, vous détestez les logements sociaux, nous le savons. Nous sommes à 25,4 % et nous étions à 24,8 % voici trois ou quatre ans. Dans un certain nombre d'opérations, nous nous fixons l'objectif de 30 % et heureusement car quand la promotion immobilière est dynamique comme c'est le cas à Villeurbanne et qu'elle concerne plutôt du logement locatif privé, si vous voulez rester à 25 % voire un peu plus dans les années qui viennent, il faut en construire davantage sinon nous descendrions à 25 %, 24 % ou 23 %. C'est extrêmement difficile, il faut une politique extrêmement volontaire.

J'ajoute que les personnes pouvant accéder au logement social représentent 60 % à 70 % des gens si on regarde leurs revenus. Faire du logement social un bantoustan, vous ne le dites pas mais vous le faites penser, tout de même ! À Villeurbanne, nous considérons qu'avoir 25 % de logements sociaux et peut-être un peu plus demain, sachant que ce sont des tendances longues sur lesquelles nous avons beaucoup de difficulté à agir, fait partie de la réalité de notre ville. Nous en sommes fiers et nous le revendiquons.

Parler du logement social comme vous le faites, comme d'une tare, c'est un discours politique qui n'est pas du tout le nôtre, dans lequel nous ne nous reconnaissons pas et que nous combattons.

Monsieur Martin, M. Kabalo vous a répondu, regardez ce qui se passe dans d'autres municipalités tenues par Les Républicains. Comparaison n'est pas raison mais quand vous dites que parce qu'on a des recettes, on peut baisser la fiscalité alors que les dotations baissent, y pensez-vous sérieusement ?

Nous sommes l'une des rares villes où il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité avec malgré tout un investissement et, à vous entendre, ce serait tellement facile : « Nous avons de l'argent, profitons-en pour baisser les impôts ! » Tout de même, un peu de sérieux !

Je terminerai sur La Doua. Vous l'aviez oublié depuis un certain temps mais voilà que vous nous resservedez que nous n'accompagnons pas le site de La Doua. Il se trouve que, depuis le début du mandat précédent, je suis vice-président de la Métropole aux Universités. Je suis donc bien placé pour savoir ce qui se passe sur les campus et pas seulement sur celui de Villeurbanne. Nous nous engageons aujourd'hui, au niveau du campus de La Doua, dans un programme d'investissement soit à travers les investissements d'avenir, soit à travers des dispositifs comme le CPER, soit à travers d'autres dispositifs que je connais bien, dans le domaine du logement social étudiant également.

Nous nous engageons dans un investissement qui est vraiment sans précédent. C'est l'effort de la Métropole, de l'État et de la Région. Faut-il regretter que ce ne soit pas l'effort de la Ville ? Je préfère être un vice-président de la Métropole heureux dans le domaine universitaire plutôt que de voir la Ville financer des laboratoires. Est-ce notre rôle ? En revanche, dans notre fonction, la mienne et ceux qui m'accompagnent à la Métropole, nous faisons levier de la Métropole et cela doit jouer sur le territoire de Villeurbanne comme sur d'autres territoires. Vous devriez plutôt nous féliciter de faire en sorte que la Métropole investisse avec l'État et la Région sur le territoire du campus plutôt que de porter une vision misérabiliste qui ne correspond à rien.

Demain, nous allons retenir le groupement d'architectes qui se verra confier la réalisation du plan de rénovation du campus qui sera sans commune mesure. Depuis la construction du campus dans les années 70, il n'y aura pas eu une intervention aussi importante que celle que nous verrons se développer dans les trois ou quatre prochaines années jusqu'en 2020.

Nous sortir votre vision misérabiliste est vraiment hors sujet et cela montre que vous n'y connaissez rien, que vous ne suivez pas les choses et que vous ne voyez pas ce qui se passe. À ce sujet, je vous invite à ouvrir vos

oreilles. Cela se retourne vraiment contre vous et votre crédibilité que de dire que nous ignorons le campus de La Doua. C'est tout le contraire à la place où nous sommes et là où nous avons à agir à bon escient.

Rendez-vous dans un mois, vous ne serez pas déçus, nous non plus d'ailleurs.

Merci.

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4– M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre – 5 abstentions) –

6 – GARANTIE D'EMPRUNT BATIGERE RHÔNE-ALPES – ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS, IMPASSE BACONNIER – 273 ROUTE DE GENAS À VILLEURBANNE -

M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Le groupe Front National ne vote pas les garanties d'emprunt. Les logements sociaux suffisent à ne pas voter.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

7 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA – CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS SOCIAUX AU N° 20 RUE VALENTIN HAÛY À VILLEURBANNE, RÉSIDENCE « LA VALENTINE » -

M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

8 – GARANTIE D'EMPRUNT 3F IMMOBILIÈRE RA – ACQUISITION/AMÉLIORATION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX AU N° 8 RUE JUBIN À VILLEURBANNE – PRÉCISION CONCERNANT LES CARACTÉRISTIQUES DE PRÊTS - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

9 – GARANTIE D'EMPRUNT SVU – ACQUISITION/AMÉLIORATION DE 14 LOGEMENTS, SITUÉS 10 RUE PAUL VERLAINE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

10 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – ICF SUD EST MÉDITERRANÉE – 139 RUE LÉON BLUM –

M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

11 – ZAC VILLEURBANNE LA SOIE : DÉNOMINATION DES VOIES – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération soumise ce soir à notre Conseil Municipal vise à attribuer un nom à deux nouveaux espaces publics et à sept voies dans le quartier du Carré de Soie.

C'est bien le Conseil Municipal qui est compétent dans ce cadre, et donner un nom de rue, ce n'est pas un acte anodin, c'est donner du sens.

Premièrement, c'est porter un message sur l'histoire de notre cité comme par exemple avec André Buffière, l'emblématique entraîneur de l'ASVEL Basket.

Deuxièmement, c'est communiquer un message à valeur universelle pour les temps futurs et à valeur de mémoire.

Aujourd'hui, trois hommes et cinq femmes vont entrer au Panthéon des rues de notre ville pour ce message, trois hommes et cinq femmes qui le méritent bien, toutes et tous citoyens du monde et porteurs de valeurs universelles. Ils ou elles se sont élevés et ont résisté pour beaucoup en utilisant la culture qui était leur activité contre le fascisme, contre la barbarie nazie, contre l'apartheid, contre la censure du régime soviétique, contre le machisme ou le sexisme, avec une reconnaissance particulière pour Olympe de Gouges ce soir où nous venons d'adopter notre adhésion à la charte européenne de l'égalité hommes/femmes. Elle a été l'auteur de la déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne au moment de la Révolution. Elle a été guillotinée et elle n'est pas assez reconnue dans notre République mais cette injustice va être réparée.

Voyez, mes chers collègues, avoir une rue Olympe de Gouges à Villeurbanne, vu notre action, donne vraiment du sens.

Ces hommes ou ces femmes se sont élevés et ont résisté en utilisant leur activité culturelle contre ceux qui méprisaient ou niaient l'humanité à des degrés divers. Avec la tragédie de vendredi dernier qui nous frappe tous, où des terroristes ont tué des innocents à Paris entre autres, dans un lieu de culture, la salle de concert du Bataclan, notre message dans le vote de ce soir, à Villeurbanne, trouve encore davantage d'écho et de force.

Le groupe Radical, Écologie et Citoyens votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin.

Vous avez dit ce que j'aurais pu dire, que je dirai un peu seulement. Comme je suis le rapporteur et que j'ai une attention particulière à cette délibération avec mon collègue Jean-Paul CHICH et le Rize que nous avons associé à ce travail autour des noms de rues, je vais en dire quelques mots.

Il n'est pas fréquent d'avoir sept rues et deux places soit neuf dénominations. Voici bien longtemps à Villeurbanne que cela n'était pas arrivé et ce ne sera sans doute pas le cas dans les prochains mois voire les prochaines années. En général, c'est à l'unité, quelquefois deux ou trois mais rarement un nombre aussi important. Bientôt, il y aura le terrain des Sœurs mais il s'agira plutôt de quatre ou cinq dénominations, guère au-delà.

C'était une occasion à saisir, pourquoi ? Vous y avez un peu répondu, nous venons de voter la charte d'égalité hommes/femmes, nous avons un plan d'action et je l'avais indiqué le 8 mars dernier, au moment de la journée de la Femme, à Villeurbanne, nous sommes dans une situation qu'on retrouve dans beaucoup de villes, nous avons 274 rues et places qui portent des noms d'homme et 10 qui portent des noms de femme. Nous n'allons pas rétablir la parité rapidement. C'est comme les logements sociaux, les pourcentages ne changent pas comme cela. Cinq dénominations sont des femmes et quatre sont des hommes, cela a un premier sens au niveau de l'égalité hommes/femmes. Cela trouve une vraie pertinence après le plan d'actions que nous mettons en place et la délibération que nous venons de voter.

À l'exception d'André Buffière qui est honoré en tant que basketteur d'exception, dont la carrière et l'engagement sportif se sont déroulés essentiellement à Villeurbanne, qui est étroitement lié à l'aventure sportive de la ville depuis sa création en 1948, et dont j'avais dit, au moment de son décès, que la Ville l'honorerait, les autres dénominations concernent des femmes et des hommes qui sont engagés pour la liberté, l'émancipation, la résistance à l'oppression et la lutte contre les totalitarismes quels qu'ils soient :

- Serguei Paradjanov et le totalitarisme soviétique.
- Olympe de Gouges et la période de la terreur de la Révolution Française.
- Assia Djebar qui est une algérienne et qui l'est restée. Elle a été la seule personnalité algérienne reçue à l'Académie française. Elle pratiquait la langue française et a même quitté l'Algérie quand l'enseignement de la langue française a été délaissé au profit de l'arabe.
- Jorge Semprun dont on connaît l'engagement dans la résistance et la déportation dans les camps nazis.
- Charlotte Delbo.
- Willy Brandt, un homme engagé contre le nazisme dans son propre pays avant la seconde guerre mondiale. Il a lui aussi eu des gestes significatifs pour ne pas dire plus en tant que président : la reconnaissance de l'holocauste pour l'Allemagne, lorsqu'il s'est agenouillé au ghetto de Varsovie. C'était un Européen convaincu qui a fait progresser la cause de l'Europe.

Nous voulons que ces délibérations aient du sens, elles s'inscrivent dans une tradition de Villeurbanne. Je ne reviens pas sur d'autres dénominations, les nôtres ou celles d'avant, je cite souvent celle de la place de la Paix après la première guerre mondiale, la rue Louis Pergaud, celle des deux soldats fusillés pour l'exemple, la rue du Luxembourg qui s'appelait Gustav Stresemann, qui a été débaptisée et qui n'a pas été rebaptisée après. À certains moments, dans la vie de notre ville, un certain nombre de personnes qui se situaient dans un certain camp progressiste de la liberté et de l'émancipation ont été honorées et c'était l'occasion ici, à travers le nombre de dénominations, de nous inscrire dans la même volonté et les mêmes perspectives.

Merci à M. Merlin de l'avoir souligné, il était le seul intervenant sur cette délibération.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

12 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES – ZAC VILLEURBANNE LA SOIE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

13 – ZAC VILLEURBANNE LA SOIE – CESSIION DE DEUX BIENS FONCIERS – 43 RUE DECOMBEROUSSE ET 11 RUE FRANZIA – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Ce sont des cessions de bien et pas des participations au logement social. Je souhaiterais que, lors d'un prochain Conseil Municipal, nous puissions faire le point sur la ZAC de la Soie. Voilà un territoire sur lequel se trouvent des équipements publics aujourd'hui en cours de réalisation, programmés en tout cas et les choses commencent de manière assez active. Il y aura d'autres délibérations qui nous permettront sans doute d'y revenir et la séance de ce soir était peut-être suffisamment longue pour que nous puissions le placer à un autre moment de notre Conseil.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

14 – ACQUISITION DE PARCELLES CB38 ET CB88 SITUÉES 16 RUE ALFRED DE MUSSET – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est important, ce sont des parcelles qui appartiennent à l'État. Ce sont des sommes conséquentes qui nous permettront demain de faire peut-être des équipements sportifs, nous verrons bien ce que nous en ferons. Pour l'instant, c'est de la réserve foncière.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

15 – EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – AFFECTATION DU PRODUIT DES QUÊTES DE MARIAGE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

17 – PRÉPARATION DE LA DIX-SEPTIÈME FÊTE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

18 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES D'ARTICLES DE NATATION DANS LES PISCINES MUNICIPALES DE VILLEURBANNE – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE À L'ACQUISITION DE VÉLOS – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – ÉVOLUTION DU DISPOSITIF INSTALL'TOIT – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Madame Tifra ?

Mme TIFRA.- Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Malgré la situation dramatique et l'état d'urgence, nous devons garder la tête froide et poursuivre notre action auprès des jeunes. Se loger reste une dimension concrète et centrale des inégalités, une inégalité à la fois entre les générations mais également au sein d'une même génération car trouver un logement, c'est plus que trouver un toit, c'est trouver une place dans la société.

C'est pour répondre à ce défi que la Ville de Villeurbanne avait créé le dispositif Install'toit en février 2011. Cette mesure avait pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes en facilitant leur premier emménagement. Aujourd'hui, ces objectifs restent les mêmes dans un contexte toujours difficile pour notre jeunesse.

C'est pourquoi la Ville maintient ce coup de pouce aux jeunes dans le parcours vers une plus grande autonomie.

Install'toit est un dispositif innovant qui représente une aide ciblée et intégrée dans une démarche globale. Ainsi, le soutien financier est assorti d'un accompagnement individuel au bureau d'information jeunesse sur les droits et devoirs des bailleurs et des locataires et sur les différentes aides méconnues des jeunes auxquelles ils peuvent prétendre.

Les modifications apportées renforcent les principes originels du dispositif tout en l'adaptant aux nouvelles demandes. Nous simplifions le dispositif avec la mise en place d'une allocation dont le montant est unique et nous concentrons nos efforts sur le renforcement de l'autonomie en instaurant le critère du taux d'effort qui illustre l'autonomie réelle du demandeur. Nous soutenons le partenariat avec les acteurs locaux du logement dans l'organisation des commissions. Enfin, nous favorisons l'économie sociale et solidaire et le commerce de proximité à travers les chèques numéraires.

Ce dispositif fait partie d'une politique volontariste plus large en direction de la jeunesse. Par exemple, nous avons favorisé les KAPS, ces collocations à projet solidaire qui donnent accès à un logement social contre un investissement dans un projet de quartier. Nous facilitons également l'implantation de résidences universitaires

comme l'a évoqué le maire tout à l'heure, sur le terrain du Rectorat où une inauguration a eu lieu voici quelques semaines.

Au-delà du domaine du logement, c'est également la mobilité des jeunes qui est favorisée au travers de la bourse au permis de conduire qui fait l'objet de la délibération suivante.

Installé, dispositif pionnier depuis sa création, demeure une action audacieuse et efficace au sein d'une politique municipale globale qui aide les jeunes à trouver leur place dans la société.

Bien évidemment, le groupe socialiste et apparentés votera cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Tifra. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Rapidement, je remercie Mme Tifra de son retour sur le dispositif, je sais son attachement aux problématiques et aux enjeux qui touchent la jeunesse. Je la remercie également pour le tour d'horizon qu'elle a fait et je sais qu'elle a été très vigilante sur cette aide au logement qu'elle avait contribué à créer lors du dernier mandat alors qu'elle était adjointe à la Jeunesse avec M. Vermeulin alors adjoint au Logement et Mme Berthier, conseillère municipale à la Jeunesse.

L'esprit du dispositif ne change pas, on précise à nouveau ses objectifs, on affine ses modalités pour le simplifier et lui assurer une meilleure visibilité. Je rappelle qu'en quatre ans, 660 jeunes ont pu en profiter. L'aide atteindra 350 € à minima et l'atelier d'aide juridique est maintenu, auquel nous associons des ateliers sur la sobriété énergétique et sur la consommation vertueuse.

Globalement, cette évolution s'inscrit dans le renforcement global des politiques jeunesse de la Ville selon les axes qui sont les nôtres : citoyenneté, insertion, lutte contre le désœuvrement. C'est un effort conséquent puisque, malgré tout le contexte économie rappelé tout à l'heure, nous avons décidé de maintenir cette aide pour accompagner les jeunes vers l'autonomie et éviter les situations de fragilité et de rupture qu'ils peuvent connaître dans leur passage à la vie adulte et notamment dans la recherche de logement.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une explication de vote de Mme Morel.

Mme Michèle MOREL.- Je retire l'explication de vote. Nous avons tout de même envie de dire que nous ne voulons pas le voter car nous ne sommes pas certains d'avoir tout compris dans la mesure où vous voulez réserver exclusivement ce dispositif aux jeunes en réinsertion pour des permis de conduire afin de retrouver du travail.

Et tous les autres jeunes ? Ils sont dans le même cas de figure et cela nous donne l'impression d'une mesure légèrement discriminatoire par rapport à un ensemble d'autres jeunes qui eux aussi galèrent pour trouver du travail.

Nous préférons ne pas voter ce rapport.

M. LE MAIRE.- C'est une longue explication de vote ! Ce n'est pas la peine de dire « Je n'ai pas compris, je n'ai pas d'explication de vote » et ensuite faire une grande explication de vote.

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- C'est un dispositif qui s'adresse en priorité aux jeunes pour lesquels le permis est une condition *sine qua non* d'accès à l'emploi.

Vous dites que nous allons privilégier ceux qui recherchent un emploi et en exclure d'autres qui auraient également besoin du permis dans leur recherche d'emploi. Je n'ai pas bien compris votre intervention.

Tous ceux qui ont besoin d'un emploi et pour lesquels le permis est une condition *sine qua non* d'accès à l'emploi seront éligibles à ce dispositif. Il s'agit de ne plus être dans une logique où on finance le permis de conduire pour tout le monde considérant que dans une ville d'hyper centre comme Villeurbanne, le permis de conduire n'est pas un impératif en soi dans la vie quotidienne. En revanche, pour certains, son obtention permet de s'insérer professionnellement et nous allons les accompagner.

M. LE MAIRE.- Une remarque sémantique : n'utilisons pas le mot « discrimination » là où il n'a pas à être utilisé. Cela n'a vraiment rien à voir.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

22 – CONVENTION ENTRE LA VILLE E VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION CLUB DES 24 HEURES DE L'INSA – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

23 – CONVENTION AVEC L'INSTITUT DU SERVICE CIVIQUE – M. Jonathan BOCQUET

M. Stéphane PONCET.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Madame Gros-Izopet ?

Mme Myriam GROS-IZOPET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération illustre une nouvelle fois la volonté de la Ville en faveur de l'autonomie des jeunes. Avec cette convention, nous allons favoriser l'accueil au sein des services municipaux de jeunes lauréats de l'Institut de l'engagement, le nouveau nom de l'Institut du service civique. La Ville s'engage également à soutenir les actions de l'institut et à apporter un soutien financier pour de futurs lauréats villeurbannais.

Le rôle de l'institut est d'aider des jeunes qui ont réalisé des missions de service civique particulièrement remarquables et méritantes en leur proposant un accompagnement vers des formations ou des emplois. Pour cela, l'institut s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés qui aident à mettre le pied à l'étrier aux jeunes.

Depuis sa création, l'institut a accompagné près de 1 000 personnes et cela marche : plus de 90 % d'entre eux ont validé leur année de formation tandis qu'à l'issue de l'accompagnement, plus de 75 % des lauréats avaient trouvé un emploi. La Ville soutient cette initiative qui favorise l'insertion et donc l'autonomie des jeunes mais ce n'est pas la seule raison.

Cette année, nous avons fêté les cinq ans du service civique alors même que les débats sur la citoyenneté et l'engagement de la jeunesse n'ont jamais été aussi vivaces. On dit parfois que la jeunesse n'a pas d'idéal, pas d'envie, pas de projet, eh bien les jeunes du service civique nous prouvent le contraire. Rien que pour

l'année 2015, ce sont près de 70 000 contrats de service civique qui ont été signés, cela signifie autant de jeunes qui se sont engagés pour l'intérêt général à travers des domaines aussi variés que le développement durable, la citoyenneté, l'éducation, le sport, etc.

Au vu de ces chiffres très encourageants, le gouvernement a lancé en juin dernier le service civique universel avec l'objectif que plus de 170 000 jeunes, à l'horizon 2017, réalisent un service civique.

Cette délibération nous donne enfin l'occasion de valoriser ce qui fait le cœur de la citoyenneté, l'engagement volontaire au service de l'intérêt général. En tant qu'adjointe de quartier, je tiens à remercier les citoyens, membres des conseils de quartier, qui certes ne sont pas toujours des jeunes mais qui s'engagent volontairement pour l'intérêt général et pour celui de leur cité.

Le groupe socialiste et apparentés votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- L'Institut de l'engagement a une convention avec l'État et deux Régions mais nous faisons partie des trois Villes précurseurs avec Anglet et Drancy. De par la taille de notre ville, l'institut compte sur nous pour faire figure de moteur afin d'associer de nouvelles municipalités.

Nous croyons fermement à cette convention qui permet de solidifier et de donner plus de corps à un dispositif extrêmement précieux, les services civiques qui sont un outil d'intégration sociale autant que professionnelle. C'est une étape à un moment de réflexion et surtout d'action dans la cité, tant que le jeune donne pour les autres, mais également un temps rare à cet âge pour se poser et réfléchir sur son avenir, pour beaucoup une seconde chance et, pour tous, la possibilité d'être inscrits au cœur de la collectivité et non à la marge.

Changer le regard du jeune sur la société et, réciproquement, lui offrir la possibilité de travailler en collectivité auprès des agents du service public, d'élus, d'acteurs associatifs, est une expérience exceptionnelle dont nous ne pouvons pas mesurer ou limiter le caractère vertueux. C'est par là que nous espérons également faire en sorte de réconcilier les jeunes avec la République, leur faire découvrir le civisme, les responsabilités, promouvoir l'attachement à une société, à un collectif avec la question des services civiques et surtout des solidarités.

Le service civique et l'Institut de l'engagement, c'est une jeunesse qui s'engage pour des valeurs et c'est notre fierté que d'être aux côtés des jeunes et de valoriser les parcours méritants et vertueux.

M. LE MAIRE.- Merci.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT POUR MFPF (MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL) –
Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

25 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL (CEL), DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) ET DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

26 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FONDS D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

27 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATRICES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

28 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

29 – ATTRIBUTION D'UN COMPLÉMENT DE SUBVENTION AU THÉÂTRE ASTRÉE DE L'UCBL1 – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

30 – ATTRIBUTION D'UN COMPLÉMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains.

Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je retire mon intervention eu égard à la longueur du Conseil sur cette rallonge financière pour les mêmes raisons que nous avons expliquées en juillet. Notre vote sera sans surprise, nous voterons contre.

M. Loïc CHABRIER.- Je vous aurais fait la même réponse, les choses sont claires. Je retire ma réponse !

M. LE MAIRE.- Je rappelle que c'est un problème de loyer et de compensation. Ce n'est pas la subvention en tant que telle, comme pour le Théâtre National Populaire quand nous compensons les loyers. C'est quelque chose qui se calcule et qui fait partie de la convention. Je le dis pour l'ensemble de nos collègues.

- Adopté à la majorité (44 pour – 5 contre - 6 abstentions) –

**31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES –
M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) –

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mme Haziza.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Pour les mêmes raisons évoquées précédemment, je retire mon intervention. Simplement, je comptais intervenir sur ce dossier pour montrer l'attachement de notre groupe aux associations mémorielles.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez fait d'une certaine manière, même brièvement, et je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité –

33 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2015 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) –

34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES INTERVENANT SUR LE THÈME DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

– Adopté à l'unanimité –

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRE SOCIAUX ET À L'OVPAR – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe communiste et républicains.

M. Hector BRAVO.- L'intervention est retirée.

– Adopté à l'unanimité –

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » ET MISE À DISPOSITION DE CHALETS ASSOCIATIFS DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL 2015 – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- J'ai une explication du groupe Europe Écologie Les Verts.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Nous sommes d'accord pour soutenir ces différentes associations mais nous avons une remarque concernant le marché de Noël, un regret en tout cas à propos de l'association France Palestine Solidarité qui soutient l'artisanat en Palestine. Ils avaient demandé plusieurs jours de présence au marché de Noël cette année dont une possibilité de week-end, or c'est la seule association qui ne bénéficie que d'un seul jour de présence sur l'ensemble des associations. Revoir cette répartition nous semblerait intéressant vu le travail de cette association.

Je vous remercie.

Mme Samia BELAZIZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques éléments d'information à nouveau sur les modalités de subventionnement et d'accompagnement des associations humanitaires à Villeurbanne.

Comme vous le savez, le tissu associatif de notre ville est riche et varié. L'accompagnement des acteurs associatifs en lien avec les actions de solidarité est largement soutenu par notre municipalité. Nous nous attachons ainsi à valoriser toutes les actions portant les valeurs qui sont celles que nous partageons, celles du partage, du respect, de la connaissance, de l'écoute, et dont la visibilité est permise à travers la biennale des associations et le marché de Noël.

Nous nous attachons à être vigilants quant aux messages véhiculés lors de ces moments festifs et joyeux dont nous avons la responsabilité auprès des Villeurbannais. Le rôle caritatif et humanitaire doit rester la principale mission des associations de solidarité que nous accueillons.

L'association France Palestine, association récente sur notre territoire, est définie sur son site Internet comme *« une association qui milite pour la reconnaissance et l'application du droit imprescriptible du peuple palestinien à disposer d'un État dans les frontières antérieures à 1967 et de décider librement de ses droits »*.

Vous comprendrez qu'il n'est pas possible pour nous, élus, d'accompagner des actions de prosélytisme ou d'expression, de diffusion et de promotion d'idées politiques. C'est la raison pour laquelle nous accompagnerons l'association France Palestine que nous avons reçue en mairie et qui nous a présenté une action portant sur des valeurs de solidarité et d'accompagnement humanitaire pour le peuple palestinien.

Afin de pérenniser notre soutien à l'association France Palestine sur les prochains événements municipaux, nous l'accueillerons une journée durant le marché de Noël dans le but d'apprécier les actions qui nous ont été présentées.

Cela relève de notre responsabilité et de votre responsabilité envers l'ensemble des Villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Merci.

Les points de vue concernant ce qui se trouvait sur le stand ont été variés, je ne suis pas allé vérifier. Nous avons eu ce dialogue avec cette association et d'autres témoignages, notamment à la biennale des associations où elle était accueillie. Ils nous ont dit qu'un certain nombre d'actions ne relevaient pas toujours du cadre. Cette manifestation sera entre autres l'occasion d'avoir une idée très objective sur cela, nous verrons ensuite comment nous pouvons réagir au cours des prochaines années si la demande est reformulée.

Je rappelle que, voici deux ans, il n'y avait rien non plus, ce sont aussi des éléments à prendre en compte.

– Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) –

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Nous avons une explication de vote de M. Poncet.

M. Stéphane PONCET.- Nous aurions bien voté ce projet de délibération mais comme il y a un syndicat au milieu, nous allons nous abstenir.

Mme Christelle GACHET.- Monsieur Poncet, cette subvention est votée chaque année et vous n'étiez pas intervenu l'année dernière.

M. LE MAIRE.- On peut toujours découvrir les choses plus tard. Nous ne pouvons pas lui faire ce reproche Madame Gachet, s'il se réveille un an après, tant pis ! C'est une plaisanterie.

Mme Gachet a raison de dire que trois associations syndicales représentatives qui sont la CGT, la CFDT et FO sont subventionnées depuis de très nombreuses années.

Mme Michèle MOREL.- Ce n'est pas normal.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons en discuter, je rappelle que ce sont les unions locales et non pas la CGT à Montreuil. C'est un critère d'appréciation et nous la votons encore cette année. En revanche, l'année prochaine, dans le cadre de la discussion budgétaire, nous verrons bien mais nous serons sans doute amenés, comme avec d'autres associations, à réduire la voilure. Ce ne sera pas une attitude discriminatoire, ce ne sera pas uniquement la CGT mais à l'adresse d'autres associations et syndicats.

Je mets ce rapport aux voix.

– Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) –

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJETS SPÉCIFIQUES ET DANS LE CADRE DE LA FONCTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE DU SPORT – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

– Adopté à l'unanimité –

41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION « JARDIN PASSERELLE MOUCHKA » - Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

– Adopté à l'unanimité –

VOEU

M. LE MAIRE.- J'avais été saisi lors de la conférence des présidents pour un vœu déposé par Mme Khelifi du groupe Europe Écologie Les Verts, pour le désinvestissement de nos partenaires financiers investisseurs, bancaires et assureurs du secteur des énergies fossiles et le réinvestissement en faveur de la transition énergétique.

Je passe sur les attendus, il s'agissait de demander aux banques, aux opérateurs financiers et aux compagnies d'assurance avec lesquels la Ville de Villeurbanne travaille ou qui souhaiteraient travailler avec elle de fournir d'ici la fin de l'année les informations suivantes :

- Quelle part des investissements réalisés et dirigés vers des entreprises ou des projets relevant du secteur des énergies fossiles et comment ces organismes envisagent-ils de réduire cette part ?
- Quelle part des investissements réalisés et dirigés vers des entreprises ou des projets contribuant au financement de la transition énergétique (efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire) ;
- La Ville de Villeurbanne demande à ces organismes qu'ils mettent en œuvre un plan ayant pour objectif l'arrêt du financement du secteur des énergies fossiles.

Je donne la réponse que j'ai faite à Madame Khelifi et j'en ai également fait part à Madame Vessiller en début de séance. Je ne conteste pas la légitimité d'un tel vœu, il peut trouver une répercussion au niveau local.

Avec les paradis fiscaux, je rappelle que nous avons dans le passé non seulement un vœu mais que nous avons aujourd'hui, avec les banques que nous sollicitons, des mesures où nous leur posons un certain nombre de questions par rapport à « l'usage » qu'elles pourraient avoir dans les paradis fiscaux.

Ce n'est pas tout à fait la même chose, c'est un peu plus complexe et, parce que c'est complexe, je pensais que cela méritait que nous éclairions ce vœu d'explications. Mme Doca qui est partie et M. Parisot se sont saisis de cette problématique car je pense qu'à la fin d'un Conseil Municipal, voter pour ou contre, c'est un peu rapide d'autant plus qu'il existe un certain nombre de questions : que va-t-on faire de l'information que l'on donne ? Quelle capacité a-t-on pour la vérifier ? Si on ne veut pas que le vœu devienne pieux, il faut l'entourer d'un certain nombre de considérants pour mesurer l'efficacité et la réalité d'une réponse.

J'ai proposé que nous puissions, lors d'une prochaine commission -vous en serez prévenus et si Mme Khelifi n'est pas là, elle sera remplacée- envisager cette problématique dans son ensemble avant de voir la réponse que nous pouvons apporter.

Mme Béatrice VESSILLER.- Merci.

M. LE MAIRE.- Merci de votre patience et de votre présence ce soir.

(La séance est levée à 20 heures 55.)